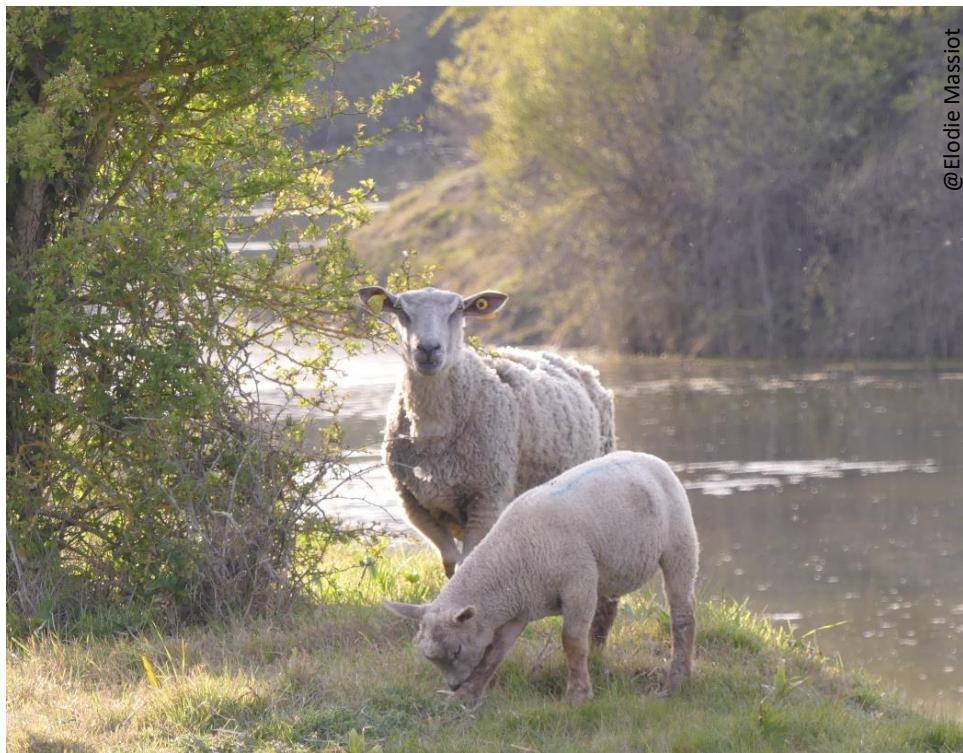


# Anticipation du retour du loup : De l'état des lieux à la mise en action

## Diagnostic territorial du Montmorillonnais (Vienne)



@Elodie Massiot

Réalisation : Mme Elodie Massiot

Encadrement : Mr Farid Benhammou & Mme Carole Maire

Structures d'accueil : Laboratoire RURALITÉS de l'Université de Poitiers &  
Maison des Jeunes et de la Culture Claude Nougaro

Temporalité : Avril - Septembre 2021

Réalisé dans le cadre d'un stage de Master 2 à l'Université de Paris avec la participation financière et technique de :

## Remerciements

Tout d'abord, un énorme merci à Dr Farid Benhammou sans qui ce projet n'aurait pu voir le jour. Son implication sans faille dans la construction de ce projet de recherche d'anticipation au retour du loup et son accompagnement m'auront porté tout au long de cette année de master et de stage. À ce titre, je voudrais également remercier la Région Nouvelle-Aquitaine et l'ONG Awely des animaux et des hommes pour leur soutien financier inestimable permettant l'élaboration de ce projet.

Je voudrais remercier chaleureusement Samuel Arlaud et toute l'équipe de la Maison des Jeunes et de la Culture Claude Nougalo pour leur accueil malgré les circonstances loin d'être idéales : Claude, Carole, Virginie, Victor, Pascale, Audrey et tout·es les autres.

Un remerciement tout particulier à Aliénor Scrizzi, de l'ONG Awely, pour son aide, notamment pour la retranscription, son temps et nos discussions toujours très constructives sur ce projet de recherche. Merci également à Mme Joanne Clavel, pour sa disponibilité, son temps et son accompagnement bienveillant, ainsi qu'à Messieurs François Bouteau et Etienne Grésillon pour leur encouragement et leurs retours constructifs sur ce rapport.

Je tenais aussi à remercier cordialement toutes les personnes rencontrées durant cette enquête pour leur temps, leur confiance et leur investissement dans ce projet. Je remercie également les différentes structures qui ont accepté et pris le temps de me partager des données précieuses pour le projet : la Fédération des Chasseur·ses de la Vienne, le Conservatoire Régional d'Espace Naturel, le Service Régional de l'Information Statistique, Économique et Territoriale de la Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt et la Ligue pour la Protection des Oiseaux.

Merci également à mes compagnons de promo pour cette année de master, compliquée et éprouvante, mais remplie de superbes rencontres.

Enfin, et pas des moindres, je voudrais remercier mes proches pour leur soutien, tout particulièrement Jean-Yves de m'avoir épaulé lors de cette nouvelle aventure et de toujours s'accommoder de mes déplacements et mes semaines troglodytes devant l'ordinateur.

|  |    |
|--|----|
| <b>Liste des abréviations et des acronymes .....</b>   | 4  |
| <b>Avant-propos .....</b>  | 5  |
| <b>Introduction .....</b>  | 6  |
| <b>Chapitre 1 : Méthodologie .....</b>   | 10 |
| I. Entretiens .....  | 10 |
| a. Prise de Contact.....   | 12 |
| b. Déroulé des entretiens semi-directif.....   | 12 |
| c. Analyse .....   | 13 |
| II. Revue documentaire.....  | 14 |
| III. Réalisation de cartographies.....   | 15 |
| <b>Chapitre 2 : Contexte historique et territorial.....</b>                                    | 16 |
| I. Contexte de l'espèce loup.....  | 16 |
| a. Une histoire conjointe ambivalente avec les humains.....                                    | 16 |
| Une relation humains-loups immémoriale .....   | 16 |
| La naissance du « Grand méchant loup » sur fond de Christianisme .....                         | 17 |
| La révolution française* donne les moyens d'une éradication totale.....                        | 17 |
| b. Contexte récent de la présence du loup en France.....                                       | 20 |
| Une expansion progressive à la faveur de la protection de l'espèce .....                       | 20 |
| Le retour du loup en France : quelle origine ? .....   | 20 |
| Une approche politique conflictuelle.....  | 22 |
| La position politique actuelle, vers une timide prise en compte de la nécessité d'anticipation | 24 |
| c. Une espèce dotée d'une grande adaptabilité .....  | 29 |
| Un cycle de vie basée sur la vie en meute .....  | 29 |
| La dispersion, une quête mystérieuse d'un nouveau territoire .....                             | 30 |
| Le comportement de prédatation influencé par la sélection artificielle .....                   | 31 |
| II. Contexte territorial .....   | 32 |
| a. Une évolution du territoire intimement liée aux pratiques agricoles.....                    | 33 |
| b. Présentation actuelle du territoire.....  | 36 |
| Des caractéristiques paysagères très fortement liées aux pratiques agricoles .....             | 36 |
| Une population humaine vieillissante répartie uniformément sur le territoire.....              | 43 |
| Une situation loup entre suspicions et premières préparations .....                            | 44 |
| Conclusion .....   | 47 |
| <b>Chapitre 3 : les jeux d'acteurs .....</b>   | 48 |
| I. Un large panel d'acteurs concernés.....   | 48 |
| a. Les éleveur·ses.....  | 48 |
| b. Les structures agricoles .....  | 51 |
| c. Les structures cynégétiques .....   | 51 |
| d. Les structures politiques et administratives locales.....                                   | 52 |

|   |            |
|---|------------|
| e. Les associations de protection de l'environnement.....                                     | 52         |
| f. Les structures socio-culturelles et de loisirs.....  | 53         |
| II. La territorialité des acteurs.....  | 53         |
| a. Le Montmorillonnais représenté par des acteurs agricoles et de loisirs .....               | 53         |
| b. Une superposition des emprises territoriales des différents acteurs .....                  | 56         |
| III. Les relations entre les acteurs .....  | 58         |
| a. Des acteurs qui se connaissent déjà.....   | 58         |
| b. Des relations entre alliances et conflits sous-jacents.....                                | 61         |
| Le monde agricole manque d'un front commun .....  | 62         |
| Une concentration des animosités institutionnelles entre les structures au sein de la CDCFS.. | 62         |
| Un manque de confiance dans les administrations étatiques.....                                | 64         |
| Des relations rares et conflictuelles entre éleveur·ses et OFB .....                          | 66         |
| IV. Des opinions et niveaux d'engagement hétérogènes.....                                     | 69         |
| a. Différentes perspectives d'un possible retour du loup .....                                | 69         |
| b. Différents niveaux d'implication des acteurs .....   | 72         |
| Conclusion .....  | 75         |
| <b>Chapitre 4 : Le loup, nouvel acteur territorial .....</b>                                  | <b>76</b>  |
| I. Connaissance et perception de l'espèce .....   | 76         |
| a. Entre savoir influencé et questionnement.....  | 76         |
| b. Une place pour le loup dans le Montmorillonnais ? .....                                    | 79         |
| Un territoire adapté à la présence de l'espèce ? .....  | 79         |
| Utilité et acceptabilité sociale de l'espèce.....   | 82         |
| c. Une forte demande de formation .....   | 84         |
| II. Un dispositif inadapté ? .....  | 85         |
| a. Des moyens de protection conçus pour le contexte alpin .....                               | 85         |
| b. Un dispositif gouvernemental qui déshumanise le métier d'éleveur·se ? .....                | 90         |
| III. « <i>La goutte d'eau</i> » ?.....  | 94         |
| a. Un système d'élevage déjà fragilisé .....  | 94         |
| b. Des aspirations sociétales contradictoires ? .....   | 96         |
| Conclusion .....  | 98         |
| <b>Conclusion générale.....</b>   | <b>99</b>  |
| <b>Table des figures et des tableaux.....</b>   | <b>102</b> |
| <b>Glossaire.....</b>   | <b>104</b> |
| <b>Bibliographie.....</b>   | <b>109</b> |
| <b>Annexe .....</b>   | <b>118</b> |
| Annexe 1 : Grilles d'entretiens .....   | 118        |
| Annexe 2 : mascotte de l'office de tourisme Sud Vienne Poitou.....                            | 127        |

## Liste des abréviations et des acronymes

**ACCA** : Association Communale de Chasse Agréée

**ASP** : Agence de Service et de Paiement

**BDNI** : Base de Données Nationale d'Identification Animale

**CCVG** : Communauté de Communes de Viennes et Gartempe

**CDCFS** : Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage

**CEE** : Communauté Economique Européenne

**CIVAM** : Centre d'Initiative pour Valoriser l'Agriculture en Milieu rural.

**CMR** : Capture-Marquage-Recapture

**CPIE\*** : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement

**DDT** : Direction Départementale des Territoires

**DDPP** : Direction Départementale de la Protection des Populations

**DRAAF** : Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt

**DREAL** : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

**FDC** : Fédération Départementale des Chasseur·ses

**FDSEA** : Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitant·es Agricoles

**FNSEA** : Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitant·es Agricoles

**GIE** : Groupement d'Intérêt Economique

**GIE Ovin** : Groupement d'Intérêt Économique Ovin du Centre Ouest

**IGP** : Indication Géographique Protégé

**LPO** : Ligue pour la Protection des Oiseaux

**MJC** : Maison des Jeunes et de la Culture

**MSA** : Mutualité Sociale Agricole

**OFB** : Office Français de la Biodiversité

**PAC** : Politique Agricole Commune

**PNA** : Plan National d'Action

**RPG** : Registre Parcellaire Graphique

**SRISET** : Service Régional de l'Information Statistique, Économique et Territoriale

## **Avant-propos**

Ce rapport est rédigé dans le cadre d'un projet de recherche, élaboré depuis début 2020, s'étendant initialement sur 4 ans, un master en alternance et une thèse de doctorat avec un dispositif Cifre. Pour des questions logistiques, le contrat d'alternance n'a pu être signé dans les délais et le travail a donc été réalisé lors du stage de fin d'étude de six mois. Ainsi, la phase d'élaboration du projet d'environ un an a permis de développer de nombreux contacts avec des acteurs locaux, avant même le début du stage, facilitant l'implantation de la stagiaire sur le territoire et le lancement de l'étude. Cet état des lieux du territoire d'étude et ce rapport qui en découle ne sont donc qu'une première étape dans le processus de recherche. À noter que ce rapport a été élaboré à la fois afin d'être partagé avec un large spectre d'acteurs sur le territoire, comme base de travail afin de construire un processus collaboratif d'anticipation du retour du loup sur le territoire ; mais également comme support d'évaluation du diplôme universitaire de Master.

Cette étude a été réalisée entre avril et septembre 2021, une période marquée par la pandémie de la Covid19. Dû à cette situation sanitaire, le stage s'est déroulé durant une période de couvre-feu de 19h à 6h entre le 1<sup>er</sup> avril 2021, date de début du stage, et le 20 juin 2021. Durant toute la période du stage, les gestes barrières – distance d'un mètre minimum, port du masque – étaient également de rigueur bien que ce contexte n'ait pas été un frein pour réaliser les entretiens en face à face.

Pour la rédaction de ce rapport, il a été choisi d'utiliser l'écriture inclusive afin d'assurer une égalité de représentation entre les femmes et les hommes et d'éviter les potentiels biais de genre à la lecture, notamment des citations des acteurs. Pour des raisons de familiarisation à la lecture inclusive et donc de facilité de lecture, il a été choisi d'utiliser une écriture inclusive partielle, ne considérant que les genres féminin et masculin, par l'ajout de la version féminine à la fin des mots genrés, séparé par un point médian « · ». À noter que les mots faisant l'objet d'une définition ou d'un complément d'informations dans le glossaire (p. 104 et suivantes) sont surmontés d'un astérisque.

Tout au long du rapport, les analyses des discours seront appuyées par la proportion d'entretiens dans lesquels ces aspects ont été abordés par catégories sociaux-professionnelles mentionnées : 9 entretiens d'éleveur·ses, 14 d'acteurs agricoles (incluant les éleveur·ses), 6 d'acteurs d'associations de protection de l'environnement, et 28 entretiens au total. Il a été choisi d'utiliser le nombre d'entretiens et non de personnes comme référence car plusieurs d'entre eux étant collectifs, lorsqu'une personne abordait un sujet il était généralement repris par les autres personnes présentes sans que celles-ci l'abordent nécessairement d'elles-mêmes lors d'un entretien individuel.

Enfin, ce rapport fait référence à la fois à des sources scientifiques et des articles de journaux. Afin de distinguer ces deux sources, les citations d'articles de journaux, interviews ou communiqués de presse seront précédés de la mention « AJ » dans le corps du texte.

## Introduction

Depuis son retour en France métropolitaine, il y a bientôt 30 ans, le loup (*Canis lupus*) recolonise une large partie du territoire métropolitain. Récemment, des individus ont été observés dans l’Oise (AJ : Thiollier 2020) ou en Vendée (AJ : Fontaine 2021) loin des zones de présence de meutes actuellement concentrées dans l’arc Alpin. En effet, le suivi de l’Office Français de la Biodiversité (OFB) nous permet de déterminer à la fois l’évolution de l’effectif, mais également l’extension des zones de présence. Malgré la présence permanente\* d’individus en dehors des Alpes dès 2000, une seule reproduction a pu être attestée en 2013 hors de cette zone de présence initiale (Le Réseau Loup Lynx 2013). Les dispersions d’individus se font donc actuellement depuis ces zones de présence de meutes. La dispersion et surtout la capacité des individus à s’établir dans un nouveau territoire est au « *cœur de la dynamique de colonisation et d’expansion d’une population de loups* » (Duchamp et al. 2017, p.52). Or, le processus de dispersion des loups, dit « par bond », se caractérise par une très grande distance parcourue par les individus dispersants avant de s’établir sur un nouveau territoire, sans que nous ayons de réels éléments scientifiques nous permettant d’en comprendre les mécanismes (*Ibid.*). Cela ne permet donc pas de prédire le prochain secteur visité (Valière et al. 2003). La totalité de la France métropolitaine est donc potentiellement colonisable par l’espèce.

Or, le Plan National d’Action sur le loup et les activités d’élevage 2018-2023 (Ministère de la transition écologique et solidaire et Ministère de l’agriculture et de l’alimentation 2018), ci-après nommé PNA Loup\* 2018-2023, ne peut être déclenché par la préfecture qu’après une première prédation sur le cheptel\* domestique potentiellement imputable à un canidé. Ce contexte de réaction à retardement au retour du prédateur attise les tensions entre les acteurs et retarde la mise en place pragmatique des mesures de protection des troupeaux (Benhammou 2007; Benhammou et Salvador 2003). De plus, une expertise commandée par le gouvernement, comparant, au niveau européen, la coexistence entre le loup et l’élevage, fait état d’un temps d’adaptation des pratiques d’élevage à cette nouvelle contrainte parfois très important (Boisseaux et al. 2019). Cette expertise, centrée sur les aspects techniques et fonctionnels de la protection des troupeaux notamment, complète une précédente expertise réalisée par le Muséum National d’Histoire Naturelle sur les aspects sociologiques et culturels de la présence de l’espèce en France (Dumez et al. 2017). Ces deux rapports remis au gouvernement recommandent d’anticiper le retour du prédateur dans les territoires afin d’éviter le « primo-choc » et ainsi préparer et accompagner les acteurs dans un contexte plus serein et sur le temps long nécessaire (Boisseaux et al. 2019; Dumez et al. 2017). Au-delà des aspects techniques d’adaptation des pratiques et de protection des troupeaux, qui sont bien entendu essentiels à questionner, les sciences humaines et sociales ont un rôle primordial insuffisamment

exploité, pour comprendre l'influence de l'arrivée de ce nouvel acteur du territoire sur l'organisation et les relations entre les acteurs déjà en présence (Dumez et al. 2017).

L'anticipation du retour du loup dans les territoires français constitue ainsi une démarche innovante dans l'approche de cette espèce en France. Le travail présenté ici, répondant à ces préconisations, s'inscrit dans un projet de recherche-action plus long qui ambitionne d'expérimenter un processus approfondi de médiation, de formation et de réflexion collective, basée sur la création d'un espace de dialogue. Ce diagnostic territorial en constitue la première étape essentielle à la construction d'outils de médiation et à la mise en place d'actions concrètes en accord avec le contexte et les enjeux spécifiques du territoire d'étude. Cette phase d'état des lieux territorial comprend tout d'abord l'analyse des jeux d'acteurs (Mermet 1992 in Benhammou 2007) : Quels sont les acteurs en présence ? Quel est leur point de vue, leur ressenti sur cette question du potentiel retour de loups sur le territoire ? Comment les acteurs interagissent-ils entre eux ? Comment et à quel degré les acteurs se préparent-ils au retour du prédateur ? La conduite d'entretiens avec un large panel d'acteurs a permis de répondre à ces questions. Il semble également essentiel de révéler la singularité du territoire d'étude par son analyse socio-économique, écologique, agricole et historique. En effet, ces différents champs d'analyse permettront de contextualiser et de comprendre les positionnements des différents acteurs et ainsi de mettre en place un processus d'anticipation adapté.

Le territoire du Montmorillonnais a été choisi pour réaliser cette étude d'anticipation du retour du loup (figure 1). Ce territoire du Sud de la Vienne, délimité pour des raisons de facilité administrative sur la Communauté de Commune Vienne et Gartempe (CCVG), présente en effet plusieurs critères de vulnérabilité face au retour du canidé. Une présence d'un loup a été officiellement attestée en mars 2021 avec la découverte de son cadavre à Lathus-Saint-Rémy (AJ : Kerouanton 2021b). Ces dernières années, des suspicions de passages et d'attaques de loups existaient dans le Sud de la Vienne (AJ : Kerouanton 2021a) et des preuves de présence étaient attestées dans des territoires proches : Charente (AJ : Beneytou 2020), Indre (AJ : La Nouvelle République 2020b), Dordogne (AJ : Le républicain 2019). De plus, les pratiques agricoles du Sud de la Vienne se caractérisent par l'élevage extensif de brebis et secondairement de vaches allaitantes\* ; deux espèces domestiques qui sont principalement prédatées par les loups en Europe (Boisseaux et al. 2019). En effet, l'activité ovine s'est historiquement développée dans ce territoire au sol pauvre, notamment après l'extermination de l'espèce au milieu du XXe siècle. Aujourd'hui encore, c'est l'une des plus importantes zones de production de viande ovine de France : plus de 30 % des exploitations de la CCGV possèdent des brebis contre environ 10 % à l'échelle nationale (SRISET DRAAF, 2020). Ce territoire du Centre-Ouest, aux confins de la Charente, du Sud de la Vienne et de la Haute-Vienne, aurait par ailleurs vu les derniers individus français tués entre 1923 et 1929 (De Beaufort 1987). Il s'agit donc d'un territoire où l'empreinte historique et symbolique du loup est bien présente.

# Territoire d'étude

## Le Montmorillonnais

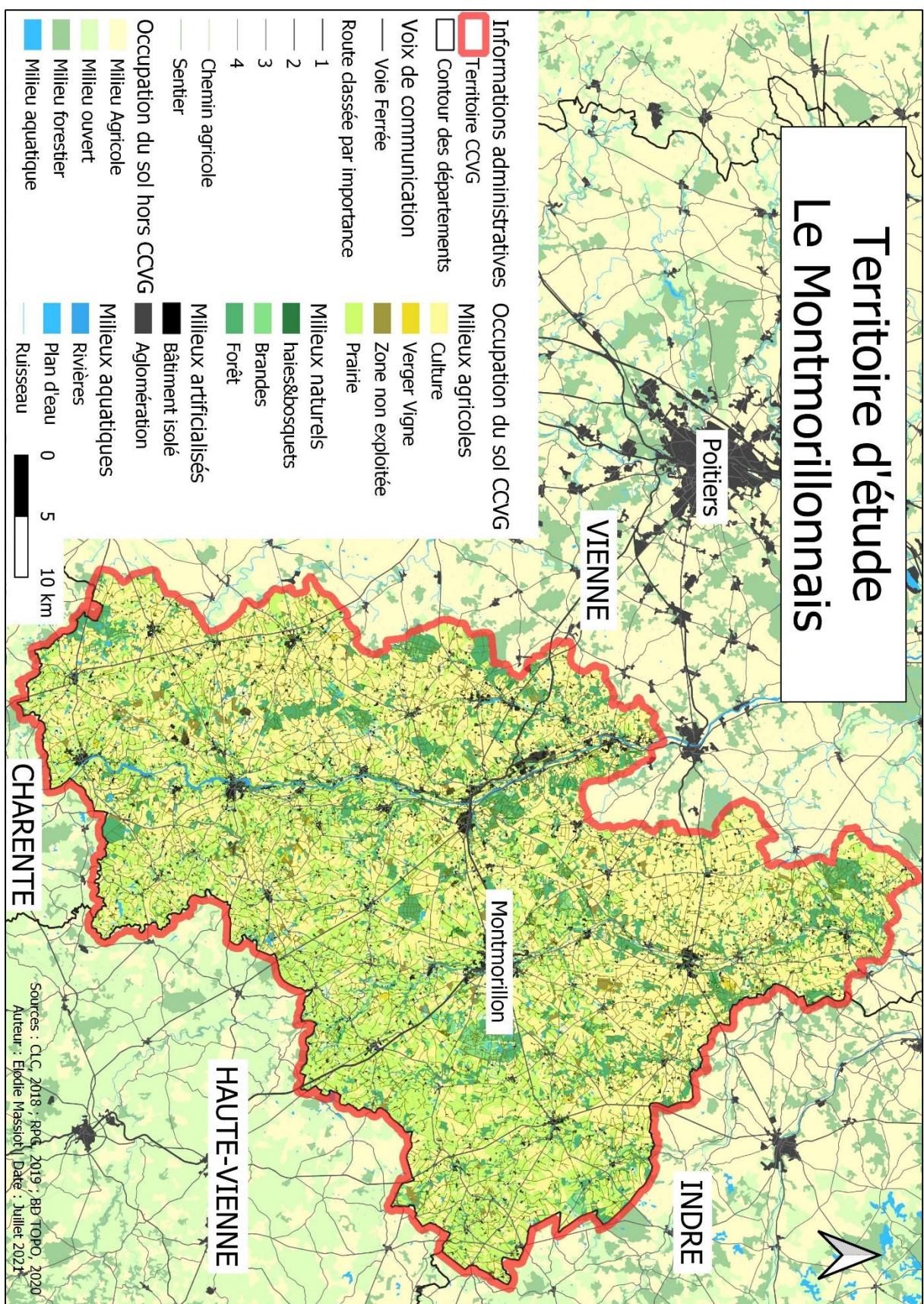


Figure 1 : Présentation générale du territoire d'étude : le Montmorillonnais (Vienne)

Le retour du loup sur un territoire peut s'analyser de deux manières différentes. En considérant le territoire comme une entité physique caractérisée par ses potentialités agricoles et naturelles, l'espèce devient un nouvel acteur à part entière dans un conflit entre deux espèces pour l'utilisation de l'espace. Si l'on considère le territoire comme une arène où se jouent d'ores et déjà des interactions et des conflits entre acteurs présents, le canidé devient un objet d'interaction entre acteurs ayant des liens au territoire et des projections potentiellement divergentes (Dumez et al. 2017; Benhammou 2007). L'appel à la géopolitique, qui étudie les relations et les conflits entre des groupes d'acteurs différents à propos d'un territoire, est donc particulièrement approprié (Lacoste 1995 in Benhammou et Mermet 2003). Si la présence de conflits semble inévitable, il est important d'identifier un seuil à ne pas dépasser au risque qu'il perde son facteur positif de transformation et d'adaptation et ne conserve qu'une dimension négative de violence (Dumez et al. 2017).

A une échelle plus fine, le retour du loup s'insère également dans les relations entre les éleveur·ses et leur brebis et peut potentiellement les transformer (Dumez et al. 2017). En effet, ce retour amène avec lui des contraintes dues aux moyens de protection des troupeaux en eux-mêmes, tels que les chiens de protection. Les notions de contrainte et de risque et leur prise en compte par les acteurs sont ainsi particulièrement intéressantes pour aborder l'anticipation du retour d'un prédateur sur un territoire (Benhammou 2007). La notion de contrainte est par ailleurs relative à différentes échelles spatiales (micro-locale, régionale, nationale...) et dans le temps – une contrainte forte à un moment peut devenir supportable par la suite en fonction du traitement qu'il en est fait – (*Ibid.*). La notion de risque y est intimement liée et induit une incertitude, un péril et une probabilité de perte (*Ibid.*). Ces deux aspects doivent être pris en compte dans la perception de l'espèce et son retour par les acteurs concernés.

Les notions de contrainte et de risque et plus encore leur perception sont donc dépendantes des évolutions de contexte, notamment socio-environnementaux (Lescureux et Linnell 2013). En effet, la diminution de l'acceptabilité du canidé semble corrélée à l'augmentation de la vulnérabilité des éleveur·ses face aux attaques (*Ibid.*). Là où au Kirghizistan la relation entre humains et loups semble tendre vers une coexistence à long terme où les comportements des deux protagonistes s'influencent réciproquement, en Macédoine les loups sont considérés comme des nuisibles qui doivent être détruits (*Ibid.*). Ce contraste serait dû à une évolution opposée des contextes socio-économiques ruraux de ces pays depuis leur indépendance, respectivement de l'URSS et de la Yougoslavie (*Ibid.*). Il est donc particulièrement important de prendre en compte ces aspects contextuels dans l'analyse actuelle de notre relation au loup, notamment en France, avec la charge symbolique, culturelle et historique que porte l'espèce.

# Chapitre 1 : Méthodologie

## I. Entretiens

Pour apprécier les avis, ressentis et représentations d'une personne, notamment dans le cadre d'une étude sur un sujet si sensible et passionnel, il a été décidé de réaliser des entretiens de différents acteurs. En effet, l'entretien est un outil d'étude qualitative permettant de comprendre les expériences et les sentiments individuels (Gagnon, Beaudry, et Deschenaux 2019) et d'appréhender étroitement le territoire d'étude qui se construit par les pratiques quotidiennes des acteurs présents (Mounet 2007).

Deux types d'entretiens ont été menés, permettant de rencontrer 44 personnes entre le 14 avril et le 19 juillet 2021 (Tableau 1). D'une part, des *entretiens ressources*, rendez-vous plus informels et non enregistrés, ont été réalisés afin de répondre à une demande d'informations précises en fonction des secteurs d'activités et des connaissances de la personne interrogée. Ainsi deux personnes *ressources*, hors acteurs du territoire d'étude, ont été interrogées sur le contenu et l'application du PNA Loup\* 2018-2023. Trois autres personnes du territoire ont été interrogées spécifiquement sur l'historique, les acteurs et le patrimoine du territoire d'étude. D'autre part, des *entretiens semi-directifs*, structuré par des grilles d'entretien adaptées (Annexe 1), ont été réalisés auprès de différents acteurs du territoire, en large majorité sur leur lieu d'activité, afin de récolter leurs pratiques actuelles, leurs ressentis et les potentiels besoins ou processus d'anticipations mis en place.

Un effort a été réalisé afin d'intégrer un large panel d'acteurs : du monde agricole et du monde cynégétique, institutions gouvernementales, associations de protection de l'environnement, acteurs du tourisme, citoyen·nes utilisateur·rices de l'espace. Malheureusement, malgré de nombreux contacts pris, aucun rendez-vous avec des élu·es territoriaux de la CCVG n'a pu être réalisé. À noter que pour les associations de protection de l'environnement, un effort d'entretien a été fourni afin d'interroger au minimum une personne de l'équipe salariée et une personne de l'équipe bénévole, que cette dernière soit constituée en conseil d'administration ou en comité. Cela a permis de récolter à la fois la vision pratique liée au travail de terrain et la vision plus globale et politique d'orientation des structures.

Tableau 1 : Détails des entretiens réalisés

|                           | Type d'acteurs                                | Structure   | Nombre d'entretiens | Nombre de personnes |
|---------------------------|---|---|---------------------|---------------------|
| Entretiens ressources     | Acteurs du territoire                         | Ecomusée du Montmorillonnais  | 2                   | 2                   |
|                           |   | Communauté de Commune Vienne et Gartempe (CCVG)   | 1                   | 1                   |
|                           | Acteurs du PNA Loup*<br>2018-2023             | Direction Régionale de l'Environnement de l'Alimentation et du Logement (DREAL) de Nouvelle-Aquitaine | 1                   | 1                   |
|                           |   | Office Français de la Biodiversité (OFB) de Nouvelle-Aquitaine  | 1                   | 1                   |
|                           |   |   | <b>TOTAL</b>        | <b>5</b>            |
|                           | Eleveur·ses                                   | Eleveur·ses   | 9                   | 14                  |
|                           |   | Dont représentant·es d'éleveur·ses  | 4                   | 5                   |
|                           |   | Dont chasseur·ses   | 5                   | 5                   |
|                           |   | Avec la présence de représentant·es syndical·es non éleveur·ses                                       | 2                   | 2                   |
| Entretiens semi-directifs | Structures agricoles                          | Chambre d'agriculture de la Vienne  | 2                   | 3                   |
|                           |   | Groupement d'Intérêt Économique Ovin du Centre Ouest (GIE Ovin)                                       | 1                   | 1                   |
|                           |   | Centre de formation Agri'Nature   | 1                   | 2                   |
|                           |   | Alliance pastorale  | 1                   | 1                   |
|                           | Organisation cynégétique                      | Fédération Départementale des Chasseur·ses de la Vienne (FDC)   | 1                   | 1                   |
|                           | Institutions publiques                        | Direction Départementale des Territoires de la Vienne (DDT)   | 1                   | 1                   |
|                           |   | Préfecture de la Vienne   | 1                   | 1                   |
|                           |   | Office Français de la Biodiversité départementale de la Vienne  | 1                   | 1                   |
|                           | Associations de protection de l'environnement | Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)  | 2                   | 3                   |
|                           |   | Vienne Nature   | 2                   | 3                   |
|                           |   | Conservatoire Régional d'Espaces Naturels (CREN), pôle de la Vienne                                   | 2                   | 2                   |
|                           | Acteurs du Tourisme                           | Office du tourisme du Sud Vienne Poitou   | 1                   | 1                   |
|                           |   | Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) de Lathus-Saint-Rémy                       | 2                   | 2                   |
|                           | Citoyen·nes                                   | Association de randonnée  | 1                   | 1                   |
|                           |   |   | <b>TOTAL</b>        | <b>28</b>           |
|                           | <b>TOTAL DES ENTRETIENS</b>                   |   | <b>33</b>           | <b>44</b>           |

### *a. Prise de Contact*

Les premières prises de contact ont été effectuées grâce à un réseau de partenaires constitué lors de la phase de création du projet depuis début 2020 et aux contacts des tuteurs du stage. Puis, d'autres contacts ont pu être établis en utilisant le réseau propre à chacune des premières personnes rencontrées. D'autres structures, spécifiquement ciblées et pour lesquelles aucun contact intermédiaire n'a pu être trouvé, ont été approchées directement à partir de l'information publique à disposition. Enfin, certains acteurs ont été identifiés grâce à la veille journalistique réalisée sur le journal régional *Centre Presse* notamment.

Les contacts ont été réalisés dans un premier temps par email lorsque cela était possible, puis par téléphone pour les relances éventuelles. Malgré la teneur potentiellement sensible de l'entretien et mon statut d'étudiante, explicitement indiqué lors de la prise de contact, aucune personne contactée n'a refusé de me recevoir, contrairement à d'autres études (e.g. Degeorges et Lalo 2017) : 51 personnes ont été contactées, 44 personnes ont été rencontrées, un contact a été établi avec trois personnes mais aucun rendez-vous n'a pu être planifié et quatre personnes ne m'ont pas répondu malgré les relances. Un effort a été fait pour présenter l'étude réalisée de manière identique pour tous les acteurs contactés. Cependant, certains acteurs rencontrés ayant suivi la phase de construction du projet de recherche, des informations plus complètes et précises sur les objectifs et débouchées futures du projet ont pu être portées à leur connaissance.

### *b. Déroulé des entretiens semi-directif*

Pour aborder ce sujet complexe et large du retour du loup et de la préparation de ce potentiel retour, il a été choisi de réaliser des entretiens de type semi-directif. Ce mode d'entretien permet de laisser une certaine liberté à l'échange et à la discussion et ainsi d'approfondir de potentiels thèmes que la personne interrogée pourrait lier au sujet initial de l'entretien. En effet, le retour du canidé pouvant avoir un impact sur de nombreux aspects de l'utilisation du territoire (Mounet 2007), ce mode d'entretien a favorisé l'ouverture de l'étude à de nouveaux sujets connexes. Néanmoins, le sujet des impacts du retour de loups pouvant se révéler sensible, il semblait important de cadrer un minimum l'entretien afin de s'assurer que tous les thèmes nécessaires à l'analyse soient abordés au cours de l'entretien. Ainsi, l'entretien semi-directif a permis d'encadrer le traitement d'un sujet sensible tout en laissant aux personnes interrogées, qui pour certaines ont un réel besoin de s'exprimer sur ce sujet, l'espace de parole nécessaire (Gagnon, Beaudry, et Deschenaux 2019).

Pour une raison identique, il a été décidé de privilégier des entretiens individuels. En effet, cela permet ainsi à chaque personne rencontrée d'exprimer librement son ressenti. Cependant, des ajustements ont dû être consentis pour répondre aux demandes et contraintes de certaines personnes interrogées. Ainsi, six des 28 entretiens semi-directif ont été réalisés avec deux personnes et un

entretien avec cinq personnes. Ce mode d'entretien a permis, après une recontextualisation de l'étude commune à tous les acteurs rencontrés, d'aborder au travers de grilles d'entretiens adaptées à chaque type d'acteurs, trois thèmes jugés essentiels pour répondre à la question d'étude (Annexe 1). Durant la première phase de l'entretien, il était question d'aborder la situation actuelle de l'acteur, son parcours, ses fonctions et ses activités actuelles. Ce premier thème est essentiel pour récolter des informations sur les pratiques et les techniques actuelles de travail avant l'apparition potentielle d'un nouveau facteur tel que l'arrivée de loups.

Dans une seconde phase d'entretien, il était question d'aborder les relations de chacun des acteurs avec les différentes structures territoriales liées au sujet du retour de canidés sur le territoire. En effet, au-delà des aspects techniques et d'adaptabilité des pratiques actuelles, les expériences passées sur d'autres territoires métropolitains nous montrent que les relations entre les différentes structures impliquées du territoire et le jeu d'acteurs de chacun ont un rôle déterminant dans le processus d'adaptabilité au retour du prédateur (Benhammou et Salvador 2003).

Enfin la troisième phase des entretiens se fondait sur la projection, dans un futur plus ou moins lointain, du retour de loups sur le territoire. Il s'agissait ainsi pour la personne interrogée d'exprimer ses prévisions des impacts de ce retour sur son travail à titre personnel mais également sur le territoire du Montmorillonnais en terme général. Au fil de la discussion cette phase a également permis à chaque acteur d'exprimer ses connaissances sur l'espèce et les dispositifs prévus ou déjà mis en place, ses potentiels besoins pour se préparer à ce retour, ainsi que le(s) rôle(s) potentiel(s) que chaque structure citée dans la seconde phase pourraient endosser.

Une très large majorité des entretiens semi-directifs ont été enregistrés (71 % – n = 20/28). À noter qu'aucun acteur n'a refusé l'enregistrement. Certains enregistrements n'ont pu être réalisés simplement pour des raisons contextuelles ou pratiques. Une grande majorité des entretiens ont duré entre une heure et deux heures (68 % – n = 19/28) avec une amplitude totale comprise entre 30 minutes (n = 2/28) et trois heures et demi (n = 2/28).

### c. Analyse

Pour les entretiens non enregistrés, des notes de synthèse les plus précises possibles, incluant des citations, ont été utilisés. Pour les entretiens enregistrés, une transcription intégrale a été réalisée à l'aide du logiciel Noota<sup>©</sup>, doublée d'une écoute manuelle afin de corriger les erreurs éventuelles et ajouter des informations sur les subtilités de la parole – timbre, ton, émotions, etc. – qui semblent être un apport essentiel pour l'analyse complète d'un entretien (Beaud 1996). Une analyse qualitative a ensuite été effectuée sur ces données par une méthode de codage sur des textes (Allard-Poesi 2003) qui consiste à identifier et analyser les principaux thèmes abordés par les enquêté·es en lien avec la question étudiée.

## **II. Revue documentaire**

Au-delà des entretiens, un travail plus large de récolte de données qualitatives s'est révélé essentiel sur différents thèmes. Tout d'abord, une veille médiatique a été mise en place au niveau national sur les détections ou les suspicions de présence de loups et au niveau local sur des sujets plus larges qui ont trait au développement du territoire et aux questions agricoles ou de protection de l'environnement notamment. Cette veille médiatique a été complétée par un recueil documentaire des différentes ressources publiques, bien que non exhaustif au vu du temps imparti. Essentiellement concentré sur les positionnements publics des structures à propos du carnivore et des politiques menées sur ce dossier, il a également permis d'identifier et d'analyser le discours de certains acteurs.

Concernant les PNA Loup\*, une analyse succincte de la politique publique sur ce dossier a été réalisée notamment par l'analyse des PNA Loup\* successifs. L'utilisation d'informations de seconde main, documentées ou grâce à des entretiens ressources, a également été utilisée pour les aspects juridiques et les conséquences de ces différentes évolutions de politique publique autour de l'espèce.

De plus, en juin 2021\*, une réunion d'information a été organisée par la Confédération Paysanne à destination d'agriculteur·rices et de technicien·nes agricoles sur les aspects techniques d'application du PNA Loup\* 2018-2023, notamment sur la mise en place des mesures de protection des troupeaux. Le « groupe restreint loup », dispositif prévu par le PNA Loup\* 2018-2023 qui sera présenté plus en détails plus loin (Cf. 2.II.b), a également été réuni en juillet 2021 par la Direction Départementale des Territoires (DDT), agence exécutive des directives préfectorales. Sur le modèle d'observations participantes ou non, une analyse de ces réunions a permis de faire remonter des opinions et des questionnements sur ces procédures mais également des informations sur les relations entre les acteurs de par des interactions verbales ou non verbales.

Au vu de l'importance de la portée symbolique de l'espèce, il semblait également essentiel de faire un état des lieux, de son éradication à son retour, de l'historique et la perception de l'espèce au niveau national. Pour cela, des sources, généralement de seconde main, mais multiples et concordantes, ont été utilisées. Enfin, cette chronologie, tant territorial que national de l'espèce, étant revenu à de nombreuses reprises lors des entretiens, le contexte et la portée historique de cette espèce dans le Montmorillonnais a également été précisé. Pour cela, des *entretiens ressources* ont été réalisés ainsi qu'un recueil documentaire historique succinct. Plus largement, de nombreuses données qualitatives et quantitatives sur les caractéristiques récentes et actuelles du territoire ont pu être réunies et analysées grâce à l'implication de nombreux acteurs territoriaux.

### **III. Réalisation de cartographies**

Hors indication contraire dans le titre de la figure, les cartographies présentées ici ont été réalisées spécialement pour cette étude sur le logiciel QGIS 3.14.1. Elles sont issu du traitement de données libres d'accès – Corine Land Cover, 2018 ; Registre Parcellaire Graphique, 2019 ; BD TOPO, 2020, Office Français de la Biodiversité – ou mises à disposition par des structures locales : Fédération Départementale des Chasseur·ses de la Vienne (FDC), Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), Conservatoire Régional d'Espace Nature (CREN).

La réalisation de ces cartographies répond à deux objectifs principaux : elles illustrent des propos issus de la revue documentaire et elles servent de supports d'analyse du territoire d'étude.

A noter que seul le territoire d'étude est illustré par ses données détaillées et analysées. La comparaison entre ce dernier et les territoires adjacents n'est donc pas pertinente.

## Chapitre 2 : Contexte historique et territorial

« *L'arrivée du loup ne s'inscrit pas sur une page vierge* » (Dumez et al. 2017, p.36). Que ce soit au niveau national ou territorial, l'espèce porte des symboles ambivalents et contradictoires au cours du temps. Pour analyser les relations entre humains, avec l'espèce comme sujet, ou entre humains et loups, il est important de replacer la question de l'anticipation dans une recontextualisation historique de la symbolique et des interactions à l'espèce. Les évolutions sociales ont en effet un impact important sur la perception et les relations des humains aux loups (Lescureux et Linnell 2013). Un retour sur l'historique du canidé en France et l'état actuel de nos connaissances sur l'espèce sera réalisé avant de se focaliser sur le Montmorillonnais et présenter le contexte historique et la situation actuelle globale de ce territoire.

### I. Contexte de l'espèce loup

#### a. *Une histoire conjointe ambivalente avec les humains*

##### Une relation humains-loups immémoriale

Les relations entre humains et loups sont ambivalentes. Historiquement, les deux espèces ont probablement évolué de manière convergente en occupant des niches écologiques\* analogues (Landry 2017). À cela sont venues s'ajouter des similitudes de mode de vie, réelles ou imaginées – vie en groupe familial, fidélité du couple, communication complexe, etc. – qui ont contribué à façonner cette histoire conjointe entre humains et loups. Cette relation se construit dès la préhistoire, par la domestication\* de l'espèce pour devenir nos chiens, mais également par le développement de l'imaginaire autour du carnivore. Pour exemple, durant l'antiquité, nombreux de Gaulois s'estimaient « fils de loup » et 1 200 grandes familles françaises ont adopté l'animal comme emblème, le figurant sur leurs armoiries (Delort 1984). L'espèce fait d'ailleurs partie du bestiaire central de l'Europe depuis cette époque avec le sanglier, le cerf, le corbeau, l'aigle ou le cygne (Pastoureau 2018).

En parallèle se développent dès la préhistoire les premières relations conflictuelles avec la domestication\* des ongulés sauvages pour l'élevage et les efforts des humains pour protéger leurs troupeaux des prédateurs du carnivore (Delort 1984; Zeder, 2011 in Dumez et al. 2017). Cette ambivalence des relations se retrouve dans les premières primes de destruction de loups versées au I<sup>er</sup> et II<sup>ème</sup> siècle, à l'époque même de la naissance du mythe de la louve qui sauva les frères Remus et Romulus, fondateur de Rome. Ainsi, à cette époque, à Rome, des animaux sont sacrifiés à la fois pour demander aux dieux la protection des troupeaux et en l'honneur de la louve nourricière (Landry 2017).

### La naissance du « Grand méchant loup » sur fond de Christianisme

Avec l'émergence des trois grandes religions monothéistes (Judaïsme, Christianisme et Islam) issues de peuples de pasteurs, au cours du I<sup>er</sup> siècle de notre ère, l'image du loup se modifie. Je me concentrerais ici sur le Christianisme au sein duquel l'espèce a été utilisé symboliquement dans des paraboles pour représenter le Diable et le péché (Landry 2017; Delort 1984). En effet, la littérature chrétienne a joué un rôle notable dans le noircissement de l'espèce, s'attelant à le rendre insatiable, redoutable, et méprisable (Delort 1984). À cela s'ajoutent plusieurs épisodes de rage\* qui modifient le comportement de l'espèce, mais également les invasions répétées de l'empire Romain, entre les III<sup>ème</sup> et V<sup>ème</sup> siècle, par les peuples germaniques et barbares, dont certains utilisaient le loup comme emblème. L'espèce est ainsi associée aux guerres et aux pillages et devient une menace non seulement pour les biens humains, mais également pour leur propre sécurité : nous assistons à la création de l'image du « grand méchant loup » (Delort 1984; Pastoureau 2018; Landry 2017). Ainsi, face à la peur et la menace que les carnivores suscitent pour les populations et le bétail, les humains s'organisent pour le tuer. Nous faisons remonter la fondation du corps de Louveterie à Charlemagne qui, en 813, nomma au sein de chaque comté deux spécialistes pour chasser les loups par tous les moyens (Delort 1984). Dans les textes, l'espèce est tour à tour diabolisé – dans les bestiaires notamment –, domestiqué – Saint François d'Assise et le loup de Gubbio\* – ou ridiculisé et humilié – le *Roman de Renart\** – (*Ibid.*).

Avec la fin du Moyen-Âge et de l'époque féodale vers le XV<sup>e</sup> siècle, les guerres, les famines, l'épidémie de peste noire, les épisodes de rage\*, l'évolution de l'utilisation de l'espace et du climat sont autant de facteurs qui rapprochent les canidés des territoires des humains, augmentant par là même les confrontations et les peurs (Delort 1984). Ce climat de peur est également accentué par les histoires de loup-garou, devenu symbole et incarnation du Diable dans l'imaginaire collectif (Landry 2017), et par le lien fait avec la sorcellerie, le sabbat et les hérétiques (Delort 1984).

### La révolution française\* donne les moyens d'une éradication totale

Par la suite, entre le XVII<sup>ème</sup> et le XIX<sup>ème</sup> siècle apparaissent des épisodes de « bêtes » s'attaquant aux populations, dont la plus connue est la bête du Gévaudan – bien que nous ne soyons toujours pas certain qu'il n'y en ait eu qu'une – qui aurait tué 84 personnes et attaqué 132 autres entre 1764 et 1767 dans l'actuelle Lozère (Landry 2017). Cet épisode démontre par ailleurs très bien le climat d'impuissance et de dépendance à la noblesse des paysans sous l'Ancien Régime\* : n'ayant le droit ni au port d'armes ni à celui de chasse, ils ne pouvaient assurer leur sécurité face aux carnivores. La chasse aux loups relève alors soit de huées\* supervisées par les lieutenants de louveteries, soit de grandes chasses à courre réalisées par les nobles, davantage dans le but d'exercer une chasse noble que pour réguler les populations lupines. (Moriceau, 2007 in Degeorges et Lalo 2017; Delort 1984).

La révolution française\* de 1789 donna aux paysans le droit de chasse et au port d'armes – de plus en plus performantes – et ainsi les moyens de pouvoir prendre en charge eux même leur sécurité face au loup, sans plus à avoir à quémander la protection de l'aristocratie (Degeorges et Lalo 2017). D'autre part, les primes de destruction sont rétablies dès 1791 (Landry 2017). Cette fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle est ainsi un tournant pour l'histoire du canidé en France : 5 000 à 6 000 loups étaient tués chaque année, dont 65 % de louveteaux car les techniques de destruction et de battues étaient encore peu efficaces et capturer les petits dans les tanières restait le moyen le plus fructueux (De Beaufort 1987).

De Beaufort (1987) a évalué l'évolution de la population du canidé en France en fonction du nombre d'individus abattus qu'il estime corrélé à la densité de population – corrélation toujours utilisée pour certaines espèces chassées –, d'autant que dans le même temps l'efficacité des moyens de leur destruction augmente. Ainsi, selon ses estimations, le loup occupe une grande majorité du pays à la fin du XVIII<sup>ème</sup> avec une présence dans 87,5 % des départements (figure 2) (*Ibid.*). Or, le tableau de chasse tombe à une moyenne annuelle inférieure à 1 000 individus dès 1828 (*Ibid.*). Dans la deuxième moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle, malgré une période de répit lors de la guerre franco-prussienne de 1870-1871, la décroissance de la population va s'accélérer avec un nombre de permis de port d'arme de chasse qui passe de 125 000 en 1844 à 450 000 en 1900 (*Ibid.*). C'est en effet à la fin de ce siècle, en parallèle de la découverte du vaccin contre la rage\* de Louis Pasteur en 1885, qu'une politique de destruction systématique est lancée contre le prédateur (Delort 1984; Moriceau 2013 in Degeorges et Lalo 2017). En conséquence, en 1898, seuls 5 % des départements possèdent une population de loups viable et ils ont disparu de 50 % d'entre eux. Il ne reste ainsi que deux pôles principaux de présence, représentant 16 % du territoire métropolitain : le Nord-Est (Champagne, Lorraine, Bourgogne, Franche-Comté) et Centre-Ouest (Berry, Limousin, Périgord) (figure 2) (De Beaufort 1987). En 1908, les canidés ne sont présents que sur 1 % de leur aire de répartition initiale, principalement dans le pôle de présence du Centre-Ouest (Charente, Sud Vienne, Haute-Vienne et Dordogne) où les derniers loups auraient été tués entre 1923 et 1929 (figure 2) (*Ibid.*). Des témoignages non attestés perdurent néanmoins jusque dans les années 1930 (*Ibid.*). Par ailleurs, la dernière victime humaine recensée serait une dame âgée de Haute-Vienne en 1914 (Delort 1984).

Ce siècle d'éradication du prédateur, voit, en parallèle, dans toute l'Europe continentale, les populations d'ongulés sauvages drastiquement diminuer, voire disparaître du fait de la déforestation et d'une pression de chasse extrême. Ainsi les grands prédateurs (loup, lynx, ours) se tournèrent vers les proies domestiques pour se nourrir, entraînant en retour ce contrôle des populations de loups par l'humain. L'objectif était ainsi réduire les conflits avec les éleveur·ses et les chasseur·ses (Landry 2017). Les schémas d'éradication de l'espèce, et des prédateurs en général, sont en réalité approximativement identiques partout : surexploitation des ongulés sauvages par l'humain, augmentation des attaques des prédateurs sur le bétail, extermination des prédateurs devenus

génants (*Ibid.*). Le loup est ainsi éradiqué du territoire métropolitain moins de 140 ans après la révolution française\* (Landry 2013). Il semble avoir disparu d'Angleterre durant le XVI<sup>ème</sup> siècle, d'Ecosse au XVII<sup>ème</sup> siècle, des Pays-Bas et au Danemark à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle, de Belgique, d'Allemagne et de Suisse au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle (Pastoureaud 2018).

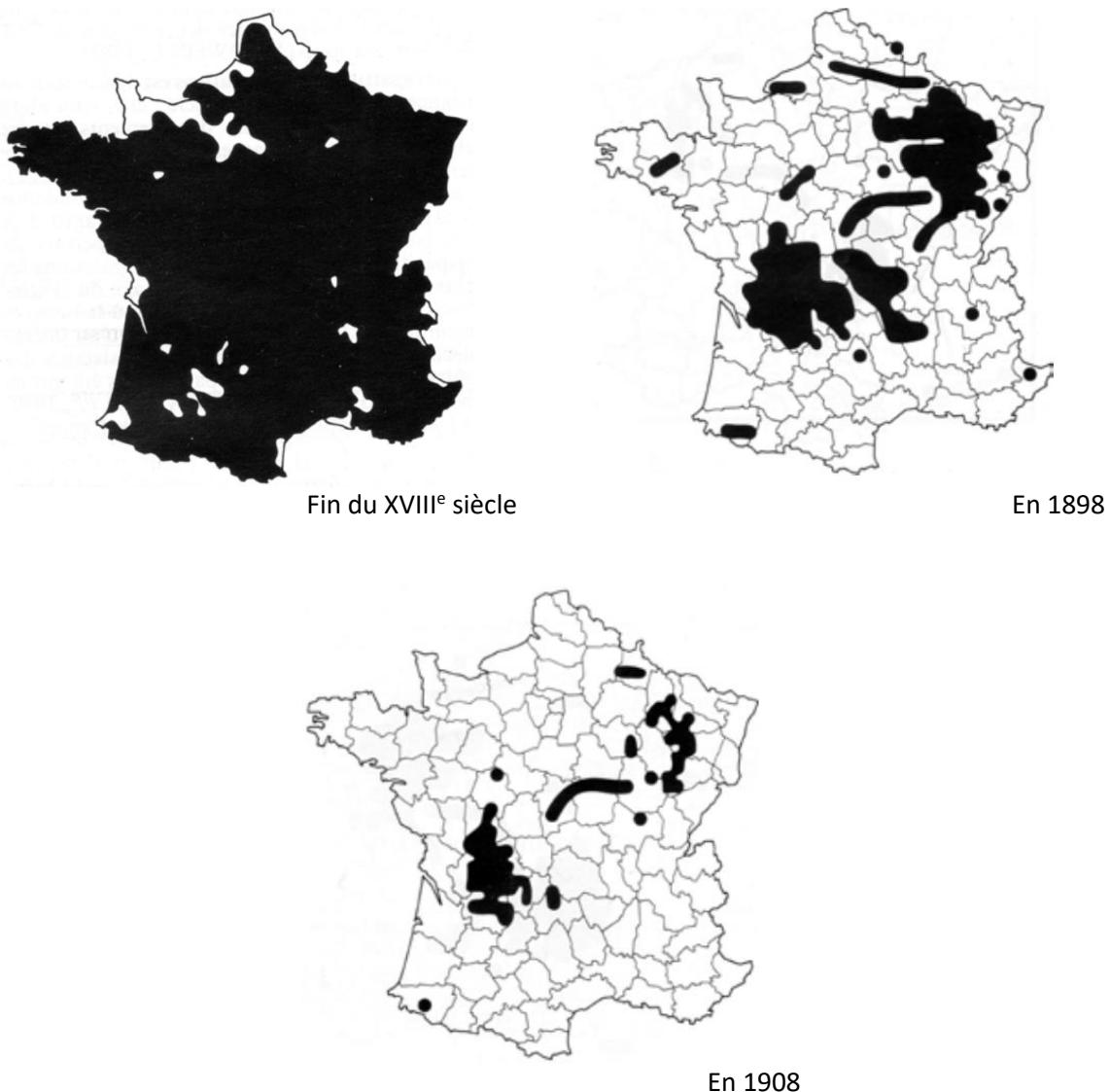


Figure 2 : Evolution de la population de loups en France (Source : François de Beaufort, 1987)

## *b. Contexte récent de la présence du loup en France*

### *Une expansion progressive à la faveur de la protection de l'espèce*

Bien que la population lupine y ait été largement réduite également, nous estimons qu'environ 300 loups subsistaient en Italie dans les années 1960 (Simonetta 1968 in Landry 2017). Dans les années 1970, deux études sont conduites pour étudier la situation de l'espèce dans le pays. Zimen et Boitani (1975) ne recensent que 100 individus avec pour limite Nord de répartition les monts Sibyllins, proches de Rome, alors que l'étude de Cagnolaro (1974 in Landry 2017), fondée sur l'envoi de milliers de questionnaires, signale des loups bien plus au Nord en Toscane, entre Florence et Bologne. Suite à ces études, à partir de 1976, l'espèce est protégée, des indemnités en cas de prédatations sont versées aux éleveur·ses et des cerfs et des chevreuils sont réintroduits dans le Parc National des Abruzzes où ils avaient pratiquement disparu, sous l'impulsion de son directeur et fondateur Franco Tassi (Landry 2017; Benhammou 2007). Vingt ans après ces mesures, la population de loups avait quadruplé et sa répartition doublé (*Ibid.*).

En Italie comme au sein d'autres poches de populations résiduelles en Europe, les effectifs de l'espèce augmentent depuis le milieu des années 1970. Cette expansion peut s'expliquer entre autre par sa protection par la Convention de Berne\* de 1979 et une désertification rurale accrue (*Ibid.*). Cette protection marque un nouveau tournant dans le statut de l'espèce qui passe ainsi, dans chaque nouveaux territoires où elle se développe, d'une espèce qui été à exterminer à une espèce strictement protégée (*Ibid.*). En parallèle, l'attitude de la population envers le loup depuis sa protection et même depuis qu'il se faisait plus rare et moins dangereux pour l'humain et son bétail au début du XX<sup>ème</sup> siècle, a évolué (Delort 1984). Il tend à être démythifié, réhabilité et même revalorisé, notamment à travers les documentaires et la littérature pour enfants. Cependant, sa protection ne rime pas forcément avec son acceptation, particulièrement dans les milieux ruraux directement confrontés à sa présence (Landry 2017).

### *Le retour du loup en France : quelle origine ?*

En France, le loup fait officiellement son retour en 1992, avec la présence attestée d'un couple dans le Parc national du Mercantour, dans un climat immédiat de polémique sur leur provenance : retour naturel, réintroduction ou échappé de captivité (Landry 2017). Cette controverse provient entre autre du fait que la dernière étude anglophone de Zimen et Boitani (1975) – l'étude de Cagnolaro (1974 in Landry 2017) étant rédigée en italien – avant ce retour montre l'absence de loups dans le Nord de l'Italie. Cela donna lieu à un raccourci d'interprétation, d'aucuns affirmant que les canidés de retour en France provenaient des Abruzzes, à 800 km du Parc du Mercantour, ce qui ne correspond pas à notre connaissance de la biologie de l'espèce (Landry 2017). Cependant, des individus avaient en

réalité été retrouvés morts bien plus près de la frontière française dès les milieux des années 1980. Au moins quatre loups morts ont été découverts dans la région de Gênes entre 1985 et 1988 et un individu a même été tiré à la frontière, près de Coni en 1985 (*Ibid.*). Également, en France, un canidé a été tiré à la lisière du Parc national du Mercantour fin décembre 1987, le fameux loup de Fontan\*. En 1992, un individu, qui sévissait semble-t-il depuis longtemps, a été tué à la limite du Parc National des Ecrins (*Ibid.*). Il est donc fortement probable que des carnivores aient été présents bien avant 1992 en France sans qu'on ne les remarque ou que des observations aient été signalées.

Cette thèse du retour naturel, soutenue par le gouvernement et la majorité des biologistes, est également appuyée par l'évolution du biotope en faveur du prédateur depuis son extinction (Mounet 2007; Landry 2017). En effet, les politiques environnementales et la déprise agricole et rurale a été favorable à la progression du milieu forestier et à l'augmentation des populations d'ongulés sauvages (*Ibid.*). Les conditions sont ainsi réunies pour offrir aux canidés le gîte et le couvert (*Ibid.*). La présence de loups sur un territoire est d'ailleurs régulièrement présentée comme un témoin de la qualité du milieu (Mounet 2007; Campion-Vincent 2002).

D'autre part, des analyses génétiques sont rapidement effectuées sur des poils et des excréments pour déterminer l'origine de ces individus. Il s'avère que l'éclatement des populations au XIX<sup>e</sup> siècle a occasionné la distinction génétique des différentes populations lupines d'Europe. Ainsi, « *la lignée italienne de loups possède une séquence mitochondriale qui est tout à fait unique au niveau mondial* » (Taberlet, in Estrosi et Spagnou 2003, p.142). Les analyses génétiques réalisées ont ainsi permis de détecter cette particularité génétique, démontrant alors l'origine italienne des individus (Benhammou 2007). Or, aucun loup captif en France ne provient de cette souche italienne (*Ibid.*). Tous les éléments suggèrent donc fortement que les canidés observés en France en 1992 sont bien revenus depuis l'Italie, mais pas directement depuis le massif des Abruzzes (Landry 2017).

Les partisans de la thèse de la réintroduction sont interpellés notamment par le fait que la colonisation par les premiers loups eut lieu exclusivement dans des espaces protégés, pourtant distant entre eux (Mounet 2007). Cela peut s'expliquer par une pression d'observation naturaliste plus importante qui permet d'y détecter la présence lupine plus efficacement. Ils doutent également de la capacité de l'espèce à franchir les nombreuses barrières humaines et naturelles – autoroute, fleuve, agglomération, etc. – entre l'Italie et les massifs français. Ce point sur le comportement de dispersion sera détaillé ultérieurement (Cf. 2.I.c). Campion-Vincent (2002) s'attelle à étudier cette thèse de la réintroduction en prenant au sérieux les affirmations non reconnues par les autorités. Elle démontre ainsi que cette thèse repose sur des faits établis de lâchers de loups captifs, 39 entre 1945 et 1989, en majorité accidentels (*Ibid.*). Leur existence est également évoquée par certain·es naturalistes et scientifiques mais en tant qu'aide potentielle ponctuelle seulement : « *Rien n'interdit que cette venue*

*naturelle se soit accompagnée de lâchers volontaires ou involontaires. Mais nous ne disposons d'aucune preuve. »* (Dobremez, in Estrosi et Spagnou 2003, p.255).

Cette question finit même par faire l'objet d'une enquête parlementaire, dont les citations précédentes sont issues (Estrosi et Spagnou 2003). Cette dernière, au vu de ces différents éléments, conclut qu'il reste cependant « *l'hypothèse d'une capture de plusieurs loups sauvages et de leur transport, puis de leur lâcher en France [...] même si on sait qu'il est très difficile de capturer un loup sauvage et qu'un loup « imprégné » par l'homme est beaucoup moins adapté à la vie sauvage.* » (*Ibid.*, p.31). Ces conclusions doivent cependant être prises avec précaution car la démarche politique des députés à l'origine de ce rapport n'était pas impartial. Leur objectif était d'étayer cette thèse de la réintroduction sans avoir pu réunir de preuves allant dans ce sens, les différents éléments réunis concordants avec le retour naturel de l'espèce (Benhammou 2007; Estrosi et Spagnou 2003).

#### *Une approche politique conflictuelle*

A partir du 21 mai 1992, l'espèce loup est comprise dans la catégorie la plus protectrice de la directive 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvages, plus communément appelée « directive Habitats\* » : l'annexe IV des « *espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte* » (transposé en droit français dans les articles L. 411-1 et L. 412-2 du Code de l'Environnement et L. 111-2, L.113-1 et suivants du Code Rural et de la pêche maritime). Néanmoins, un texte complétant la directive Habitats\* et autorisant la capture ou la destruction de loups, lynx ou ours « *pour prévenir des dommages importants aux cultures ou au bétail, ou dans l'intérêt de la sécurité publique* » est édité en septembre 1993, soit seulement quelques mois après l'officialisation du retour du l'espèce (arrêté ENVN9320303A publié au Journal Officiel le 11 septembre 1993).

En effet, à la découverte de ce couple de loups dans le Parc National du Mercantour en novembre 1992, le ministère de l'Environnement décide de ne rien annoncer publiquement avant que la situation de ces individus – confirmation d'identification et du retour spontané – ne soit éclaircie et qu'une réponse face aux dégâts de prédation potentielle ne soit préparée (Campion-Vincent 2002). Cependant, l'information fuite et c'est la revue écologiste *Terre Sauvage* qui annonce le retour du loup en France en mai 1993, mettant le ministère et le Parc national du Mercantour devant le fait accompli (Benhammou 2007). Étonnamment, cette nouvelle n'a pas créée de polémiques et les premières années cette présence ne cause que quelques difficultés ponctuelles et localisées avec les éleveurs·ses (*Ibid.*). L'opposition à cette présence se constitue en réalité progressivement, notamment avec le syndicat ovin et la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes et les premiers cas de braconnage sont répertoriés en 1995 (*Ibid.*).

La situation se tend ainsi graduellement et la situation fait l'objet d'une récupération politique par les élu·es tant locaux que nationaux (*Ibid.*). À partir de là commence une bataille politique : les ministères de l'Environnement et de l'Agriculture, les élus locaux et la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes publient rapports contre rapports (*Ibid.*). L'objectif étant alors, pour les uns de prouver la réintroduction, légitimant ainsi la destruction de l'espèce, et pour les autres de prouver le retour naturel. Celle-ci prend fin avec l'enquête parlementaire dirigée par Estrosi et Spagnou (2003), qui ne tranche néanmoins toujours pas formellement la question.

Au-delà de cette question, des mesures d'accompagnement des éleveur·ses se mettent timidement en place avec deux programmes européens Life entre 1997 et 2004 puis avec une succession de PNA Loup\* (2004-2008, 2008-2012, 2013-2017, 2018-2023) grâce à un important travail du ministère en charge de l'Environnement malgré ses faibles moyens (Benhammou 2007). À noter que durant les premières années du retour des carnivores, accepter les aides à la protection des troupeaux était considérés par les éleveur·ses comme l'acceptation d'une politique nationale favorisant la présence de loups sur le territoire (Mounet 2007; représentant· syndical·e). À partir de 2004, le ministère de l'Agriculture s'investit au côté du ministère de l'Environnement dans les PNA, contre un assouplissement du statut de protection de l'espèce (Benhammou 2007). Il prend ainsi financièrement en charge les mesures de protection des troupeaux alors que le ministère de l'Environnement est chargé du suivi de l'espèce et des indemnisations des dégâts (*Ibid.*).

Bien que la politique de lutte contre les prédatations des canidés ait considérablement évolué avec les différents PNA Loups\*, les principes annoncés sont restés identiques : une gestion adaptative et différenciée selon les situations avec une gradation des interventions (Degeorges et Lalo 2017). Jusqu'ici très rares, bien qu'autorisés depuis 2000, les recours aux prélèvements d'individus par l'Etat débutent concrètement en 2004 avec le premier PNA Loup\* et augmentent considérablement à partir de 2013, grâce à une procédure de destruction simplifiée et un plafond de prélèvement notablement augmenté (*Ibid.*). La directive Habitats\* souligne tout de même trois clauses conditionnant la dérogation à la protection de l'espèce : ces opérations de destruction doivent être « *exceptionnelles* », instaurées « *s'il n'existe pas d'autres solutions satisfaisantes* » et « *ne pas nuire au maintien, dans un état de conservation favorable, de la population de loups dans leur aire de répartition naturelle* » (*Ibid.*). Cette nouvelle méthode de gestion de l'espèce a contribué à cristalliser les oppositions, les associations de protection de l'environnement multipliant les recours aux tribunaux administratifs contre ces autorisations de destruction et elle complique ainsi d'autant plus les conditions de négociation (*Ibid.*). Depuis, la situation reste sensiblement identique à l'échelle nationale, chaque acteur restant campé sur ses positions avec une opposition pro/anti très marquée.

### La position politique actuelle, vers une timide prise en compte de la nécessité d'anticipation

D'après les estimations de l'Office Français de la Biodiversité (OFB), organisme public chargé du suivi des populations de loups, leurs effectifs sont en constante augmentation depuis leur retour sur le territoire métropolitain. Néanmoins, les dernières projections de l'OFB montrent que cette augmentation annuelle a été notablement freinée depuis 2020 avec 9 % de croissance, puis seulement 8 % en 2021, contre 22 % en 2019 (Figure 3) (Le Réseau Loup Lynx 2021). Nous observons en effet une « cassure » dans l'évolution de la population depuis la sortie de l'hiver 2017. Une précédente phase comparable, comprenant même une période de diminution de la population lupine, a été observée entre 2014 et 2016. Cette phase correspond à la période de modification de la politique de gestion induisant une augmentation notable d'individus prélevés annuellement (Cf. 2.I.b) (Duchamp et al. 2017). Dans le cadre des obligations des états signataires de la Directive Habitats\* à atteindre un état de conservation favorable\*, le ralentissement actuelle de l'augmentation de la population de loups doit être suivie soigneusement ces prochaines années. En effet, l'expertise scientifique collective commandée par le ministère en charge de l'Environnement, associant l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN), préconise d'atteindre un effectif d'adultes reproducteurs de minimum 2 500 à 3 000 individus pour la population lupine française soit viable génétiquement à long terme (Duchamp et al. 2017).

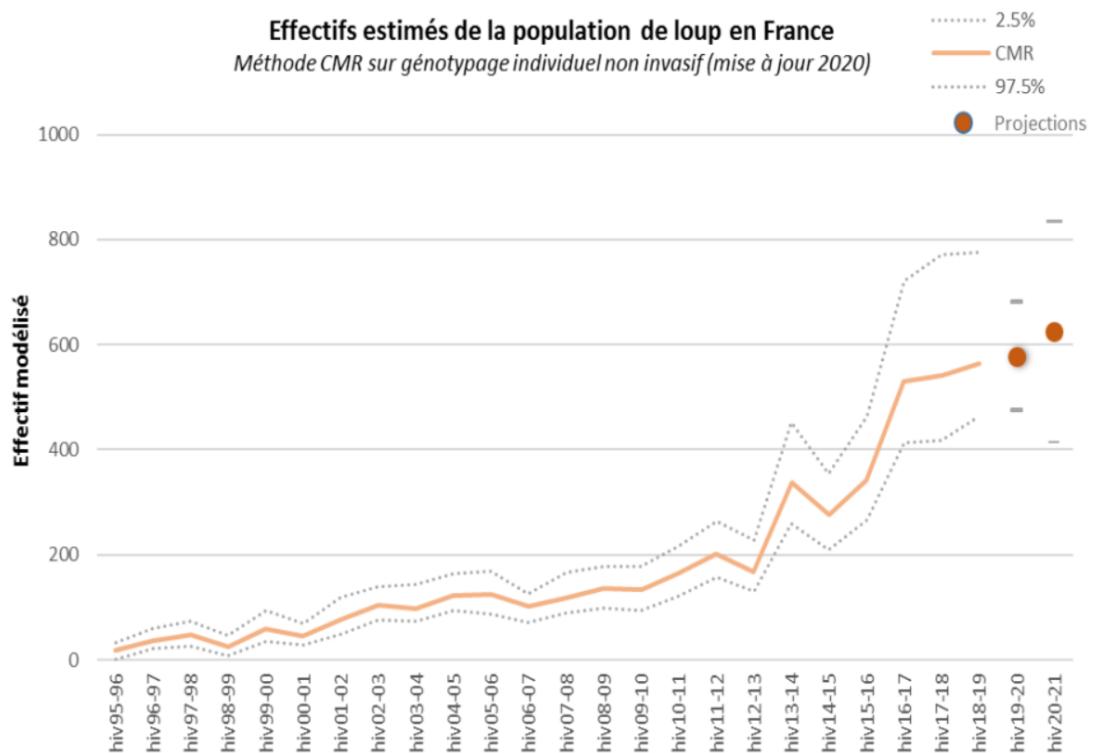


Figure 3 : Evolution de l'effectif estimé de la population de loups en France (Source : Le réseau Loup Lynx, 2021). La CMR (Capture-Marquage-Recapture) est une méthode statistique d'estimation de population.

La population lupine est également en expansion sur le territoire métropolitain, d'environ 10 % en moyenne par an (Duchamp et al. 2017), comme l'illustre la répartition géographique des indices de présence retenus par l'OFB (Figure 4). Les individus viennent s'implanter durablement hors de l'arc Alpin dès 2000 avec une présence attestée dans les Pyrénées Orientales. La rapidité de la progression de l'espèce et la distance entre les nouveaux foyers et les zones de présence connues restent déroutantes pour les acteurs territoriaux, qui n'ont ainsi nullement anticipé le retour des canidés (Benhammou 2007; Benhammou et Salvador 2003). Ne possédant plus la culture du loup, ils manquent de connaissances, de réactivité et surtout de moyens pour faire face (*Ibid.*).

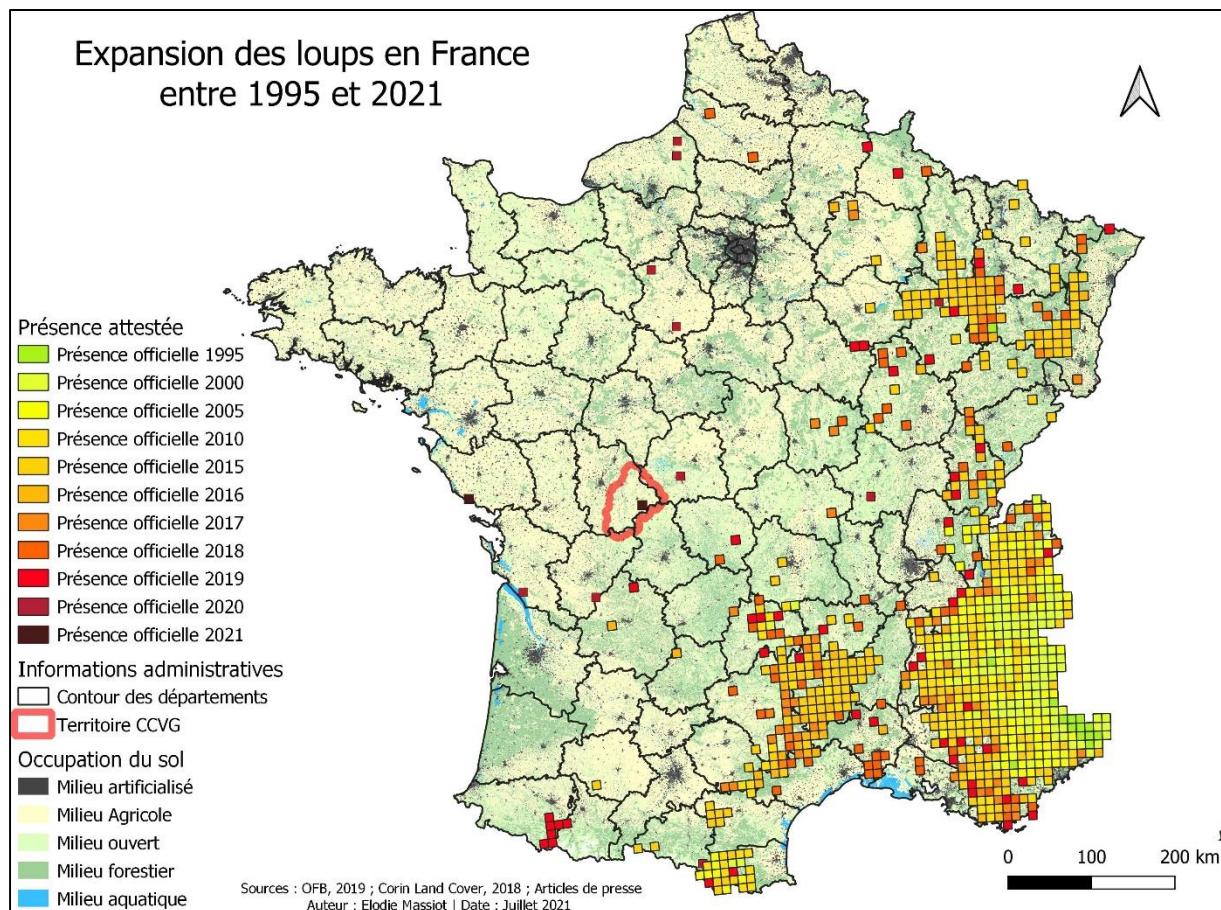


Figure 4 : Evolution de la répartition géographique des loups en France depuis 2015, évaluée par maille de 10km de côté ou selon les dernières attestations officielles.

Ainsi, malgré une progressive protection des troupeaux dans les zones de présence connue, le nombre d'attaques et de d'animaux d'élevages prédatés par le loup restent en augmentation, au moins jusqu'à 2018 (Figure 5) de par les prédations des individus en dispersion (Benhammou 2007) et ce malgré la hausse du nombre de prélèvements autorisés. En effet, ces plafonds de destruction sont ajustés en fonction du taux d'accroissement de la population et atteignent, en 2021, 19 % de l'effectif moyen estimé à 624 loups, soit 119 individus (Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes 2021), alors même qu'un taux maximum de 10 % était préconisé pour s'assurer que la population ne diminue pas (Duchamp et al. 2017). Les effets de ce taux de prélèvement sur la dynamique des populations s'additionnent et se combinent aux autres facteurs de mortalités environnementaux et intrinsèques (*Ibid.*). Or, ce taux de mortalité moyen était évalué à 22 % avant l'augmentation des prélèvements en 2013 et le seuil de mortalité moyen à partir duquel la population commence à décliner est estimé à 34 % (*Ibid.*). Avec l'augmentation du plafond de prélèvement à 19 % allant à l'encontre des recommandations scientifiques, pourtant explicitement demandées par les ministères en charge, le seuil de mortalité de l'espèce tant à s'approcher de seuil de déclin.

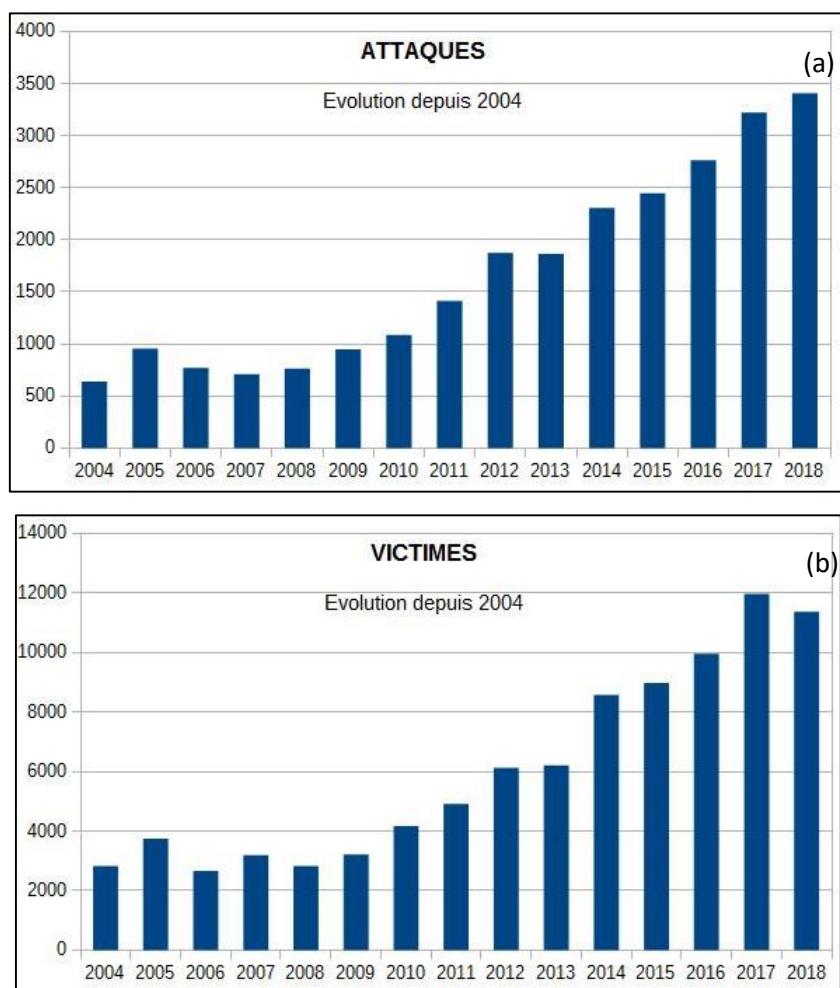


Figure 5 : Evolution du nombre d'attaques (a) et de têtes de bétail victimes de prédictions (b) imputables au loup entre 2004 et 2018 en France (Source : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes).

Au vu de l'augmentation constante à la fois du nombre annuel d'attaques sur les troupeaux domestiques jusqu'aux dernières données disponibles de 2018 et de loups prélevés, il est important de considérer la relation entre ces deux facteurs (Duchamp et al. 2017). Une thèse doctorale est, par ailleurs, en cours afin d'évaluer l'« impact des tirs [de prélèvement] dérogatoires sur les attaques et la population de loups en France » (Grente, non publié). Ainsi, face à ce constat et après comparaison avec les autres pays européen, deux autres expertises commandées par les ministères en charge du PNA Loup\* 2018-2023 recommande d'anticiper le retour des prédateurs dans les territoires afin d'éviter le « primo-choc » (Boisseaux et al. 2019; Dumez et al. 2017). D'après ces expertises, une anticipation du retour de l'espèce permettrait à la fois de donner le temps aux acteurs agricoles de réduire la vulnérabilité de leurs pratiques d'élevage (Boisseaux et al. 2019) et aux pouvoirs publics et acteurs locaux d'accompagner ce retour dans un contexte plus serein (Dumez et al. 2017).

Pour répondre à ces préconisations, les ministères en charge du PNA Loup\* 2018-2023 ont mis en place depuis 2019 le dispositif du cercle 3. Ce dispositif peut être déclenché dans les communes d'un département sur lequel aucune prédation de loups n'a encore été attestée, mais attenant à des zones concernées. Il permet aux éleveur·ses d'obtenir une aide financière et technique pour la mise en place de chiens de protection sur leur troupeau, en anticipation des premières prédations des loups. En effet, nous estimons qu'un chien de protection est réellement efficace au bout de deux ans minimum (Ministère de la transition écologique et solidaire et Ministère de l'agriculture et de l'alimentation 2019). Ce nouveau dispositif s'ajoute aux cercles 1 et 2 déjà existants. Dans les communes où au moins une attaque a été avérée au cours des deux dernières années, le cercle 2 est déclenché et permet d'obtenir des financements pour l'achat de clôtures et de parcs électrifiés en plus du financement pour les chiens de protection. Enfin, les communes où il y a eu au moins une attaque par an au cours des deux dernières années rentrent en cercle 1 : s'ajoutent aux aides précédentes, des financements pour des emplois de gardiennage et les études de vulnérabilité de l'exploitation avec accompagnement technique. À noter qu'un cercle 0 a également été créé en 2019 afin de délimiter les foyers de prédations ayant subi au moins 45 attaques au cours des trois dernières années. Ainsi, le processus d'aide à la mise en place des mesures de protection se décline différemment en fonction du cercle au sein duquel la commune a été classée (Figure 6).

## AIDE À LA PROTECTION DES TROUPEAUX CONTRE LA PRÉDATION PAR LE LOUP DÉLIMITATION DES CERCLES POUR L'ANNÉE 2020

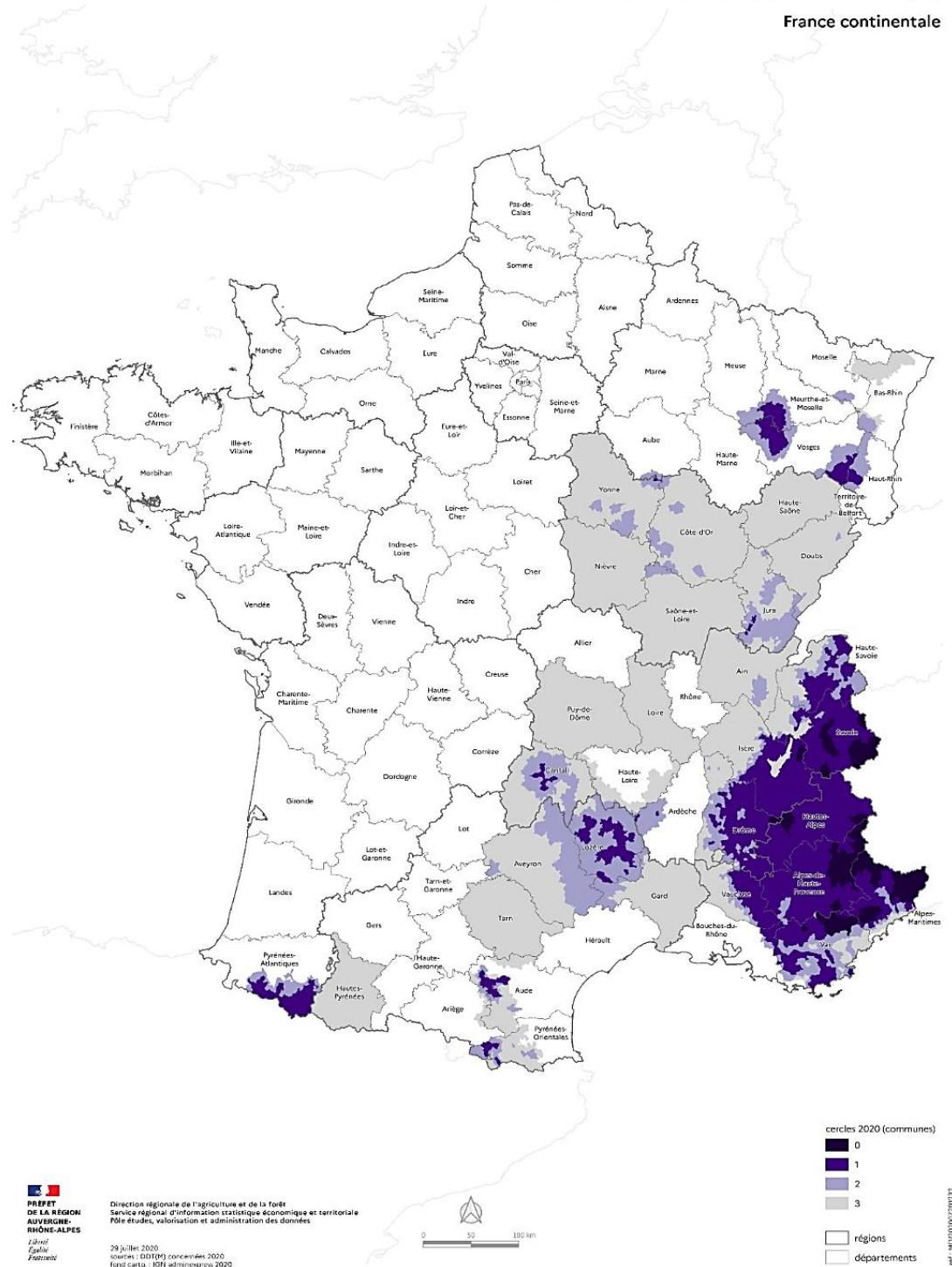


Figure 6 : Délimitation des cercles régissant les aides à la protection des troupeaux en 2020 (Source : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, 2020)

Le PNA Loup\* 2018-2023 en cours comprend également la création possible par la préfecture d'un « groupe restreint loup », permettant de réunir les représentants des acteurs concernés par le retour de l'espèce (Cf. 2.II.b), ou d'une « cellule de veille » réunissant un panel plus

large d'acteurs. Les objectifs précis de ces assemblées sont laissés à l'appréciation des préfectorures initiatrices. Elles peuvent ainsi répondre à plusieurs recommandations telles que la circulation de l'information, la médiation ou encore la mise en place d'un premier travail de réflexion afin « *d'identifier des mesures qui peuvent facilement être mises en place* » et leur mode de financement (Dumez et al. 2017).

### c. Une espèce dotée d'une grande adaptabilité

En Europe, les premières recherches scientifiques sur les loups (*Canis lupus*) ne débutent qu'à la fin des années 1960, les connaissances actuelles restent donc relativement incomplètes et fragiles (Landry 2017; Dumez et al. 2017). Cette partie sera en grande partie issue du travail de Jean-Marc Landry qui concentre dans son livre (2017) les résultats de ses propres travaux dans les Alpes suisse et française d'une part et les connaissances actuelles sur l'espèce d'autre part.

#### Un cycle de vie basée sur la vie en meute

Le loup est une espèce très sociable vivant en meute. Il s'agit généralement d'un groupe familial constitué d'un couple reproducteur et de ses descendants. Au sein d'une meute, l'année est rythmée par la reproduction. La période de rut s'étend de fin janvier à fin mars, aux alentours de mi-mars dans les Alpes (Landry 2017). Avec l'augmentation du taux d'hormones sexuelles et les pressions exercées par le couple reproducteur pour inhiber la reproduction chez les autres membres du groupe, cette période concentre de fortes tensions (*Ibid.*). La durée de gestation dure ensuite 62 à 75 jours (*Ibid.*). Les mises bas se déroulent donc d'avril à juin, essentiellement en mai-juin en France métropolitaine (*Ibid.*), les louves donnant naissance à en moyenne 5,13 louveteaux, d'après les données recueillies sur les populations de loups vivant en métropole au XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècle (De Beaufort 1987). Néanmoins, il est rare que tous les louveteaux survivent et le taux de survie qui semblait élevé dans les Alpes suisse a été diminué par les tirs de prélèvement (Landry 2017). En été, les louveteaux sortent de la tanière et s'intègrent à la meute puis, à l'automne, ils sont intégrés aux phases de chasse (*Ibid.*). Durant cette phase de restructuration de la meute, les positions sociales de chaque membre peuvent évoluer (*Ibid.*).

Selon l'OFB, les périodes de rut et d'intégration des jeunes à la meute représentent également des périodes de dispersion de certains membres (figure 7). À celles-ci, Landry (2017) ajoute la période des naissances en avril. Ainsi, selon lui, les adultes quittent la meute plutôt au moment du rut lors des conflits internes empêchant leur reproduction, alors que les jeunes issus des portées des années précédentes auraient plus tendance à quitter la meute en avril ou en octobre au moment des phases de naissance et d'intégration des louveteaux (*Ibid.*).

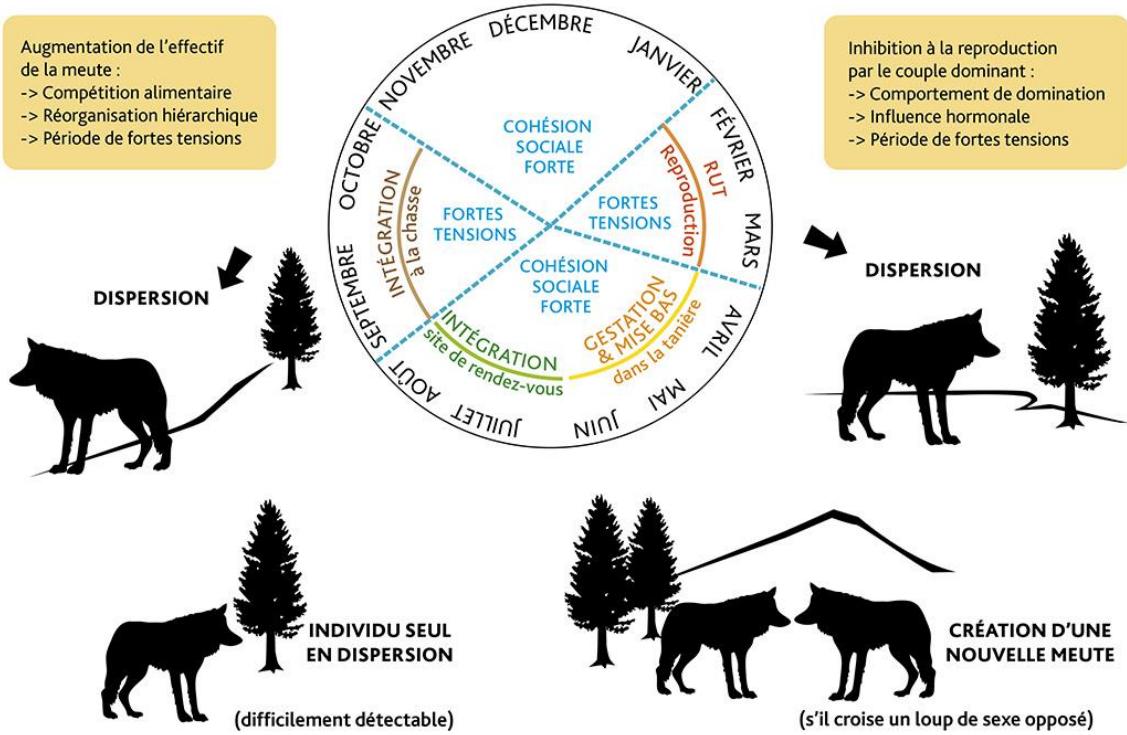


Figure 7: Le cycle de vie du loup (Source : OFB, n.d.)

#### La dispersion, une quête mystérieuse d'un nouveau territoire

Le processus de dispersion des loups est dit « par bond ». À la différence des espèces d'ongulés sauvages par exemple qui colonisent un territoire de proche en proche, l'expansion des canidés sur un territoire se caractérise par une très grande distance parcourue par les individus dispersants avant de s'établir sur un nouveau territoire. Ce mode d'expansion ne permet donc pas de prédire le prochain territoire visité (Valière et al. 2003). Actuellement, comme nous avons pu le voir, tout le territoire national est donc potentiellement colonisable par l'espèce (Cf. 2.I.b).

De nombreux suivis en Europe ont permis de d'observer des dispersions impressionnantes d'individus, dont le record approche les 2 000 km (Landry 2017). Ces suivis ont également permis de démontrer que les loups sont capables de traverser des obstacles naturels ou d'origine anthropique sans difficulté apparente, en utilisant vraisemblablement les infrastructures humaines telles que les ponts (Valière et al. 2003; Mech et Boitani, 2003 in Benhammou 2007). En France, les canidés ont ainsi traversé le Rhône et l'autoroute A7 pour se disperser hors de l'arc Alpin (*Ibid.*).

Nous manquons encore beaucoup de connaissances sur les facteurs influençant les axes de dispersion et les lieux d'implantation des individus (Duchamp et al. 2017). Néanmoins, l'un des facteurs reconnus est la disponibilité du territoire (Landry 2017). En effet, les loups sont très territoriaux. Le groupe familial utilise et protège un territoire, estimé à environ 3 500 hectares (Le Réseau Loup Lynx 2011), délimité par des marquages, des dépôts d'urines et de fèces (Landry 2017). Ainsi au sein d'un

lieu donné, il ne peut y avoir qu'une seule meute dont le nombre d'individus est régulé par la disponibilité en proies et la cohésion sociale (*Ibid.*). Un individu disperseur ne peut donc pas, ou à de rares exceptions d'acceptation dans une meute existante, s'implanter dans un territoire déjà utilisé, au risque de combat pouvant mener à sa mort (*Ibid.*). Le second facteur important serait la capacité à trouver un partenaire (*Ibid.*). Or, nous avons vu qu'en France des individus se sont implantés sur des territoires sans partenaire (connu tout du moins). Par exemple, dans les Pyrénées Atlantiques (AJ : MK 2020; salarié-e de l'OFB) et en Normandie (AJ : Plumet 2020) des individus sont observés seuls depuis minimum un an, sans que l'on puisse néanmoins prédire que leur installation soit définitive. Enfin le dernier facteur avancé pour expliquer l'implantation d'un disperseur sur un territoire est l'abondance de proies bien que n'ayons, à ce jour et à notre connaissance, que peu d'informations sur le régime alimentaire ou les comportements de prédatation d'individus solitaires (Landry 2017). En revanche, la nature de l'habitat d'un territoire n'est pas un réel facteur déterminant. En effet, bien que l'espèce soit principalement présente en milieux montagneux en France actuellement, elle est douée d'une extrême adaptabilité et peut vivre dans tous types de milieux, à l'exception des déserts (*Ibid.*).

#### Le comportement de prédatation influencé par la sélection artificielle

Le comportement de prédatation des meutes est bien connu. De manière simplifiée la séquence comportementale de prédatation comprend successivement : l'orientation à la recherche d'une proie, la fixation oculaire, la position d'affût, la phase de précipitation, la poursuite, la morsure de préhension et la morsure de mise à mort (Landry 2017). Cette séquence est génétiquement héritée et apparaît chez les louveteaux par le jeu qui leur permet de l'intégrer et donc de s'entraîner (*Ibid.*).

Il est important de préciser que la séquence comportementale de prédatation ne comprend pas la consommation qui constitue une autre phase comportementale (*Ibid.*). Ainsi, un chien consommant une brebis morte ne va pas pour autant se mettre à prédateur des ovins. Inversement, un loup en séquence comportementale de prédatation ne passera pas automatiquement à la séquence de consommation. Dans les Alpes, par exemple, les canidés tuent trois à quatre ovins par attaque en moyenne, pour aller jusqu'à 60, hors phénomène de dérochement\* (*Ibid.*). Ce phénomène de prédatation d'un grand nombre de proies est appelé *surplus killing*. La sélection naturelle – les prédateurs évoluant pour tuer les proies qui, elles, évoluent pour leur échapper – permet normalement d'assurer à moyen ou long terme un équilibre écologique, le prédateur ne pouvant exterminer ses proies, au risque de disparaître à son tour (*Ibid.*). Or, la sélection artificielle des ongulés sauvages pour l'élevage les a rendus très vulnérables à la prédatation, rompant ce processus de coévolution prédateurs-proies (*Ibid.*).

Ainsi, il n'est que partiellement vrai d'affirmer que les prédateurs ne tuent que pour se nourrir (Landry 2017). C'est l'évolution des proies pour leur échapper qui régule le mécanisme pour équilibrer le processus en milieu naturel (*Ibid.*). Or, la sélection de caractéristiques physiques – membres courts – ou comportementales – docilité au détriment des comportements anti-prédateurs – a rendu le bétail très vulnérable, obligeant les humains à les protéger eux-mêmes de la prédation. En effet, les prédateurs cherchent à optimiser leur dépense énergétique et se tourneront naturellement vers les proies qui leur apporteront à la fois les apports nutritifs les plus importants et les dépenses énergétiques les plus faibles lors de la chasse (*Ibid.*). Ces éléments expliquent ainsi les phénomènes de *surplus killing*, sans que l'on puisse néanmoins savoir, à l'heure actuelle, pourquoi ce phénomène apparaît dans certains cas et pas d'autres. L'une des explications possibles serait la persistance du mouvement autour des loups due à la panique (*Ibid.*).

Le phénomène de *surplus killing* a aussi été observé, bien que très rarement, sur des proies sauvages (*Ibid.*). Hormis ces cas exceptionnels, la prédation par des loups n'a qu'une faible influence sur les populations d'ongulés sauvages. Bien que ces derniers représentent la principale ressource alimentaire de ses carnivores en France, environ 76 % au niveau annuel (Fluhr 2008 in Duchamp et al. 2017), une étude réalisée dans le Parc national du Mercantour a permis de démontrer que la survie des chamois et des chevreuils n'est pas meilleure en l'absence des canidés (Anceau et al. 2015). Cependant, la prédation par des loups a un impact indirect notable sur leur comportement. Nous assistons ainsi à la création de ce que l'on appelle un « paysage de la peur » (Duchamp 2014; Anceau et al. 2015). Les ongulés sauvages ajustent en effet leur niveau de vigilance à la durée de présence du prédateur (*Ibid.*). À cela s'ajoute le développement d'autres comportements anti-prédateur, comme l'augmentation des déplacements, qui peuvent nous amener à constater une diminution d'observation de certaines espèces sans que cela ne résulte d'une diminution de l'effectif de la population.

## II. Contexte territorial

Les informations énoncées dans cette partie proviennent, hors indications contraires, des entretiens *ressources*, *semi-directifs* et des *focus group*. Il n'a, en effet, pas toujours été possible de trouver des sources écrites étayant ces dires. Cependant, les récits rapportés ici étant communs aux différents acteurs rencontrés, ils témoignent, si ce n'est de certitudes scientifiquement avérées, d'une réalité prise en compte par les acteurs dans l'appréciation de leur territoire de vie.

### a. Une évolution du territoire intimement liée aux pratiques agricoles

Le Montmorillonnais est caractérisé par l'association végétale de landes qualifiées de « brandes du Poitou »\* qui s'est développée suite à la destruction des chênaies il y a environ 150 ans (Ollivier 2017). Ces brandes\* étaient favorables aux loups, notamment de par leur faible possibilité de fréquentation par les humains, hormis pour faire pâturer les troupeaux. Dans ce contexte, des documents historiques attestent d'attaques des canidés, sur les troupeaux et sur l'humain, en majorité par des individus enragés (Renaud 1984; Dumerchat et Ribouillault 2018). Au XVIII<sup>ème</sup> siècle, comme dans le reste de la France, la chasse aux loups était déjà répandue et entre 1770 et 1787 ce n'est pas moins de 743 loups qui ont été tués autour de Montmorillon (*Ibid.*).

Dans les années 1840, les gros propriétaires terriens dominant la région décidèrent de défricher la brande\* pour cultiver ces terres dites « *incultes* » (Prévost 2014, p.3). C'est ainsi qu'ont été façonnés les plateaux dénudés avec des haies, formant les paysages de bocages toujours présents aujourd'hui. L'utilisation de l'espace s'est ainsi inversée, les agglomérations se sont développées dans les vallées où se trouvaient auparavant les cultures qui sont ainsi remontées sur les plateaux. Cependant, les cultures étaient difficiles car le sol est très pauvre et acide, constitué principalement de sable et d'argile. Progressivement c'est donc l'élevage ovin, originellement pour la laine et le fumier, afin d'amender les terres, qui s'est développé. Pour valoriser et exploiter ces terres, une race de brebis, la Charmoise, a été sélectionnée pour s'adapter à la faible qualité et variabilité de la flore.

Ainsi, à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, les loups sont devenus problématiques pour le projet de développement de l'élevage dans la région. En parallèle, avec le défrichement, leur chasse a été facilitée et les grands propriétaires, les seuls ayant les moyens appropriés, ont pu constituer de gros équipages de chiens pour la chasse à courre. La vénerie\* aux loups, considérée comme une chasse noble, permet aux veneurs d'appuyer leur renommée familiale grâce à leurs exploits. Julien Bost-Lamondie était maître d'un équipage composé exclusivement de chiens sélectionnés exclusivement pour ce type de chasse, réalisant même des croisements avec des louves (Renaud 1984). Dernier veneur de la Vienne, il reste aujourd'hui encore un symbole de la vénerie\* aux loups et de leur éradication (Dumerchat et Ribouillault 2018). Mais ce n'est pas moins de huit grandes familles du territoire qui se sont illustrées dans la vénerie\* aux loups, affichant même leurs exploits dans leur patrimoine (Renaud 1984) (figure 8). Au-delà de ces chasses plus spectaculaires qu'efficace pour la destruction des loups, durant lesquels ils pouvaient être poursuivis pendant des jours, toutes sortes de techniques de destruction étaient utilisées et encouragées par l'augmentation notable des primes de destruction en 1882 (Renaud 1984; Dumerchat et Ribouillault 2018).



Figure 8 : Photographies de l'arche d'entrée (a) et du pigeonnier (b) du Château du Prunier (Pindray, Vienne) détenu par la famille de la Besges (@ Béatrice Guyonnet).

Jusqu'à leur éradication du département dans les années 1926-1927, qui comptaient parmi les derniers individus de France (Dumerchat et Ribouillault 2018), plusieurs moyens étaient mis en place pour s'en protéger. Les loupiotes\* et les fourches à loup\* étaient régulièrement utilisées pour se déplacer en campagne, notamment la nuit (*Ibid.*). Il était également possible de faire appel aux meneur·ses de loups, dont certain·es étaient très célèbres dans la région. Ils pouvaient aider à traverser les forêts sous la garde de leurs canidés (Renaud 1984; Dumerchat et Ribouillault 2018).

Mais il fallait également se protéger des prédateurs sur les troupeaux. Dans le Montmorillonnais, comme dans le reste de la France, les brebis étaient surveillées toute la journée, par les enfants et des chiens notamment, et rentrées la nuit dans des bergeries qui possédaient des barreaux aux fenêtres afin d'empêcher les prédateurs d'entrer (Renaud 1984; Dumerchat et Ribouillault 2018). Nous retrouvons d'ailleurs encore aujourd'hui des bergeries qui possèdent ces caractéristiques. Cette empreinte historique de l'espèce dans le Montmorillonnais se retrouve également dans les toponymes de lieux comme « La fosse au Loup » à Saulgé, « le Jappe-Loup » ou « le Pré au Loup » à Lathus-Saint-Rémy ; en tout, ce sont 46 lieux liés à l'espèce qui ont été répertoriés sur l'actuel territoire de la Communauté de Commune Vienne et Gartempe, emprise de cette étude (Renaud 1984) et 150 dans la Vienne (Prévost 2014).

La première guerre mondiale a causé une grave crise économique et, comme partout dans le pays, une nécessité de produire plus pour nourrir la population. Dans ce contexte, l'éradication des loups a permis de développer l'élevage à large échelle, pour la viande cette fois-ci. En 1933, de grands propriétaires terriens ont ainsi fondé l'Alliance Pastorale afin de travailler à la coopération entre éleveur·ses et développer l'élevage de plein air tel qu'il est toujours en grande partie pratiqué aujourd'hui. L'élevage de brebis s'est ainsi développé dans le Montmorillonnais, devenant la première zone de production de viande ovine en 1988 en France (Jean 1991).

A partir des années 1980, le contexte agricole change radicalement avec l'ouverture aux échanges européens et l'instruction du premier règlement communautaire de la Communauté Economique Européenne (CEE). À cela s'ajoute également l'ouverture à la concurrence mondiale, notamment à cause de la crise diplomatique du Rainbow Warrior\* de 1985 qui conduit à l'ouverture du marché français aux agneaux néozélandais (Benhammou 2007; Jean 1991). Ainsi, l'élevage français fait face à une internationalisation des marchés, des contraintes grandissantes sur la production ovine et une baisse des prix (Jean 1991). Pour compenser la baisse de revenu des éleveur·ses, la prime compensatoire ovine est mise en place en 1984 (Benhammou 2007). La fonction environnementale de l'élevage, tel que le maintien des milieux ouverts et de la flore associée, bien que progressivement reconnue dans les années 1990 ne se traduit que très peu dans les fonds versés par l'Union Européenne au travers de ces accords de la Politique Agricole Commune\* (PAC) (Benhammou 2007).

Dans le Montmorillonnais, comme dans la majorité des territoires ruraux français, cela se traduit par une diminution du nombre d'exploitations, enclenchée dès les années 1970, et un exode rural important, néanmoins tangible dès les années 1880 (Jean 1991). En parallèle, nous assistons à la fin du métayage\* et au développement du fermage\*. De plus, les grands propriétaires terriens qui n'ont pas pris le tournant de la politique agricole européenne vendent leurs terres en plusieurs parcelles. Nous retrouvons principalement, encore actuellement, des agriculteur·rices en fermage\* avec un peu de propriété. La succession des Politiques Agricoles Communes\* (PAC), qui favorisent majoritairement les grandes structures avec la prime à l'hectare du premier pilier, induit depuis une cinquantaine d'années une augmentation de la taille des parcelles avec une diminution des haies faisant partiellement disparaître les paysages de bocages. Cela s'accompagne d'une évolution des pratiques agricoles vers de la culture de céréales, très soutenue par la PAC\*, contrairement à l'élevage. De plus, les techniques de drainage et les apports de la chimie permettent d'exploiter ses terres pauvres, même si le rendement reste bas. À noter également que le Montmorillonnais est une zone de migration historique importante : de Vendée et des Deux-Sèvres, puis d'Angleterre et de Belgique et enfin récemment de néo-ruraux français. Chaque nouvelle vague migratoire a permis de dynamiser le territoire et de faire évoluer les pratiques agricoles par l'apport de nouveaux savoirs-faire ou de nouvelles aspirations.

## b. Présentation actuelle du territoire

### Des caractéristiques paysagères très fortement liées aux pratiques agricoles

Dans le Montmorillonnais, nous assistons aujourd’hui encore à une progression des cultures céréalières sur les terres d’élevage. Dans le Nord-Ouest du territoire notamment, cela se traduit par une disparition progressive des paysages de bocage (figure 9). Ainsi, les cheptels\* les plus importants, notamment ovin, s’observent dans le Sud et l’Est du territoire alors que dans le Nord-Ouest, l’élevage devient de plus en plus minoritaire (figure 10). Au sein même des structures d’élevage, nous assistons à une diversification de l’activité. Les exploitations en polyculture élevage\* se sont très largement développées sur le territoire pour atteindre 66 % en 2015 alors qu’elles ne représentaient que 3 % à 5 % des exploitations en 1979 (Jean 1991; Réseau Civam du Poitou-charentes 2015).

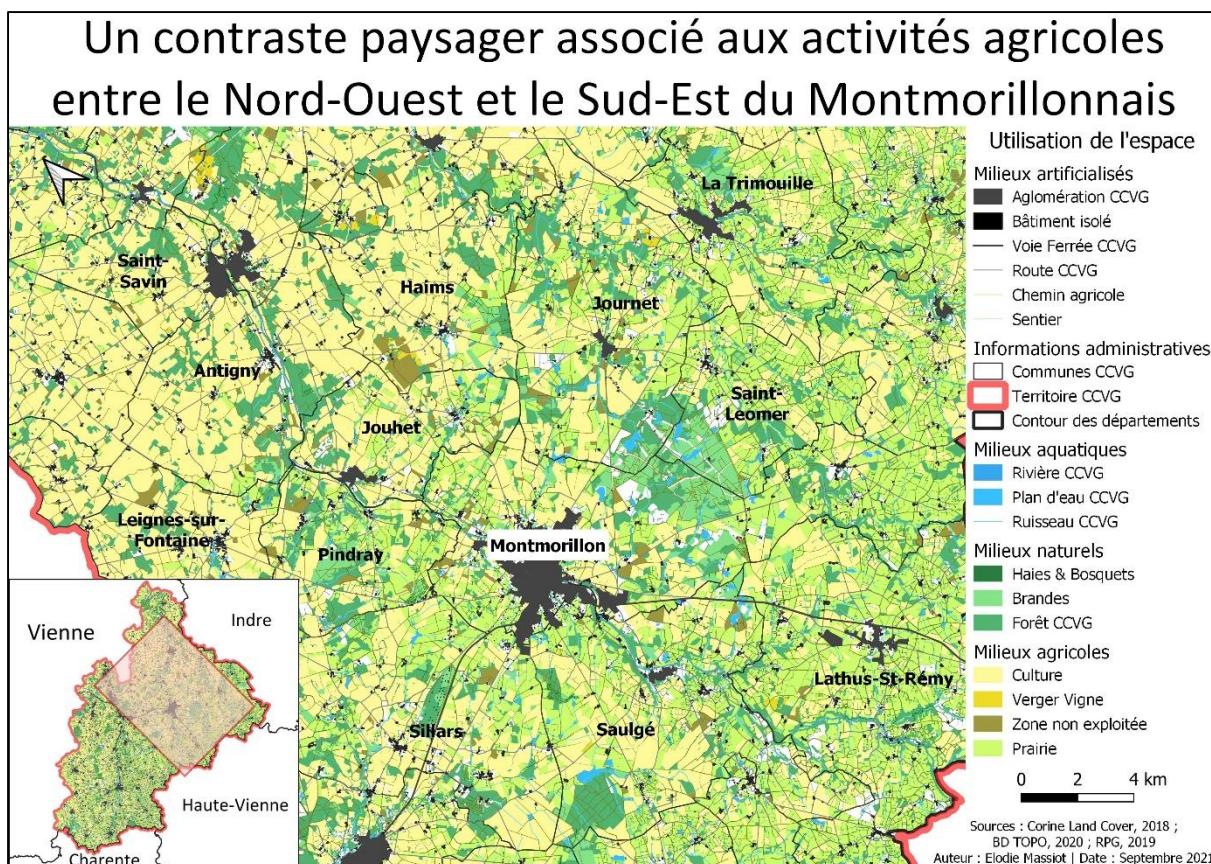


Figure 9 : Un contraste paysager associé aux activités agricoles entre le Nord-Ouest et le Sud-Est du Montmorillonnais

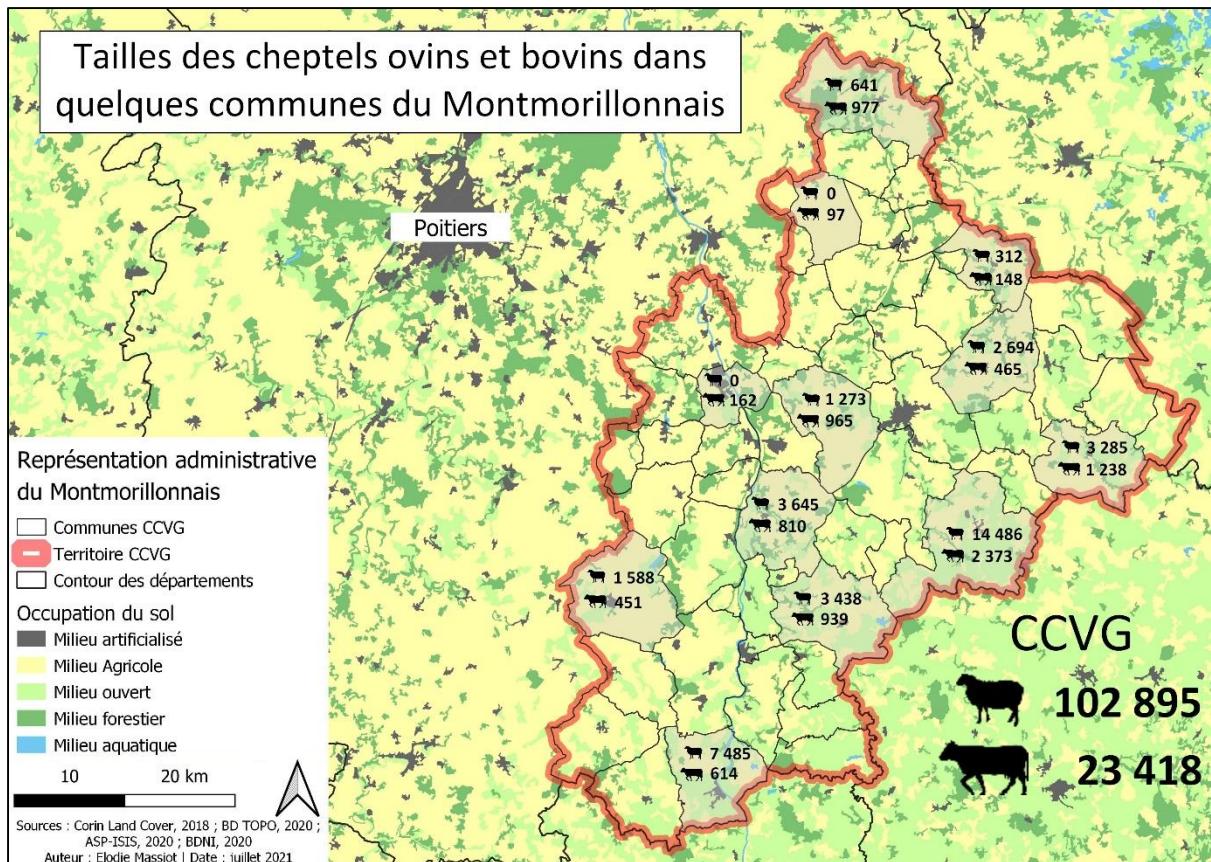


Figure 10 : Tailles des cheptels\* ovins et bovins dans quelques communes du Montmorillonnais

Les pratiques actuelles d'élevage ovin se caractérisent par une utilisation optimisée du pâturage et une présence très majoritairement en extérieur, en continuité de ce qui a été développé dans les années 1930 par l'Alliance Pastorale. Depuis, le désaisonnement\* des reproductions, permettant produire de la viande d'agneau toute l'année, s'est largement développé, hormis au sein des exploitations labellisées en agriculture biologique où la pratique est interdite. Ainsi, les troupeaux sont divisés en lots en fonction des saisons de reproduction de chacun et gérés de manière différenciée en fonction du stade reproductif des brebis. Cependant, les lots ne sont pas systématiquement séparés sur les parcelles de prairies. Ainsi, une exploitation compte traditionnellement quatre lots minimum et jusqu'à plusieurs dizaines au moment des allottements\* pour la reproduction, en fonction des méthodes utilisées.

Les lots de brebis sont généralement rentrés en bergerie quelques jours avant la mise bas. Ensuite, deux méthodes cohabitent : soit les brebis mères\* sont ressorties au bout de quelques semaines avec les agneaux qui sont plus mobiles et résistants, soit elles sortent au moment du sevrage des agneaux qui eux resteront en bergerie jusqu'à leur vente. Faire naître et grandir les agneaux en bergerie permet de suivre et contrôler les naissances plus facilement mais également de se prémunir contre les prédateurs de renards ou de blaireaux face auxquels ils sont vulnérables durant les 15

premiers jours de leur vie. L'élevage ovin demandant une adaptation constante, il arrive aussi que les éleveur·ses doivent rentrer à nouveau les agneaux en bergerie après une période en pâturage pour finir leur développement au foin en intérieur lorsque les prairies n'apportent pas, à cause de la saison ou de sécheresses, les nutriments nécessaires. Certain·es éleveur·ses doivent également rentrer leur troupeau en bergerie à certaines périodes de l'année, en fonction de la portance\* des terres, notamment en hiver. Il existe donc une variabilité de pratiques et chaque exploitation possèdent en réalité un fonctionnement unique. La grande majorité des structures permet néanmoins un développement des brebis en extérieur huit à dix mois de l'année minimum.

L'élevage ovin du Montmorillonnais se caractérise aussi par l'utilisation de « brebis de pays ». Au-delà des races de brebis répondant aux cahiers des charges du label territorial Rouge Le Diamandin ou des Indications Géographiques Protégés (IGP)\* Agneau du Poitou-Charentes et du Limousin, les exploitations possèdent souvent des lots de brebis croisées. Parfois sélectionnées sur des générations d'éleveur·ses, ces brebis de pays sont uniques à chaque structure et répondent à la fois aux préférences et aux méthodes utilisées sur l'exploitation.

De nombreux acteurs agricoles notent le développement de l'élevage bovin sur le territoire ces dernières années. Cependant, le nombre d'exploitations possédant des bovins n'a que légèrement augmenté entre 2010 et 2020 d'après les déclarations PAC<sup>1</sup>, passant de 28,3 % à 30,6 %, en faveur des exploitations d'élevage exclusivement bovins. Ces dernières ne semblaient pas exister dans les années 1980 (Jean 1991 ; SRISET DRAAF, 2020) mais représentent, en 2020, 18,7 % des exploitations du territoire d'étude. À l'inverse, le nombre d'exploitations en élevage ovins uniquement a fortement diminué entre 2010 et 2020, passant de 25,5 % à 19,6 %. La proportion de structures en poly-élevage\* ovin et bovin est, elle, restée relativement stable de 13,5 % en 2010 à 11,8 % en 2020, dans un contexte général de diminution du nombre d'exploitations agricoles (Figure 11). Cette diminution perdure en réalité depuis au moins les années 1970, où 3 540 exploitations étaient recensées dans le Montmorillonnais contre 2 433 en 1988 (Jean 1991). Après les données de la PAC sur le territoire de la CCVG, il y avait 1 205 exploitations en 2010, et 988 en 2020 (Figure 11).

---

<sup>1</sup> Les données PAC\* ne sont pas totalement exhaustives comparées aux recensements complets de l'Agreste\*, dont le dernier publié date de 2010.

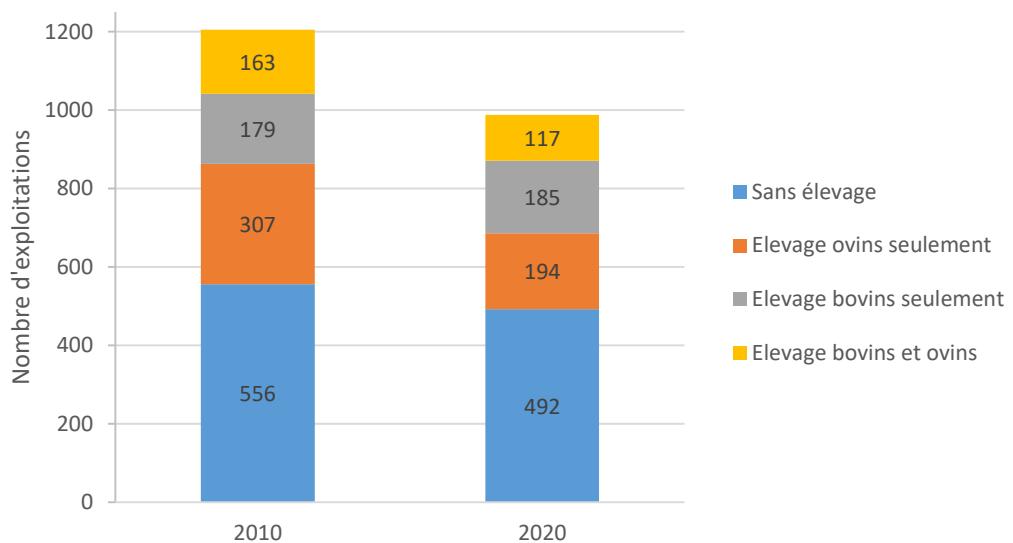


Figure 11 : Evolution du nombre et de la distribution des types d'exploitations d'après les données des déclarations PAC\* (SRISET DRAAF)

Les structures d'élevage ovines font face à de nombreuses difficultés sur le territoire du Montmorillonnais. Comme cela a déjà été évoqué, il existe, d'après les éleveur·ses interrogé·es, des problèmes de prédatation notamment sur les jeunes agneaux par les renards et les blaireaux mais également les corbeaux. Des prédations de chiens divagants sont également constatées et considérées comme relativement importantes (AJ : e.g. Leger 2021), contrairement à d'autres territoire (Brunschwig et al. 2007). Malheureusement, aucun relevé de cas ne permet de chiffrer l'ampleur de ces phénomènes de prédatation par la faune sauvage ou domestique à ce jour. Des initiatives sont en cours de développement au sein de la Fédération Départementale des Chasseur·ses (FDC) de la Vienne et de l'Office Français de la Biodiversité (OFB). Indirectement, les dégâts de sangliers sur les prairies semées peuvent également impacter une exploitation d'élevage. À cela s'ajoute le développement de la mouche *Wohlfahrtia magnifica* depuis une dizaine d'années. Cette dernière pond des larves carnassières au niveau des pieds, des parties génitales ou de plaies des brebis afin qu'elles se nourrissent ainsi directement de la chair de l'animal vivant (AJ : Kerouanton 2019). Cette nouvelle contrainte demande énormément de temps de surveillance aux éleveur·ses, qui ont dû adapter leurs pratiques (*Ibid.*). Bien que principalement prédatrice des ovins, l'impact de cette mouche commence à se développer également sur les bovins (*Ibid.*). En plus de ces contraintes biologiques, le territoire fait face aux aléas climatiques. De nombreux éleveur·ses soulignent les conséquences du dérèglement climatique, notamment sous la forme d'épisodes de sécheresse, sur leurs exploitations (AJ : Leger 2018). Pour parer aux » déficits de pâture des prairies, certain·es doivent, depuis quelques années, supplémer l'alimentation de leur bétail en été en plus des apports habituels réalisés l'hiver. La production de foin peut également être impactée en quantité et/ou en qualité, par la multiplication de ces aléas climatiques.

D'autres problématiques d'ordre organisationnel touchent la totalité de la filière ovine en France. L'âge moyen des éleveur·ses est en constante augmentation. Dans la Vienne, 40 % des chef·fes d'exploitations ont plus de 55 ans et sur le territoire de la CCVG la moyenne d'âge des éleveur·ses est à 51 ans (AJ : Centre Presse 2021a ; SRISET DRAAF, 2021). Nous sommes ainsi dans une forte période de transmission et la filière ovine est particulièrement affectée par le manque de repreneurs même si elle tente tant bien que mal d'attirer les jeunes (AJs : Centre Presse 2021a; Kerouanton 2021c). Enfin, la réforme de la PAC\* en cours est également une problématique d'actualité, car elle place les agriculteur·rices dans l'incertitude jusqu'à sa diffusion en 2022. Les éleveur·ses du Montmorillonnais pour qui les aides PAC\*, notamment du second pilier, représentent une large part des revenus grâce à leurs pratiques extensives, suivent ainsi attentivement les négociations européennes (AJs : X.B. 2021; Centre Presse 2021b).

Les bénéfices de ces pratiques d'élevage extensives se ressentent sur le paysage et la biodiversité du territoire. Le Montmorillonnais est toujours, malgré l'extension de la céréaliculture, caractérisé par des paysages de bocage et la formation végétale de brandes du Poitou\*, qui couvre encore 16 % du département de la Vienne, concentré dans ce territoire (Prévost 2014). Ces milieux de brandes\* étant qualifiés d'habitats patrimoniaux\* au niveau européen, le Montmorillonnais concentre dix des 12 sites Natura 2000\* de la Vienne (Syndicat mixte SCot Sud Vienne 2018). Nous y retrouvons également 11 périmètres d'arrêtés préfectoraux de protection de biotope\* et 11 autres sites gérés par le Conservatoire Régional d'Espaces Naturels (CREN) (*Ibid.*).

La faune y est par ailleurs très riche avec notamment la cistude d'Europe, le castor, la loutre, la genette ou encore de nombreuses espèces de chauve-souris (Vienne Nature 2017). Les populations de grands herbivores semblent également particulièrement importantes. Des méthodologies de suivis nocturne des populations de cervidés sont mises en place depuis 2018 par la FDC de la Vienne. L'indice nocturne ainsi calculé correspond au nombre moyen d'individus observés sur un kilomètre de circuit réalisé trois à quatre fois par saison. Au vu de l'évolution de l'indice nocturne et des prélèvements de chasse, les populations de chevreuils semblent restées stables sur le massif de chasse regroupant 11 des 55 communes de la CCVG, dans son quart Sud Est. Au contraire, les populations de cerfs semblent en augmentation constante depuis 2012, bien que leur nombre semble se stabiliser à un plateau haut depuis 2020 (Figure 12). Cependant, cette tendance devra être confirmé dans les années prochaines afin d'exclure la possibilité que cette diminution des prélèvements en 2020 soit due au contexte de la pandémie de Covid19.

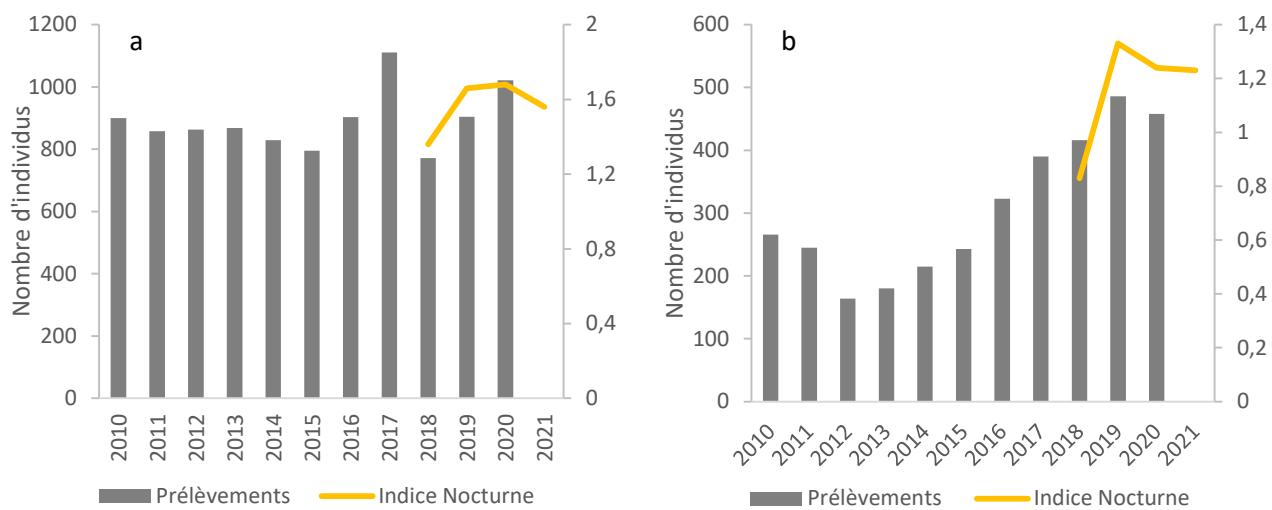


Figure 12 : Evolution des prélèvements et de l'indice nocturne des chevreuils (a) et des cerfs (b) depuis 2010 (FDC de la Vienne)

Pour les sangliers, l'indice nocturne n'étant pas utilisé, l'analyse se fonde exclusivement sur les données de prélèvements de chasse, non soumis à quota (Fédération départementale des chasseur·ses de la Vienne 2020). Les déductions faites quant à l'évolution des populations sont donc à prendre avec précaution (*Ibid.*). Néanmoins, ces données semblent montrer une stabilisation de la population depuis 2016 après une période d'augmentation entre 2012 et 2015 sur ce même massif (Figure 13).

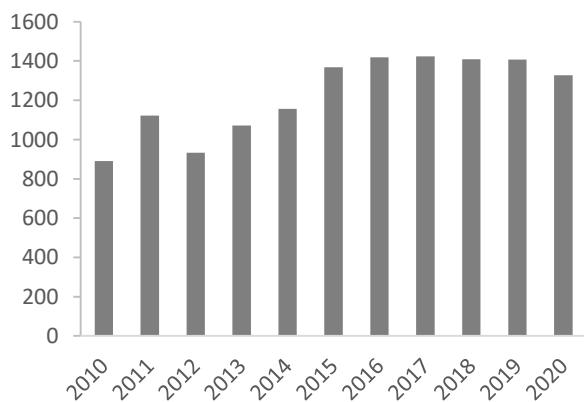


Figure 13 : Evolution des prélèvements de sanglier depuis 2010 (FDC de la Vienne)

Il est par ailleurs à noter que pour ces trois espèces, à l'échelle de la Vienne, c'est sur le territoire d'étude que les taux de prélèvements sont les plus élevés, semblant ainsi montrer que la CCVG concentre les populations les plus importantes (Figure 14).

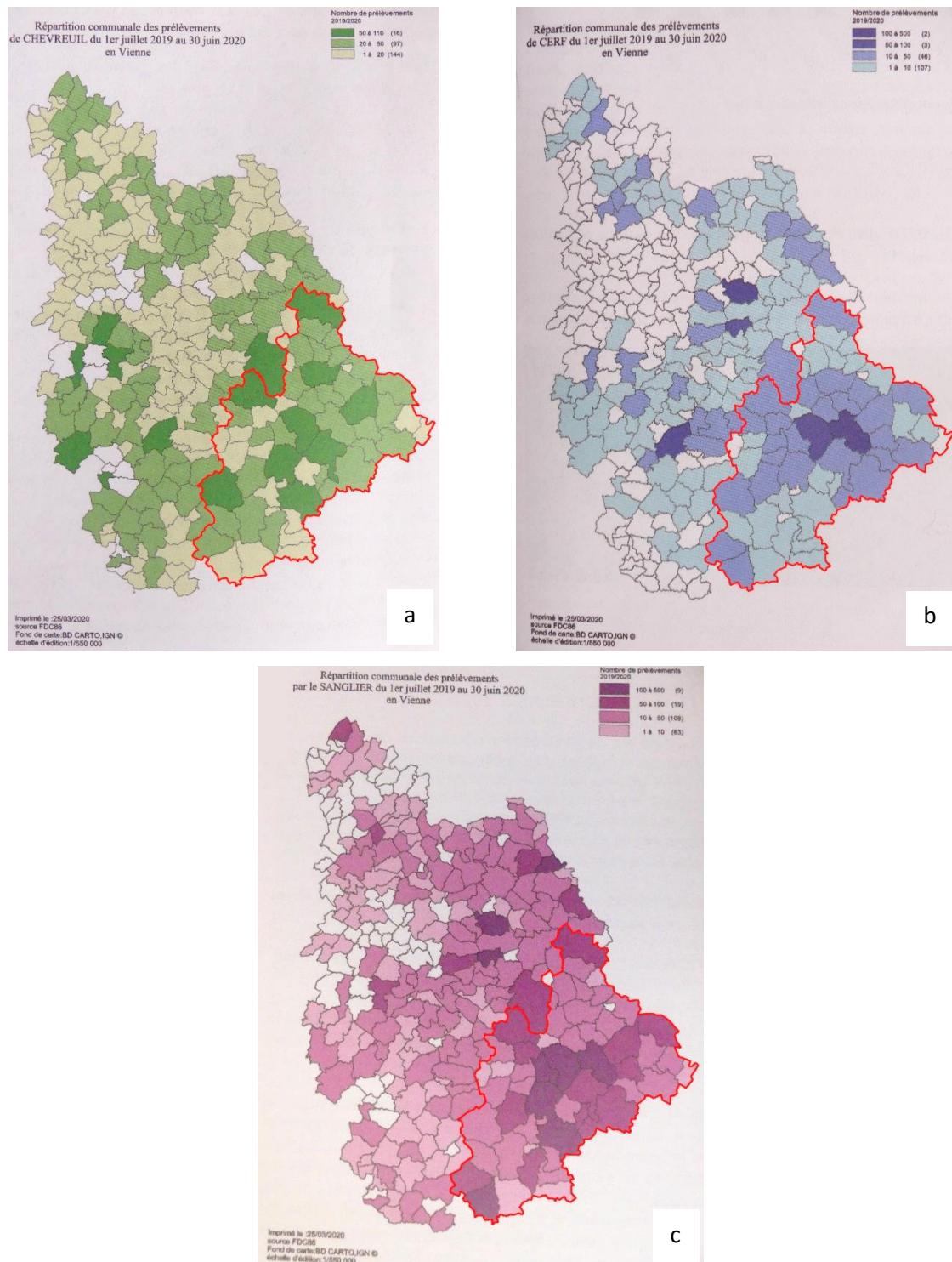


Figure 14 : répartition communale des prélèvements de chevreuils (a), de cerf (b) et de sanglier (c) pour la saison 2019-2020 dans la Vienne. Le territoire d'étude est délimité en rouge (Source : Fédération départementale des chasseur·ses de la Vienne 2020)

### Une population humaine vieillissante répartie uniformément sur le territoire

La population du Montmorillonnais, comme dans la majorité des territoires ruraux français, est en déclin. Entre 1968 et 2017 la population de la CCVG a diminué de 16,5 %, contre 32,6 % par exemple dans la communauté de commune adjacente dans la Haute-Vienne. Dans le même temps, la population en Vienne a augmenté 28,4 % et celle de la France de 31 % (Insee 2020b). En 2017, la CCVG comptait ainsi un peu plus de 39 000 habitants pour un territoire de presque 2 000 km<sup>2</sup> soit en moyenne 20 habitants au kilomètre carré. Par ailleurs, la répartition de la population n'est pas homogène. Montmorillon, Valvidienne et Lussac-les-Châteaux, les trois pôles urbains, concentrent chacun plus de 2 000 habitants et même près de 6 000 habitants pour Montmorillon (Insee 2017). En dehors de ces pôles, le territoire est caractérisé par des hameaux et des maisons isolées formant un maillage d'utilisation de l'espace par l'humain relativement homogène (Figure 15).

En 2017, les personnes sans activité professionnelle représentaient 25,3 % de la population active\*, un niveau équivalent à la moyenne nationale. Les exploitant·es agricoles représentent, eux, 3,5 % contre 4,3 % en 2007, la moyenne nationale s'élève à seulement 0,8 %. Enfin, 40,1 % de la population de la CCVG est retraitée, contre 38,7 % en 2012, alors qu'au niveau national la proportion, bien qu'en légère augmentation également, s'élève à 26,9 % en 2017 (Insee 2020a). Nous assistons ainsi à un vieillissement de la population, entamé depuis les années 1980 (Jean 1991).

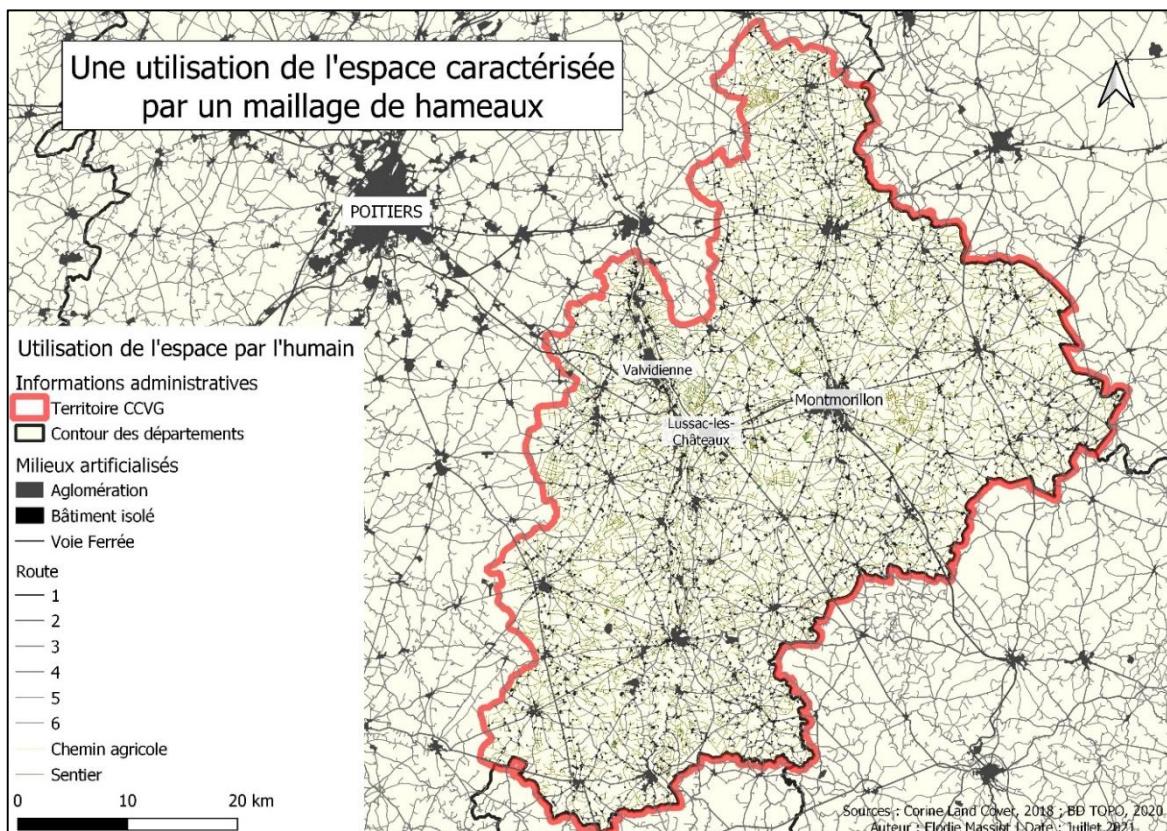


Figure 15 : Une utilisation de l'espace caractérisée par un fort maillage routier desservant des habitations isolées ou en hameaux.

### *Une situation loup entre suspicions et premières préparations*

Les premières suspicions de prédatations de bétail par un ou des loups datent de 2016 lorsque des éleveur·ses subissent quatre prédatations « étranges » en deux mois (AJ : Jarnoux 2016). Suite à cela, le calme semble revenir sur le territoire jusqu'en 2019 où de nouvelles attaques suspectes sont détectées par un couple d'éleveur·ses (AJ : de Werbier 2019) et les premières signalisations sont faites à l'OFB. Néanmoins, ces dernières ne révèlent pas de correspondances avec les caractéristiques de prédatations lupines (Le Réseau Loup Lynx 2020b). En 2019, une initiative de pistage de loups est lancée sur l'ex-région limousine, financée par la région Nouvelle-Aquitaine (AJ : Ho Hoa 2020). Cette première expérimentation en France a néanmoins été abrogée au cours de l'année 2020 sans que des résultats complets aient pu être publiés. C'est en 2020 que les indices et les suspicions se multiplient dans le Montmorillonnais. Fin janvier deux brebis sont attaquées, l'OFB est prévenue mais les indices relevés ne permettent pas d'identifier précisément le prédateur impliqué (AJ : Kerouanton 2020a; Le Réseau Loup Lynx 2020a).

Lorsqu'un indice de présence lupine est signalé à l'OFB, les agents départementaux réalisent des relevés et collectent le plus d'indices possibles. Par exemple, lorsqu'il s'agit de fèces ou de poils, une analyse génétique peut être demandée, si l'analyse visuelle ne permet pas d'écartier la possibilité qu'il s'agisse d'un loup. Lorsqu'il s'agit d'une carcasse, domestique ou sauvage, un examen détaillé est réalisé avec notamment une levée de peau\* au niveau de la morsure de mise à mort afin d'évaluer l'écartement et la taille des crocs. À la suite de cette phase de récolte, la fiche indices ainsi créée est envoyée au niveau départemental pour une pré-analyse, puis au niveau national pour une analyse finale par des experts de la structure. En fonction du nombre, de la qualité et de la concordance des indices relevés, l'OFB peut conclure de trois manières différentes. Si les indices récoltés sont suffisants, la signalisation est *retenue* lorsqu'ils ne permettent pas d'écartier qu'il s'agit d'un loup, ou *non retenue* lorsqu'ils ne concordent pas avec les caractéristiques connues de l'espèce. Lorsque les indices récoltés sont insuffisants, par exemple si une carcasse est en trop grande partie consommée et qu'une levée de peau\* n'est plus possible, l'OFB conclut alors par une signalisation *invérifiable*, comme cela a été le cas pour la prédation survenue début 2020.

Début février de cette même année, un animal ressemblant à un loup a pu être filmé (AJ : La Nouvelle République 2020a). Cependant, étonnamment, aucune mention n'est faite de cette observation dans les relevés de l'OFB, il semble donc qu'elle ne leur ait pas été rapportée. En effet, la non-signalisation de potentiels indices de présence a été évoquée lors de nombreux entretiens d'acteurs agricoles, nous détaillerons ce phénomène plus loin (Cf. 3.III.b). En parallèle, toujours en ce début 2020, la présence d'un loup a été attestée en Charente (AJ : Beneytou 2020; salarié·e de l'OFB) et dans l'Indre (AJ : La Nouvelle République 2020b; salarié·e de l'OFB) grâce à des observations visuelles, à quelques dizaines de kilomètres de la zone d'étude. À la suite de ces identifications, la

Confédération Paysanne de la Vienne a organisé une réunion publique, à Plaisance dans le Montmorillonnais, réunissant environ 150 personnes, en présence de l'animateur national de la commission prédatation du syndicat, Thomas Vernay, afin d'informer une population, notamment agricole, demandeuse et d'encourager à l'anticipation (AJs : La Nouvelle République 2020c; Kerouanton 2020b).

La réaction institutionnelle a ensuite été rapide. Une réunion s'est tenue entre la Direction Départementale des Territoires (DDT) et les élu·es de la Chambre d'agriculture début mars 2020 et a abouti à la création d'une fiche réflexe à destination des éleveur·ses. Construite en collaboration avec l'OFB de Nouvelle-Aquitaine, elle détaille les actions à mettre en place suite à une prédatation suspecte, telle que la protection du cadavre, et met à disposition un numéro unique pour signaler ces cas à l'OFB. Depuis lors, aucune des signalisations faites à l'OFB n'a permis d'aboutir à une conclusion de prédatation lupine, mais de nombreux signalements n'ont pu être vérifiés faute d'indices suffisants (figure 16).

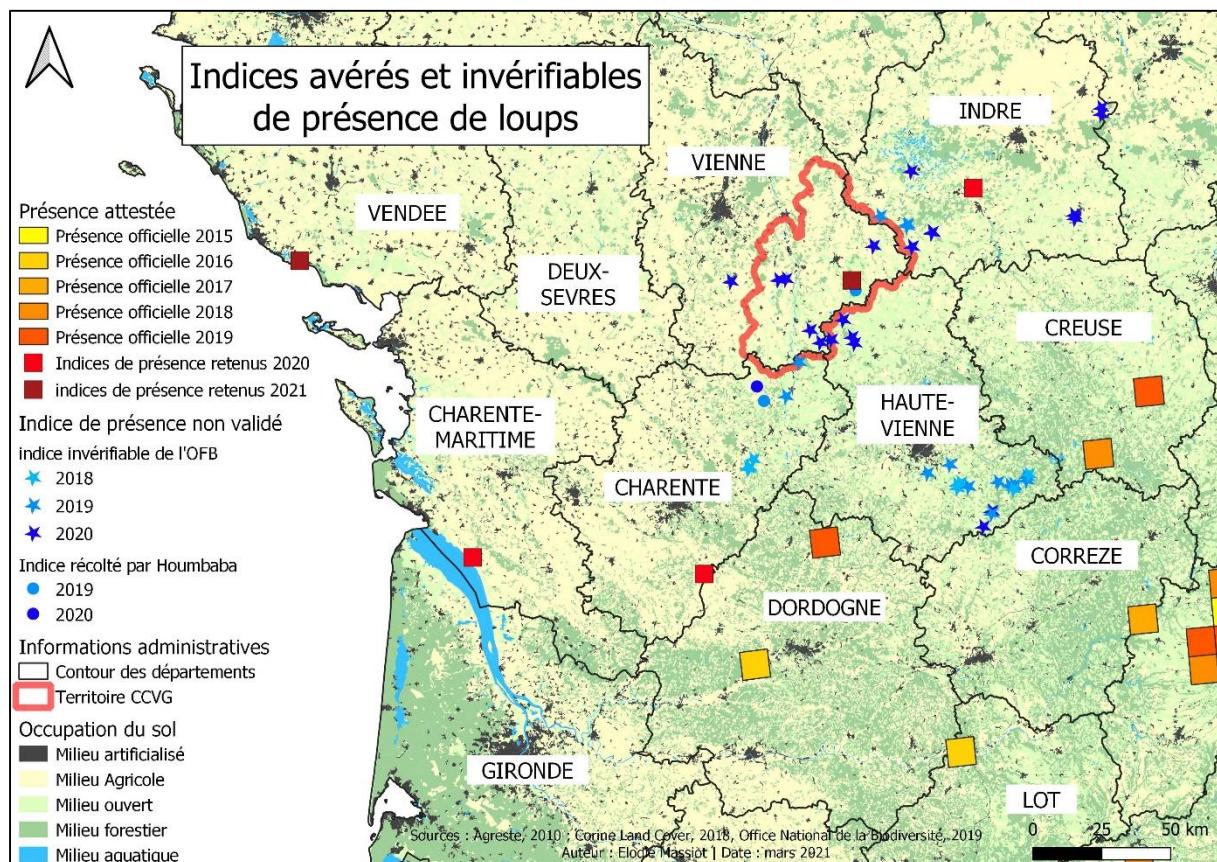


Figure 16 : Répartition des présences avérées et indices de présence non vérifiables sur le territoire d'étude et les départements proches.

En mars 2021, un cadavre de grand canidé est découvert près de la voie de chemin de fer au Sud de Montmorillon à Lathus-Saint-Rémy. Il est très rapidement confirmé comme étant celui d'un loup mâle adulte par l'OFB et la préfecture, sans attendre les analyses génétiques qui sont toujours en cours (AJ : Kerouanton 2021b; salarié·e de l'OFB). Par ailleurs, l'autopsie réalisée sur le corps confirme qu'il a bien été tué par un choc violent, certainement un train au vue de la proximité de la voie, et révèle un système digestif vide empêchant toutes analyses du bol alimentaire, l'espèce étant capable de jeûner pendant plusieurs jours (salarié·e de l'OFB). Cette attestation officielle de présence vient soutenir les nombreuses suspicions des dernières années (AJ : Kerouanton 2021a). Suite à cela, la Confédération Paysanne a organisé une seconde réunion en juin 2021\*, cette fois à destination des acteurs du monde agricole, technicien·nes et éleveur·ses exclusivement. Se tenant une nouvelle fois en présence de Thomas Vernay, elle s'attarde plus spécifiquement sur les différents moyens de protection possibles et prévus par le PNA Loup\* 2018-2023. À son tour, la DDT convoque, au nom de la préfète du département, le « groupe restreint loup », démarche prévu par le PNA Loup\* 2018-2023, réunissant les acteurs du monde agricole et les structures gouvernementales choisies par la DDT. Cette réunion a dû être repoussée plusieurs fois à cause des restrictions sanitaires liées à la pandémie de Covid19 et s'est finalement déroulée le 27 juillet 2021 en la présence de Mr Farid Benhammou et moi-même dans l'objectif d'y associer notre démarche de recherche.

A noter que l'identification d'un loup dans un département ne déclenche pas nécessairement les dispositifs prévus par le PNA Loup\* 2018-2023 (salarié·e de la DREAL). Ainsi, n'existant pas de zone comprise dans des cercles dans les territoires avoisinant le département de la Vienne, la préfecture ne peut pas déclencher le cercle 3 qui permettrait de débloquer des financements pour la mise en place de chiens de protection (Cf. 2.I.b). En revanche, elle est en mesure de réunir la « cellule de veille », un dispositif plus large que le « groupe restreint loup », qui réunit un large panel d'acteurs – structures agricoles, associations de protection de l'environnement, fédérations de chasse, élu·es – pour échanger sur les actions à mettre en place. Bien qu'il n'y ait pas de règles strictes quant aux circonstances de déclenchement de cette cellule et que les facteurs sociaux soient également à prendre en compte, l'OFB conseille d'attendre les premiers indices de prédation par un canidé sur du bétail, afin que la cellule soit véritablement utile. Cette cellule est par ailleurs un outil d'anticipation du retour de l'espèce sur les territoires prévu par le PNA Loup\* 2018-2023 (salarié·e de l'OFB).

## Conclusion

La France métropolitaine possède une histoire très ancienne et ambivalente avec les loups. Son retour n'a fait qu'exacerber davantage ces perceptions antagonistes entre le « très proche » de cet ancêtre de nos chiens et le « très loin » de ce symbole du sauvage incontrôlable (Landry 2017). Le territoire d'étude, au cœur du Poitou qui a vu s'éteindre les derniers individus de France, semble entretenir un lien d'autant plus particulier avec l'espèce. Ainsi, bien que n'étant officiellement pas implanté dans le Montmorillonnais, son souvenir reste très présent dans le patrimoine, les histoires familiales ou des pratiques agricoles. Cette empreinte historique et culturelle est toujours bien présente dans les esprits et les discours des acteurs du territoire.

A cela s'ajoute un contexte territorial, agricole particulièrement, qui révèle les vulnérabilités de la filière ovine, bien que ne différant pas nécessairement de la situation au niveau national. Ce contexte global, dans lequel viendrait s'ajouter l'espèce, doit absolument être bien pris en compte, préalablement à la mise en place d'actions, afin de comprendre à la fois les perceptions, les besoins et les appréhensions, mais également les relations entre les différents acteurs face à ce retour du loup.

## Chapitre 3 : les jeux d'acteurs

L'espèce loup sera ici considérée comme un objet de création de liens et d'oppositions entre acteurs présents ayant des liens et des projections différentes pour le territoire (Dumez et al. 2017; Benhammou 2007). L'arrivée de loups sur un territoire exacerbé, en effet, les tensions déjà existantes entre les acteurs du territoire (Benhammou et Salvador 2003). Il est donc primordial, dans une démarche d'anticipation du retour du canidé, d'analyser les points de vue et les désaccords entre les acteurs impliqués (Degeorges et Lalo 2017; Benhammou 2007). En effet, face à cette nouvelle contrainte commune qu'est le loup, les jeux de chaque acteur devront intégrer les logiques d'action des autres protagonistes afin d'aboutir à une action organisée, plus ou moins conflictuelle et stable, dans ce que Friedberg (1993 in Mounet, 2007) appelle un ordre local. Après avoir présenté les différents acteurs concernés et leur implication territoriale, leurs relations réciproques et leur niveau d'anticipation seront discutés.

### I. Un large panel d'acteurs concernés

La présentation des structures et de leur mode de fonctionnement provient essentiellement des informations recueillies auprès des personnes interrogées.

#### a. *Les éleveur·ses*

Les 14 éleveur·ses rencontré·es, 12 hommes et deux femmes, représentent 13 exploitations agricoles pratiquant l'élevage. Un effort a été effectué afin de répartir au maximum les exploitations sur le territoire d'étude, ces 13 exploitations étant répartis sur 12 communes (Figure 17).

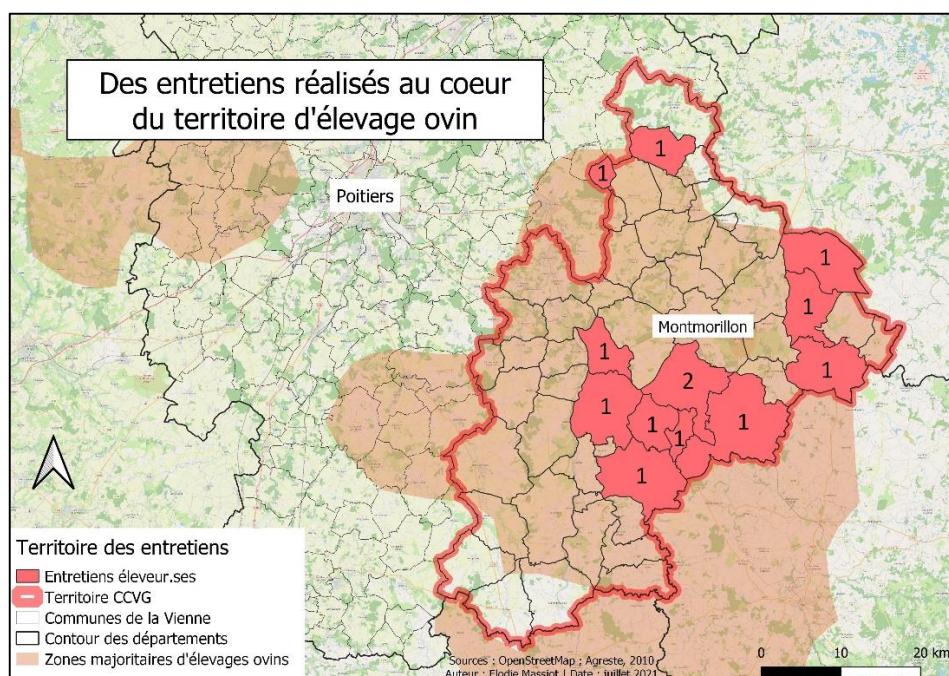


Figure 17 : Répartition des entretiens d'exploitant·es agricoles sur le territoire de la CCVG

Les personnes interrogées ont des profils un peu différents de celui des actifs agricoles moyens. Elles sont plus jeunes, en moyenne 42 ans, contre 50,6 ans sur le territoire d'étude et 52 ans en France (figure 18).

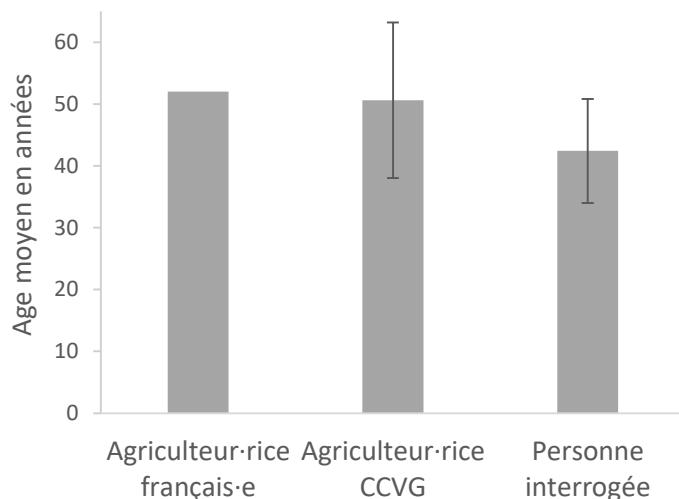


Figure 18 : Comparaison de l'âge moyen des exploitant·es agricoles à différentes échelles territoriales

La majorité des personnes interrogées s'est installée dans les exploitations ainsi étudiées ( $n = 10/14$ )<sup>2</sup>, seules trois personnes ont réalisé une reprise d'exploitation familiale, alors même que la moitié des personnes interrogées est issue d'une famille agricole. Malheureusement, aucune donnée sur le territoire d'étude ou à d'autres échelles n'a pu être trouvée pour discuter ces résultats qui pourraient illustrer un renouvellement des exploitants agricoles du Montmorillonnais.

Sur les 13 exploitations étudiées, cinq possèdent une activité d'élevage ovin, six une activité d'élevage ovin et bovin et une dernière présente une activité bovine et porcine de plein air. Cependant, ces filières d'élevage représentent la totalité de l'activité pour seulement cinq exploitations. Cinq autres exploitations produisent également des céréales pour l'autoconsommation du bétail et enfin trois exploitations réalisent d'autres productions, majoritairement des céréales, pour la vente. À noter qu'aucune des exploitations étudiées ne pratique exclusivement l'élevage bovin alors même que les veaux peuvent également être victimes d'attaques de loups (Boisseaux et al. 2019; AJ : Ferrier 2021).

Les cheptels\* bovins des six exploitations en poly-élevage\* sont très hétérogènes, allant de 15 à 140 vaches allaitantes\* (Figure 19a). De même, le cheptel\* ovin des 12 exploitations concernées varie entre 100 et 1500 brebis mères\* (Figure 19b). Bien qu'il y ait une différence notable entre les cheptels\* ovins et bovins, elle est en partie atténuée par l'unité gros bétail (UGB) qui fait correspondre pour une vache allaitante\*, environ sept brebis mères\*.

<sup>2</sup> Les analyses des discours sont appuyées par la proportion d'entretiens dans lesquels ces aspects ont été abordés par catégories sociaux-professionnelles mentionnées : 9 entretiens d'éleveur·ses, 14 d'acteurs agricoles (incluant les éleveur·ses), 6 d'acteurs d'associations de protection de l'environnement, et 28 entretiens au total.

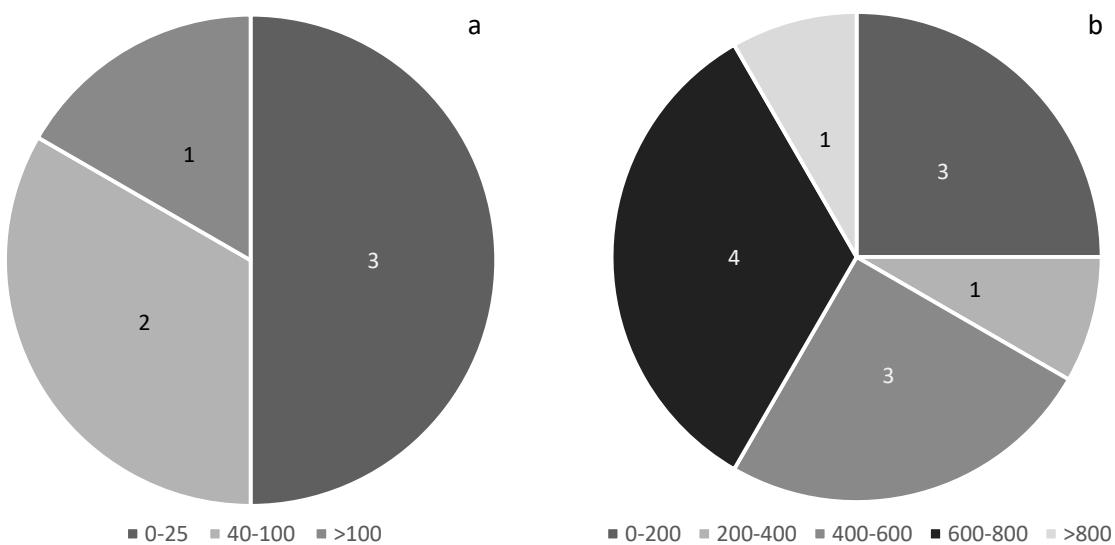


Figure 19 : Cheptels\* bovins (a) et ovins (b) des exploitations étudiées

En comparant avec les dernières données disponibles pour le département de la Vienne, datant du dernier recensement de l'Agreste\* de 2010, les cheptels\* ovins des exploitations étudiées apparaissent particulièrement importants (Figure 20). Pour cette étude, l'importance a été donnée aux exploitations pour lesquelles l'atelier ovin était l'atelier principal. En effet, le recensement complet de l'Agreste\* ne prend pas en compte le poids économique du ou des atelier(s) d'élevage pour la structure agricole, les exploitations céréalier pouvant ainsi conserver un petit troupeau de brebis mères\* en héritage de la culture ovine territoriale (Cf. 2.II.a). De plus, cette comparaison est à considérer avec précaution au vu de l'ancienneté de ces données.

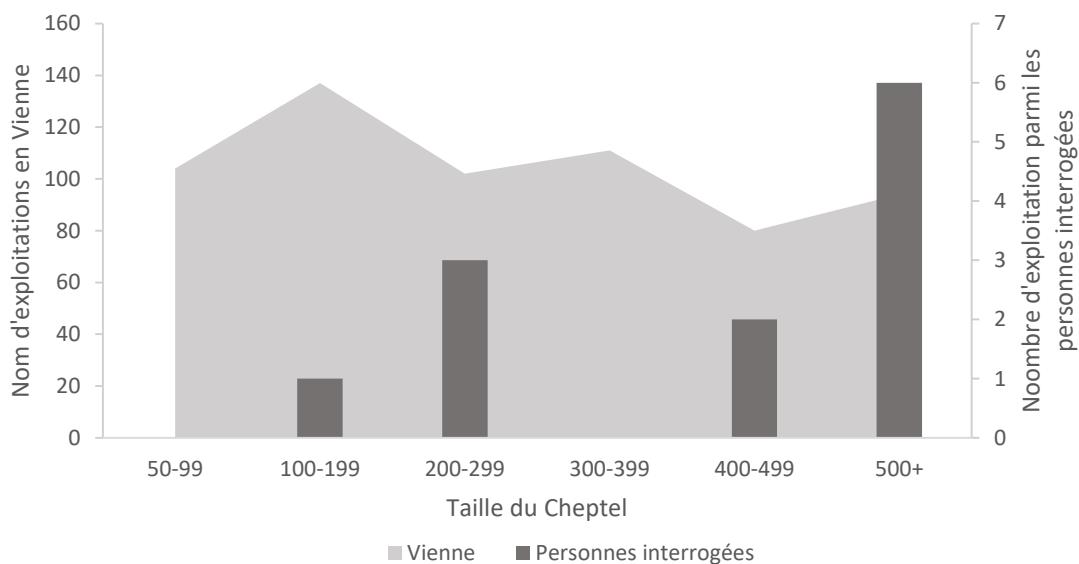


Figure 20 : Comparaison des cheptels\* ovins par exploitations entre la Vienne (Agreste\* 2010) et les personnes interrogées.

### *b. Les structures agricoles*

La Chambre d'agriculture est un acteur incontournable dans l'accompagnement et la représentation des agriculteur·rices. Actuellement, le syndicat de la Coordination Rurale préside la Chambre : le président est céréalier dans l'Ouest du département et une élue est éleveuse ovine dans le territoire Montmorillonnais. La Chambre comprend un pôle technique spécialisé dans les filières d'élevage très actif dans le Montmorillonnais. L'entreprise historique de l'Alliance Pastorale, travaillant maintenant au niveau national et même international, reste un acteur incontournable pour le matériel et les produits d'élevage, ainsi que pour les suivis sanitaires des animaux avec une équipe de vétérinaires et un laboratoire d'analyse. À la suite du travail de l'Alliance Pastorale dans le développement de l'élevage de plein air s'est également développé le Groupe d'Intérêt Economique (GIE) Ovin du Centre Ouest pour mettre en valeur la production ovine et ce avant même la création des Labels Rouges et des IGP\*. Travaillant sur l'ex-région Poitou-Charentes et le Nord du Limousin, son rôle est de structurer la filière ovine à travers l'animation du réseau des éleveur·ses aux distributeurs et de valoriser les produits par la communication. À la fin des années 1990, un autre groupement agricole s'est également développé, le Centre d'Initiative pour Valoriser l'Agriculture en Milieu rural (CIVAM). Ce réseau a pour objectif d'accompagner les initiatives locales de transition agricole vers des pratiques économiquement et écologiquement soutenables. Enfin, le territoire possède également un grand pôle de formation, Agri'Nature, avec un lycée, un centre d'apprentissage et un centre de formation pour adultes. Créé dans les années 1960, ce pôle a continuellement évolué pour accompagner les activités agricoles du territoire, notamment à travers son exploitation. Support pédagogique indispensable, cette dernière est également un moteur d'expérimentation de pratiques agricoles : elle est en transition agro-écologique depuis 2018 et en conversion Agriculture Biologique (AB) pour une partie de ses cultures depuis 2021.

### *c. Les structures cynégétiques*

Au niveau départemental, les structures cynégétiques sont régies par les Fédérations Départementales des Chasseur·ses (FDC), placées sous la tutelle de la DDT. Elles ont pour principale mission la gestion des espèces chassables ou susceptibles d'occasionner des dégâts\* (salarié·e de la FDC de la Vienne). Pour cela, elles coordonnent les Associations Communales de Chasse Agréées (ACCA). Dans le département de la Vienne, ces associations sont obligatoires dans chaque commune (Fédération départementale des chasseur·ses de la Vienne 2020). En tant qu'organisme régulateur des espèces chassables, les FDC sont responsables de l'indemnisation des dégâts occasionnés par ces espèces, sangliers, cerfs et chevreuils en très grande majorité. À noter que les propriétaires peuvent soustraire leurs terres des ACCA afin de créer des réserves de chasse privée personnelles ou associatives ; ou totalement interdire la chasse par opposition de conscience (salarié·e de la FDC).

#### *d. Les structures politiques et administratives locales*

Le territoire d'étude correspond aux limites administratives de la Communauté de Commune de Vienne et Gartempe (CCVG). Créée en 2017 de la fusion des communautés de communes du Montmorillonnais, du Lussacois et d'une partie du Chauvinois, elle comprend actuellement 55 communes s'étendant des limites de l'Indre à l'Est, à celles de la Charente à l'Ouest en jouxtant la Haute-Vienne au Sud. Montmorillon, chef-lieu de la CCGV, est également une sous-préfecture de la Vienne et le sous-préfet est le référent ruralité départemental. Il agit sous l'égide de la préfète qui est basée à Poitiers. Le travail de la préfecture dans le domaine agri-rural est en grande partie accompli par la Direction Départementale des Territoires (DDT), le « *service technique de la préfète* » (salarié·e de la DDT). Cette structure réalise un travail très varié de mise en application des directives gouvernementales de tous les ministères au sein du département.

L'Office France de la Biodiversité (OFB), établissement public sous la tutelle des ministères de la Transition Ecologique et de l'Agriculture et de l'Alimentation, est issu de la fusion de l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS), au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Sa principale mission de terrain est la police de l'environnement au sens large : garde-chasse et garde-pêche, pollutions, braconnage, atteinte aux espaces naturels, etc. (salarié·e de l'OFB). La structure réalise également des missions techniques, de suivis d'espèces notamment. C'est dans ce cadre qu'elle intervient dans le PNA Loup\* afin de réaliser le suivi de la population par la récolte et l'analyse des différents indices de présence. À ce titre, les agents départementaux sont ainsi amené·es à intervenir sur les cas de prédations de bétails (Cf. 2.II.b).

#### *e. Les associations de protection de l'environnement*

Le département de la Vienne comprend trois associations de protection de l'environnement principales actives sur le territoire d'étude. Les champs d'action sont clairement répartis entre ces trois associations qui travaillent ainsi conjointement et complémentairement sans se concurrencer. La Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) s'occupe principalement d'inventaires ornithologiques commandés par d'autres structures et de l'animation de sites Natura 2000\*. Elle gère aussi de la mise en place des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques\* (MAEC) adéquates sur l'ensemble des sites Natura 2000\* du département. Vienne Nature, association affiliée à France Nature Environnement\*, axe son action sur les inventaires des autres taxons – mammifères, amphibiens et insectes notamment. Enfin, le Conservatoire Régional d'Espace Naturel (CREN) gère les zones d'intérêt écologique. Pour cela, l'organisme a recours à la maîtrise foncière, ou à la mise en place de baux ruraux à clauses environnementales\*. Ainsi, le CREN travaille très étroitement avec la LPO et Vienne Nature qu'ils sollicitent pour réaliser les suivis de populations et ainsi évaluer les plans de gestion\* mis en place.

#### *f. Les structures socio-culturelles et de loisirs*

Les structures de loisirs sont également historiquement très bien représentées dans le territoire d'étude, les Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC), dont la MJC Claude Nougaro, et l'Ecomusée du Montmorillonnais, entre autres, se développent dès les années 1980 (Jean 1991). La MJC Claude Nougaro développe des activités à la fois culturelles et de loisirs, notamment pour les jeunes, ainsi que des activités sociales, avec par exemple un travail sur l'alimentation locale, sociale et solidaire en lien avec les producteurs locaux. Elle est également investie dans la mise en valeur du territoire, notamment grâce à sa radio locale Agora. L'Ecomusée du Montmorillonnais a pour objectif principal la conservation et la valorisation du patrimoine territorial historique, à la fois à travers son musée et ses expositions, mais également par l'organisation d'animations et de circuits de découverte du Montmorillonnais. Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement\* (CPIE) de Lathus-Saint-Rémy est, quant à lui, une partie du grand complexe d'activité du Centre de Plein Air (CPA) Lathus, historiquement issu de la MJC de Montmorillon. Cette structure, très diversifiée, comprend un centre de loisirs et de sports de nature avec des séjours possibles pour enfants, familles ou entreprises, un centre de formation sur les métiers de l'animation et de l'environnement notamment, un chantier d'insertion et un bureau d'étude sur la transition écologique en particulier. Ainsi, ce pôle d'activité possède un ancrage et une connectivité territoriale très importante dans le Montmorillonnais. À noter également que le CPIE\* de Lathus-Saint-Rémy comprend une ferme pédagogique avec, entre autres, un troupeau de brebis et un troupeau de chèvres élevées en plein air. Le CPA de Lathus-Saint-Rémy réuni ainsi des activités sportives, environnementale et de promotion de l'identité du territoire.

## **II. La territorialité des acteurs**

### *a. Le Montmorillonnais représenté par des acteurs agricoles et de loisirs*

Ces différents acteurs ne se répartissent pas aléatoirement sur le territoire (Figure 21). Les structures gouvernementales telles que la préfecture, la Direction Départementale des Territoires (DDT), ou l'Office Français de la Biodiversité (OFB) ont leur siège au sein du chef-lieu du département, Poitiers. Il en est de même pour les associations de protection de l'environnement qui se trouvent toutes les trois à Poitiers ou dans sa proche périphérie.

Au contraire, les structures agricoles notamment liées à l'élevage sont basées ou possèdent un pôle dans le territoire de la Communauté de Commune de Vienne et Gartempe (CCVG), à l'exception de la Chambre d'agriculture (Figure 21). Cette dernière se trouve sur l'Agropole, en périphérie de Poitiers, regroupant également le siège de coopératives agricoles et la Fédération Départementale des Chasseur·ses (FDC) de la Vienne. La grande proximité entre les deux structures témoigne d'un lien important entre les mondes agricole et cynégétique, notamment dans le Montmorillonnais qui comprend, comme nous l'avons vu, les plus gros tableaux de chasse du département (Cf. 2.II.b). Les autres structures agricoles – l'Alliance Pastorale, le centre de formation Agri'Nature, le GIE Ovin du Centre Ouest – se situent à Montmorillon. La Chambre d'agriculture possède également une antenne à Montmorillon, mais celle-ci n'a été évoquée durant les entretiens. Tous les principaux syndicats agricoles (Confédération Paysanne, Coordination rurale, Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitant·es Agricoles (FDSEA) et Jeunes Agriculteur·rices) possèdent, au niveau départemental, des représentant·es élu·es du Montmorillonnais et souvent même au niveau des président·es (Confédération Paysanne et FDSEA) ou les responsables de sections ovines (Jeunes Agriculteur·rices). Les agriculteur·rices et particulièrement les éleveur·ses du Montmorillonnais sont par conséquent surreprésenté·es au sein des instances agricoles départementales. À noter que le territoire d'étude comprend également deux acteurs incontournables des filières d'élevage, l'abattoir Sodem Primial, premier abattoir indépendant spécialisé dans l'ovin et le caprin en France, et le Marché des Hérolles, foire historique aux bestiaux en vente aux enchères entre éleveur·ses ovin et bovin et abatteur·ses.

Les structures de loisirs, culturels et touristiques sont également particulièrement bien implantées sur le territoire du Montmorillonnais (Figure 21). L'activité touristique, particulièrement liée aux paysages de bocages caractéristiques, est également développée par les équipes de la CCGV qui ont par exemple mis en place 24 circuits de randonnées sur environ 1 600 km de parcours, empruntant principalement les chemins agricoles, nombreux sur le territoire. L'office de tourisme Sud Vienne Poitou, qui a par ailleurs choisi un loup comme mascotte (Annexe 2), est également très active dans la valorisation du territoire avec des bureaux d'information répartis sur quatre villes (Montmorillon, L'isle-Jourdain, Saint-Savin, Lussac-les-Châteaux). Le dynamisme de ces différentes structures, associé à une image rurale et naturelle de ce territoire dans le département font de ce territoire un lieu privilégié pour les activités de nature.

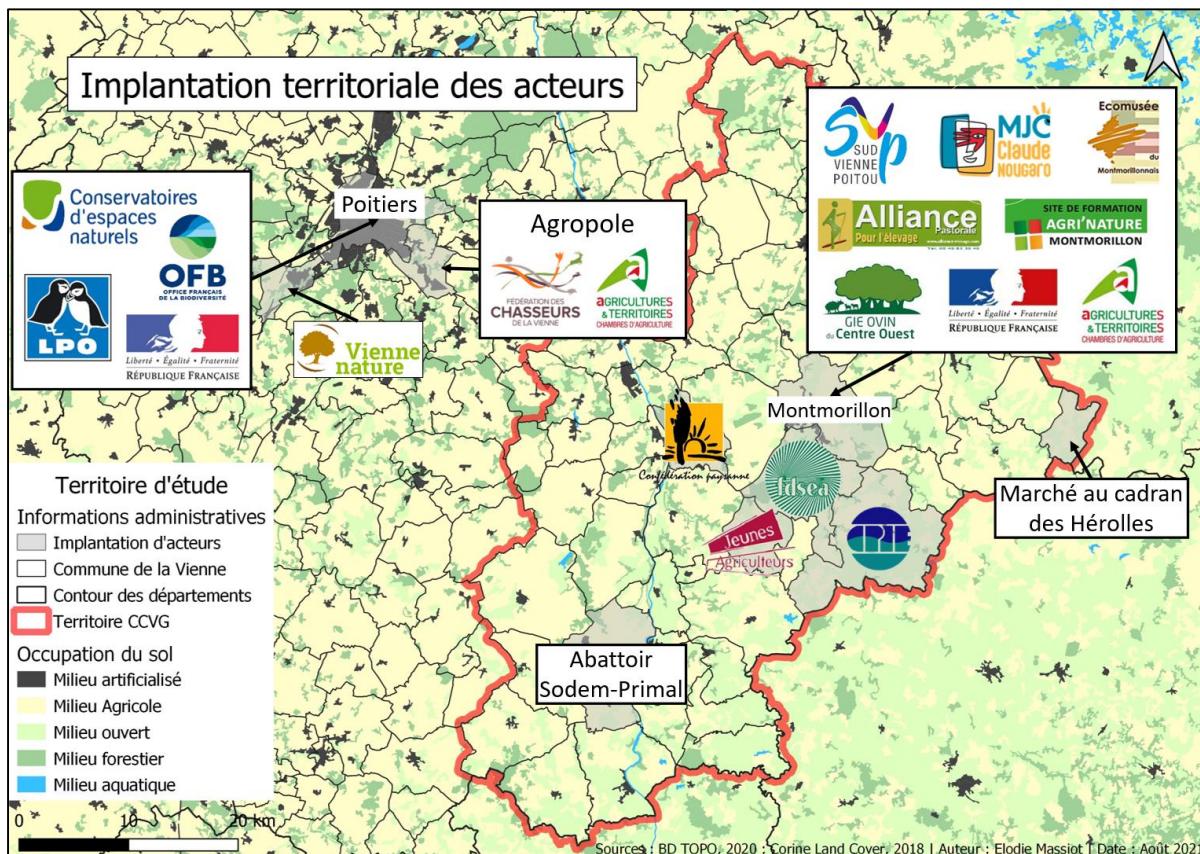


Figure 21 : Siège social ou lieu d'exercice des différents acteurs du territoire.

Cependant, les opinions sur la valorisation du territoire divergent. D'un côté, les associations de protection de l'environnement estiment que le Montmorillonnais « *ne mise pas assez sur l'environnement* » alors que « *au niveau biodiversité c'est vraiment un bijou !* » (administrateur·rice de la LPO). De l'autre, la fréquentation des nombreux chemins de randonnées au milieu des exploitations agricoles, notamment avec des chiens qui ne sont pas toujours tenus en laisse, peut parfois être contraignante, voire problématique pour certain·es éleveur·ses ( $n = 2/9$ ) : « *Les gens sont chez eux ici [...] chez eux un peu partout* » (Eleveur·ses). Au-delà des activités de nature, un Projet Alimentaire Territorial\* (PAT), impliquant différentes structures culturelles et des acteurs agricoles, tel que le CIVAM, est en cours de développement. Il a pour objectif de valoriser les productions agricoles territoriales, à la fois pour les touristes, mais également et surtout pour les habitant·es du territoire à travers le développement du circuit court et la relocalisation de la production agricole utilisée dans la restauration collective.

### b. Une superposition des emprises territoriales des différents acteurs

Au-delà de la localisation des sièges sociaux, certains acteurs, notamment les associations de protection de l'environnement, administrent ou gèrent des territoires de la zone d'étude et restent ainsi au plus proche des réalités du terrain (Figure 22).

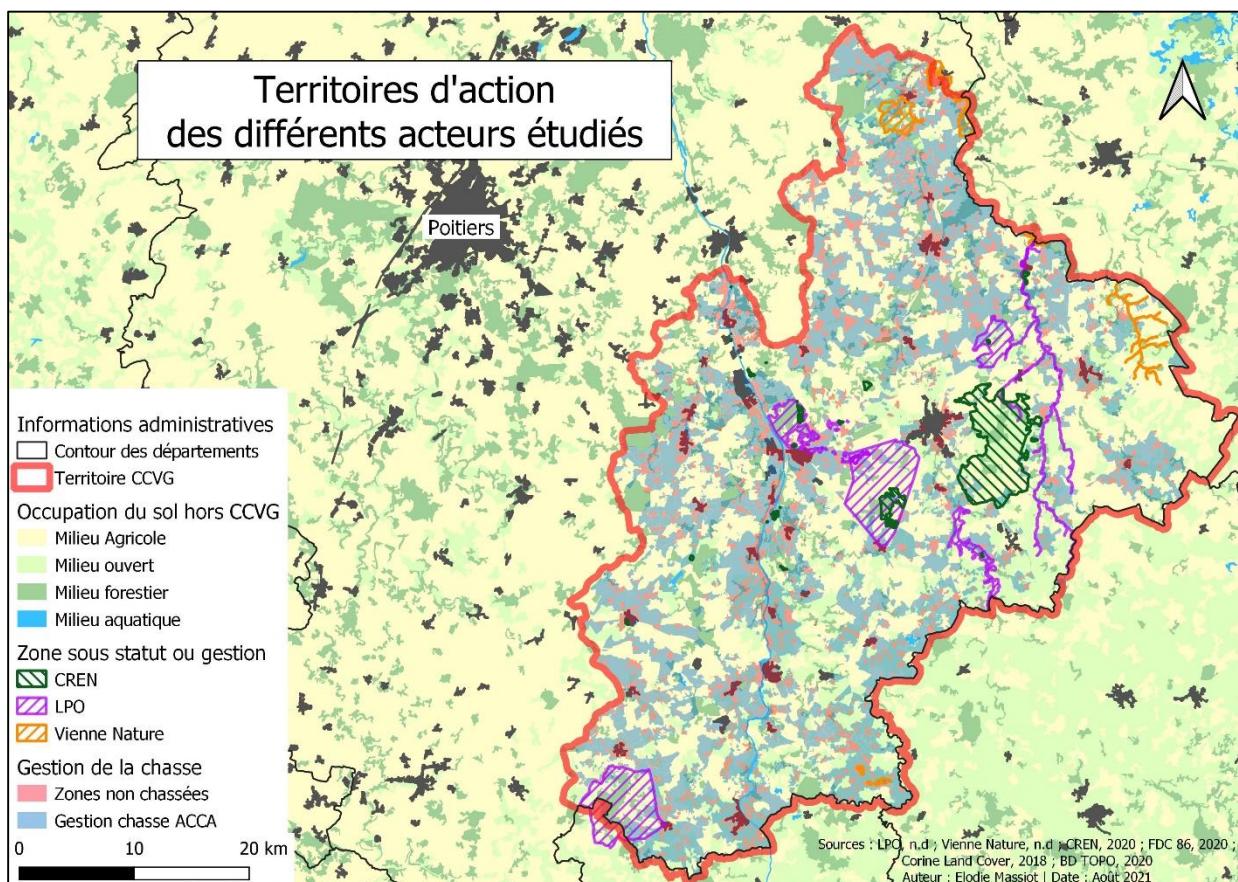


Figure 22 : Territoires d'action des différents acteurs étudiés

Les territoires sous gestion des associations de protection de l'environnement revêtent principalement des sites sous statut Natura 2000\*. Ces sites sont animés par les associations LPO ou Vienne Nature. Cependant, la mise en place des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques\* (MAEC), obligatoire sur les parcelles agricoles sous statut, est du ressort exclusif des technicien·nes de la LPO du département. Le CREN, lui, gère et est propriétaire de plusieurs parcelles, avec tout particulièrement un grand territoire, essentiellement naturel, comprenant notamment le camp militaire de Montmorillon de 1 600 hectares. Ce dernier, interdit au public, n'est pas entièrement clôturé, permettant ainsi les mouvements de la faune. Par ailleurs, son utilisation pour des manœuvres de la caserne de Poitiers a semble-t-il augmenté ces dernières années (salarié·e de Vienne Nature).

Pour ce qui est de l'organisation de la chasse, les territoires d'action des Associations Communales de Chasse Agréées (ACCA) se recoupent souvent avec les zones gérées par les associations de protection de l'environnement, entraînant des échanges avec ces dernières pour la gestion de la faune chassable. Néanmoins, une grande partie du territoire de la CCVG n'est pas gérée directement par les ACCA, mais classée en territoires de chasse privée (Fédération départementale des chasseur·ses de la Vienne 2020). Les acteurs agricoles sont d'ailleurs bien conscients de cette déprise des ACCA : « *Comme les fermes sont grosses, les gens ont la possibilité de mettre en chasse gardée et de louer la chasse, ou de chasser eux-mêmes. Donc l'ACCA leur territoire... [il diminue]* » (éleveur·se). À noter que la chasse est interdite sur de rares propriétés privées où les propriétaires refusent la chasse par opposition de conscience et à moins de 150 mètres des habitations (Fédération départementale des chasseur·ses de la Vienne 2020).

L'emprise territoriale de ces zones non chassables révèle également un autre facteur dont l'importance ne doit pas être sous-estimée : les habitant·es du territoire. En effet, la répartition très disséminée des habitations ou des hameaux sur le territoire engendre des contacts réguliers, notamment entre les exploitant·es agricoles et le reste de la population. Cela témoigne également d'une évolution des territoires dits ruraux depuis les années 1980. Un territoire rural n'est ainsi plus assimilable intrinsèquement à un territoire agricole, « *le non-agricole a pénétré en force le rural* », rendant la notion de fracture entre urbain et rural caduque (Jean 1991). Cette perception du territoire se retrouve également dans les discours de nombre d'éleveur·ses rencontré·es qui soulignent la « *déconnexion* » de leurs concitoyens vis-à-vis des pratiques agricoles (éleveur·ses ; n = 4/9).

Ce partage du territoire entre différents protagonistes, n'ayant pas nécessairement une vision ou une ambition commune pour celui-ci, est essentiel à prendre en considération. En effet, le retour de loups appellera à un nouvel aménagement du territoire, impliquant des choix qui devront intégrer les diversités d'occupation de l'espace. L'arrivée du canidé, nouvel acteur occupant sa propre emprise spatiale, remettra également assurément en question les emprises et limites territoriales actuellement établies entre les différents acteurs, notamment entre les domaines domestiques et sauvages (Cf. 4.I.b.).

### III. Les relations entre les acteurs

#### a. Des acteurs qui se connaissent déjà

Les différents acteurs d'un même champ d'activité (structures gouvernementales, associations de protection de l'environnement, structures agricoles) se connaissent généralement très bien de part des projets ou des dossiers d'actualité sur lesquels ils travaillent ensemble. Concernant les relations entre les différents groupes d'acteurs, la priorité d'analyse a été donnée aux acteurs des structures politiques et administratives, des mondes agricoles et cynégétiques et des associations de protection de la nature (Figure 23). Les relations interpersonnelles entre les acteurs des différentes structures interrogées sont qualifiées de : *régulières* si les échanges sont fréquents et sur différents sujets ou engagent plusieurs personnes de chaque structure ; *occasionnelles* si les échanges sont moins nombreux, moins fréquent et sur un seul sujet défini ou n'impliquent qu'une seule personne de chaque structure ; et *ponctuelles* si les échanges sont rares ou à l'initiative d'un acteur tiers. L'analyse incluant seulement les informations récoltées durant les entretiens, l'absence de lien entre deux structures ou deux groupes d'acteurs ne témoigne pas nécessairement d'une absence complète de contact.

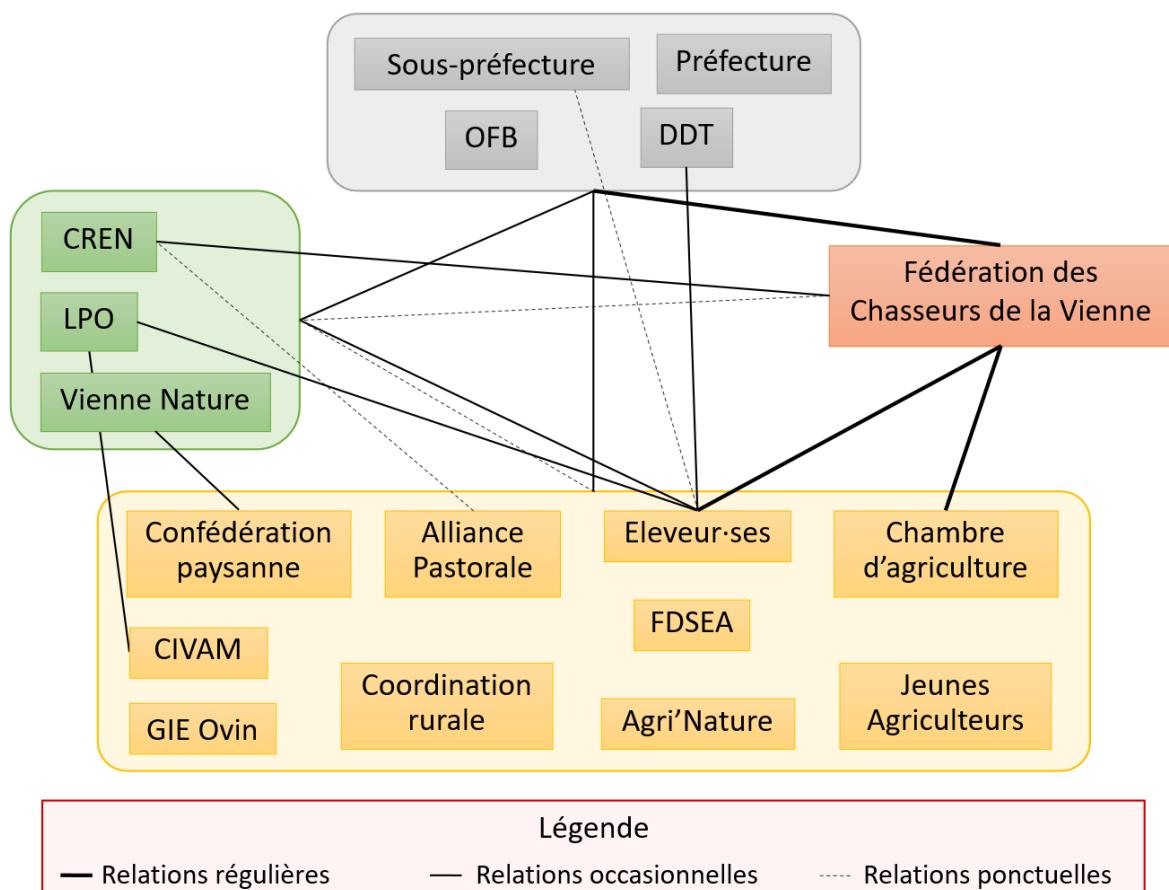


Figure 23 : Fréquence des relations interpersonnelles entre différents acteurs du territoire.

Les entretiens réalisés avec les acteurs du tourisme semblent montrer des relations seulement ponctuelles avec les autres groupes d'acteurs et même aucune relation avec les structures gouvernementales. Faute d'avoir pu les rencontrer lors de la phase d'entretiens, les élu·es locaux n'ont pas été inclus·es à cette analyse. Les personnes interrogées font état de relations seulement ponctuelles avec ces dernier·es pour les structures agricoles et les associations de protection de l'environnement et inexistantes pour les éleveur·ses.

Comparées à d'autres territoires (e.g. Mounet 2007), les relations entre les acteurs agricoles et cynégétiques sont qualifiées de « *plutôt bonnes* » (salarié·e de la Chambre d'agriculture), ou « *pas trop mal par rapport à d'autres endroits* » (éleveur·se). Une enquête conduite par la Fédération Départementale des chasseur·ses (FDC) de la Vienne en octobre 2018 auprès de différents acteurs, dont 19 agriculteur·rices du département, vient corroborer les retours positifs des personnes interrogées pour cette présente étude (Fédération départementale des chasseur·ses de la Vienne 2020). Dans la construction de cette relation, les technicien·nes rencontré·es à la Chambre d'agriculture et à la FDC soulignent l'importance de l'établissement, sur un temps long, des relations interindividuelles que ce soit entre les deux structures mais également directement avec les agriculteur·rices et les chasseur·ses sur le territoire : « *J'en ai fait des allers-retours à Montmorillon ! Ça m'a coûté des soirées, mais bon. [...] Ils ont tous mon téléphone. Et j'en ai aujourd'hui auxquels j'expliquais qu'on maîtrisait mieux le truc qui m'appellent en disant : "Écoute en ce moment c'est parfait !"* » (salarié·e de la FDC). La FDC entretient également des relations régulières avec les acteurs publics : la DDT en tant qu'organisme de tutelle, l'OFB pour les protocoles de suivis de populations, la préfecture et les sous-préfectures notamment par les représentant·es élu·es de la FDC.

Les associations de protection de l'environnement sont également en contact avec les autres acteurs du territoire. Les technicien·nes, principalement de la LPO, ont des relations occasionnelles avec des éleveur·ses dans le cadre de l'animation des sites Natura 2000\* et de la mise en place des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques\* (MAEC). Avec la FDC les relations restent ponctuelles, notamment pour le partage de données d'inventaires d'espèces. Au niveau des équipes administratrices bénévoles, les relations avec les mondes agricole et cynégétique sont plus ponctuelles, mais sur des sujets divers, et en grande majorité avec les représentant·es, notamment au sein de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS) réunie et présidée par la préfecture (Cf. 3.III.b). Au-delà de cette dernière, les relations entre les associations de protection de l'environnement et les acteurs politique et administratif sont occasionnelles, notamment avec l'OFB pour le suivi des populations et son rôle de police de l'environnement et la DDT pour la gestion des territoires administrés.

Pour les acteurs agricoles, les relations sont plus disparates entre chaque structure du fait de la multiplicité et des spécificités des actions de chacune. Néanmoins cela crée un réseau de relations très diversifiées, même si celles-ci ne sont bien souvent que ponctuelles ou occasionnelles, excepté avec la FDC de la Vienne. Pour ce qui est des relations avec les pouvoirs publics, la DDT est l'organisme privilégié. Elle recueille, entre autres, les déclarations PAC\* des agriculteur·rices et travaille avec la Chambre d'agriculture à l'interprétation et l'application des nouvelles directives gouvernementales.

Les pouvoirs publics locaux sont ainsi en contact occasionnel ou régulier avec tous les acteurs traités ici. La DDT, acteur public privilégié des différentes structures et acteurs territoriaux, prépare et anime régulièrement des réunions au nom de la préfecture, telle que la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS) sur laquelle nous reviendrons (Cf. 3.III.b).

Ainsi, les différentes structures potentiellement impliquées dans le « dossier loup » se connaissent déjà au travers de relations interpersonnelles tissées sur certains sujets ou dossiers en cours. Il semble néanmoins que les associations de protection de l'environnement soient les structures les moins en lien avec les autres acteurs concernés. À l'inverse, les structures gouvernementales et tout particulièrement la DDT sont le dénominateur commun liant tous les autres acteurs. La DDT a donc un rôle majeur « *d'interface* » (salarié·e de la DDT) entre les différents acteurs territoriaux. Le « groupe restreint loup », qui a été réuni fin juillet 2021 à l'initiative de la préfecture, regroupe ainsi des acteurs qui sont déjà en relation régulière : les représentants de la Chambre d'agriculture et des principaux syndicats agricoles, les représentants des structures gouvernementales avec l'OFB, la Direction Départementale de Protection des Populations (DDPP) et la DDT. À ces acteurs, le directeur adjoint de la DDT, représentant la préfète du département, a choisi d'adoindre le centre de formation Agri'Nature et la démarche de recherche ici présentée. Cependant, l'absence de la Fédération départementale des chasseur·ses a surpris de nombreux acteurs agricoles soulignant sa forte implantation sur le territoire, ce qui n'a pas été le cas concernant l'absence des associations de protection de l'environnement. Les relations existantes entre les acteurs peuvent ainsi être un élément favorisant une coopération sur le sujet de l'anticipation du retour du loup mais il est également important de tenir compte de la qualité de ces relations et des potentiels conflits sous-jacents (Benhammou et Salvador 2003).

#### *b. Des relations entre alliances et conflits sous-jacents*

Au-delà des relations interpersonnelles qui existent entre les différents acteurs, généralement au niveau des technicien·nes, la qualité des relations entre les structures peut être toute autre au niveau institutionnel. Ces relations seront qualifiées de *conflictuelles*, de *positives*, ou d'*équilibrées* si les structures collaborent malgré quelques potentielles divergences (Figure 24). Trois relations conflictuelles seront tout particulièrement analysées : entre les syndicats agricoles, entre les associations de protection de l'environnement et les mondes agricole et cynégétique au sein de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS) et entre les éleveur·ses et les pouvoirs publics dont l'OFB notamment.

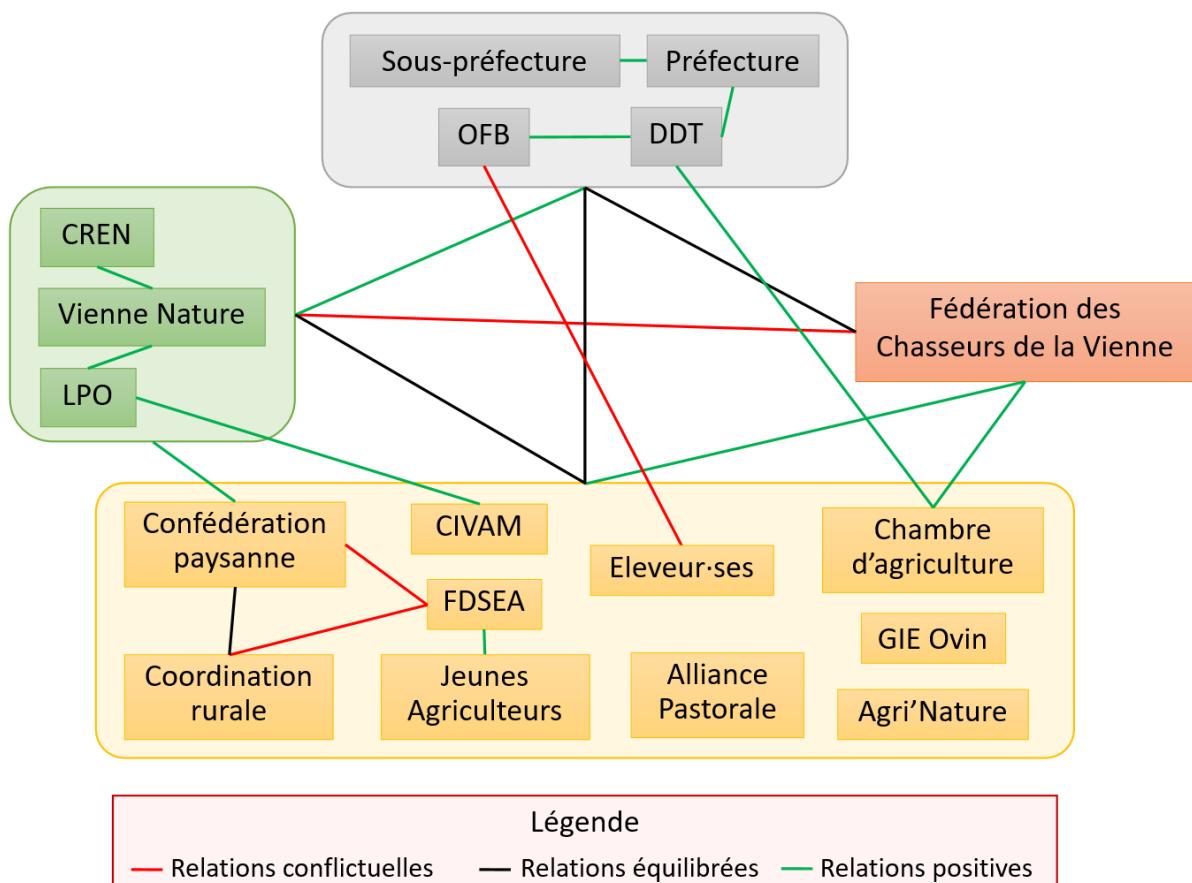


Figure 24 : Qualité des relations institutionnelles entre les différentes structures du territoire concernées

### Le monde agricole manque d'un front commun

La Chambre d'agriculture repose sur un bureau d'élu·es qui donne les orientations de la structure pour les agents salarié·es. Des élections ont lieu tous les six ans et en 2019 c'est le syndicat de la Coordination Rurale qui les a remportées, prenant la suite du syndicat FDSEA, la branche départementale de la FNSEA (AJ : Hersand 2019). Ces élections, au sein de la structure représentative des agriculteur·rices au niveau départemental, concentrent les discordances résultant de visions distinctes de l'agriculture représentées par les différents syndicats. Ces désaccords et conflits existent sur des sujets très divers (AJs : e.g. Chambre d'agriculture de la Vienne 2019; X.B. 2021; Centre Presse 2021b), notamment entre les syndicats FDSEA et Jeunes Agriculteur·rices (JA) d'un côté et Confédération Paysanne et Coordination rurale de l'autre.

En effet, si ces deux derniers ont des visions parfois distinctes, ils ont longtemps été dans l'opposition à la Chambre d'agriculture lorsque la FDSEA était à la tête de la structure. Cette position commune leur a donc appris à travailler ensemble malgré les désaccords potentiellement existants : « *Même si on n'est pas d'accord toujours avec eux [les représentant·es de la coordination rurale], on était ensemble dans l'opposition donc on a une relation différente qu'avec la FDSEA* » (éleveur·se et représentant·e agricole). Ces relations conflictuelles entre les syndicats, se retrouvent en réalité au niveau national, particulièrement entre la Confédération Paysanne et la FNSEA, de part des visions et des aspirations pour le monde agricole qui semblent irréconciliables (AJs : e.g. Xandry 2016; Confédération Paysanne 2019).

### Une concentration des animosités institutionnelles entre les structures au sein de la CDCFS

La Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS) est présidée par le·la préfet·e ou son·sa représentant·e et composée des représentant·es de la Chambre d'agriculture et des principaux syndicats agricoles, des chasseur·ses et des piégeur·ses, des associations de protection de la nature et des agents de l'OFB. Cette commission consultative est réunie avant les prises de décisions préfectorales concernant les périodes et les plans de chasse ou les autorisations de destruction d'animaux susceptibles d'occasionner des dégâts\* (Articles R421-29 à R421-32 du code de l'environnement).

Cette instance, réunissant donc tous les acteurs d'intérêt pour le « dossier du loup », concentre les animosités qui existent entre eux, notamment entre des associations de protection de l'environnement et la Fédération Départementale des Chasseur·ses (FDC) de la Vienne. Les acteurs eux-mêmes en sont pleinement conscients : « *À la CDCFS on est généralement en opposition avec eux [la FDC] sur les dates d'ouverture, sur les prolongations ou sur le déterrage du blaireau dernièrement* » (administrateur·rice de la LPO). Au-delà des désaccords sur le fond des sujets traités, les discours des différent·es participant·es à cette commission montrent que chaque partie se pense désavantagée

dans cette opposition. D'un côté un·e membre de la FDC qui « défendait des dossiers contre des associations écologistes » estime que, grâce aux subventions, « elles [les associations de protection de l'environnement] ont des employés qui ne travaillent que sur ces sujets-là. À la fédé [la FDC] les gars, ils travaillent aussi sur le comptage du gibier et pleins d'autres choses. » (éleveur·se et chasseur·se). De l'autre côté, les associations de protection de l'environnement considèrent que les chasseur·ses sont surreprésenté·es au sein de la CDCFS : « En gros il y a 35 voix pour les chasseurs et deux pour les associations donc c'est assez difficile de se faire entendre ou que notre avis soit pris en compte. » (administrateur·rice de la LPO). Ce même acteur précise ainsi : « Ils [les chasseurs] ont noyés toute la commission, les représentants des communes c'est les représentants d'ACCA, les représentants forestiers c'est des chasseurs, etc. » (administrateur·rice de la LPO). Les rapports de force au sein de ces instances semblent en effet être asymétriques en défaveur des acteurs d'environnement, c'est ce que Mermet (1992 in Benhammou 2007) appelle le « rapport de faiblesse ».

Lorsque la CDCFS se réunit pour des questions qui ont trait aux espèces susceptibles d'occasionner des dégâts\*, des divergences peuvent également se former entre associations de protection de l'environnement et acteurs agricoles impactés par ces dégâts. D'un côté, les représentant·es des associations de protection de l'environnement remettent en cause la parole des éleveur·ses, par exemple sur la possibilité de prédation d'agneaux par des renards : « *Les attaques du renard, je ne sais pas s'il y en a vraiment... ils attaquent surtout le placenta.* [Pour les agneaux nouveau-nés] *s'il y a la mère à côté. Je leur souhaite bien du plaisir aux renards !* » (administrateur·rice de la LPO), sous-entendant que la mère chargerait le renard. De l'autre côté, tout·es les éleveur·ses rencontré·es affirment avoir été victime au moins une fois d'une prédation de renards sur leurs agneaux. Ces témoignages de prédation de jeunes agneaux par des renards semblent exister au sein d'autres territoires, par exemple 21 % des éleveur·ses du massif jurassien affirment y avoir été confronté·es (Brunschwig et al. 2007). En l'absence de suivi officiel de ces cas à l'heure actuelle, aucun élément chiffré n'est disponible (Cf. 2.II.b). C'est par ailleurs un argument avancé, entre autres, par la majorité des exploitant·es réalisant les agnelages en bergerie. Ces dernier·es soulignent également la déconnexion des « écolos des villes » de leur réalité de travail quotidien qu'ils ne connaissent pas (salarié·e de l'Alliance Pastorale), ignorant ainsi l'implantation territoriale importante des associations de protection de l'environnement (Cf. 3.II.b). Ainsi, il semble que, pour ces espèces potentiellement prédatrices des agneaux (renards ou blaireaux), les chasseur·ses et piégeur·ses soient considéré·es comme des allié·es par les éleveur·ses face à l'opposition des associations de protection de l'environnement. Cette situation n'est pas toujours vérifiée, notamment pour les sangliers pour lesquels la perception est différente entre chasseur·se et éleveur·se : « *Les chasseurs ce qu'ils veulent, c'est avoir des beaux tableaux, donc ils maintiennent des populations et laissent les sangliers se reposer* » (éleveur·se). Cette opposition de vision de la faune sauvage peut en effet parfois opposer les

éleveur·ses à la fois aux associations de protection de l'environnement et aux chasseur·ses qui auraient tous deux une « *logique récréative* » dans leur rapport à la faune sauvage (Mounet 2007, p. 270).

La CDCFS met ainsi en exergue des oppositions qui existent par ailleurs sur d'autres dossiers tels que la création de bassines (réserves d'eau pour l'irrigation) (AJ : Benoit 2020). Ces divergences d'opinion entre les acteurs institutionnels mènent parfois à des jeux de postures sans qu'un réel débat d'idées ne soit possible comme le soulignent certains acteurs habitués de ces réunions : « *Lors d'une réunion où j'étais peu impliqué, une dame me dit [...] vous ne répondez pas ? J'ai dit "non ce n'est pas la peine que je vous réponde, de toute façon nous ne sommes pas d'accord sur le dossier donc si je vous réponds vous n'allez pas changer d'avis et vous n'allez pas me faire changer d'avis donc je n'entre pas dans ce débat stérile.* » (salarié·e de la Chambre d'agriculture). Les structures publiques, souvent initiatrices de ces commissions, se retrouvent ainsi à porter un rôle d'animateur et de médiateur des concertations et « *c'est toujours très compliqué* » car le dialogue est parfois totalement rompu (salarié·e de la DDT).

#### Un manque de confiance dans les administrations étatiques

Ce rôle d'intermédiaire est d'autant plus difficile à tenir pour les administrations étatiques qu'il existe un sentiment, notamment chez les acteurs agricoles, de méfiance à l'égard de ces institutions. Au niveau local, la DDT en tant qu'interlocuteur public privilégié concentre ce sentiment : « *La DDT elle écoute pour l'instant, mais on ne sait pas trop le jeu qu'ils jouent* » (éleveur·se et représentant·e agricole). Les représentant·es agricoles semblent ainsi rester dans l'expectative, attendant que les paroles se transcrivent en actions concrètes. En effet, il ne semble pas y avoir de relation de confiance totalement établie : « *J'ai dit clairement à la DDT que je les aiderai à la seule condition qu'ils soient transparents !* » (éleveur·se et représentant·e agricole). La DDT semble de son côté vouloir cultiver la proximité et l'échange. Le directeur adjoint de la DDT, Stéphane Nuq, était d'ailleurs présent à la réunion publique organisée par la Confédération Paysanne en février 2020 et a pris la parole pour répondre aux critiques faites à l'encontre des services de l'Etat.

Cependant, lors de la réunion du « groupe restreint loup » de juillet 2021, certains acteurs agricoles ne semblaient pas, de par leur prise de parole ou leur langage corporel, se sentir sur un plan d'égalité avec les acteurs des administrations publiques. En effet, structurellement, même si cette instance a pour objectif de répondre aux besoins des agriculteur·rices face au retour des loups, ce sont les institutions publiques qui détiennent à la fois l'information et les pouvoirs d'actions dont les éleveur·ses sont plus ou moins dépendant·es pour se préparer à ce retour du prédateur.

Ce sentiment d'inégalité dans la relation avec les administrations étatiques est également renforcé par la notion de perte d'estime sociale éprouvée par les agriculteur·rices. Là où le monde rural était autrefois défini par le travail agricole, d'autres logiques deviennent aujourd'hui tout autant légitimes, tel que l'établissement d'une espèce sauvage. Ce phénomène engendre, pour les agriculteur·rices, un sentiment d'affaiblissement du poids de leur parole et ainsi de ne pas être entendu à leur juste valeur (Mounet 2007) : « *On se sent souvent laissé pour compte dans le monde de l'élevage, on nous écoute pas.* » (éleveur·se). Il faut tout de même noter que ce sentiment n'a jamais été exprimé concernant le sujet du loup lors des entretiens, bien qu'il puisse se développer à l'avenir.

À un niveau plus global, la défiance des acteurs agricoles envers les pouvoirs publics sur ce « dossier loup » provient, pour partie tout au moins, de l'historique du retour de l'espèce en France et notamment du manque intentionnel de communication de la part du ministère de l'Environnement durant les premiers mois (Cf. 2.I.b). Cette situation initiale induit encore aujourd'hui des suspitions d'un retour de l'espèce voulu au niveau national (Dumez et al. 2017) (Cf. 4.I.a) et le sentiment général qu' « *on nous cache les choses, on ne dit pas la vérité* » (éleveur·se et représentant·e agricole) chez certains éleveur·ses ( $n = 3/9$ ). Sans atteindre ce sentiment de défiance, certains acteurs reconnaissent que l' « *opacité autour de ce sujet crée aussi l'angoisse* » (représentant·e syndical·e).

Nous pouvons remarquer l'emploi du « *on* ». Les représentant·es locaux de l'Etat, qui sont elleux bien identifié·es dans les discours, ne sont en effet pas totalement autonomes dans leur prise de décision sur le territoire : « *S'ils ont un ordre là-haut en disant "non, il faut retarder le truc." ils retarderont donc je ne sais pas.* » (éleveur·se et représentant·e agricole). Ici, l'emploi de l'expression « *là-haut* » dénote une nouvelle fois de la nature abstraite qui caractérise les décideur·ses institutionnel·les. Ces dernier·es sont par ailleurs caractérisé·es essentiellement par leur non appartenance au territoire et leur déconnexion de ses réalités : « *C'est les gens de la ville aujourd'hui qui fixent les lois du monde rural sans savoir ce qui s'y passe.* » (éleveur·se) ; « *On est gouverné un peu par des gens qui connaissent pas le sujet, qui connaissent pas nos conditions de travail, [...] qui connaissent rien du tout* » (éleveur·se). En découle ainsi la requête de « *faire confiance à ceux qui vivent sur place pour savoir comment gérer les problèmes de la campagne ! Ce n'est pas ceux des villes qui doivent donner des solutions pour gérer les problèmes qu'ils ne connaissent pas.* » (salarié·e de l'Alliance Pastorale).

Ces témoignages reflètent une opposition très souvent présente dans les conflits environnementaux entre les acteurs locaux et les institutions décisionnaires détachées du territoire, (Benhammou et Mermet 2003). Au-delà des notions d'acteurs « locaux » ou non, qui n'ont par ailleurs que peu de sens dans ce territoire historique de migrations successives (Cf. 2.II.b), il est important d'analyser ces oppositions dans une perspective géopolitique, de « *rivalité de pouvoirs* » et de « *forces mettant en jeu des territoires* » (Lacoste 1995 in Benhammou et Mermet 2003). Outre ses effets sur

l'estime sociale, l'introduction dans les campagnes de nouvelles légitimités, environnementales ou récréatives, a également conduit à une remise en question des utilisations de l'espace et de l'emprise spatiale des activités agricoles (Mounet 2007). Cela donne ainsi lieu à des rivalités de pouvoir, pour l'évolution et l'aménagement du territoire, qui ont davantage trait à la géopolitique locale qu'au caractère « local » des acteurs impliqués (Benhammou et Mermet 2003). Par ailleurs, dans le cas du retour de loups, ce sentiment de domination d'un pouvoir central sur le pouvoir local peut également être remis en question dans les faits au vu de l'importance du pouvoir départemental en particulier dans la mise en place des mesures du PNA Loup\* 2018-2023 (Benhammou 2007).

Cette défiance sous-jacente n'est donc pas du simple fait des acteurs et du contexte local, mais il reste primordial de garder en mémoire cette réalité afin de concevoir un travail d'anticipation réunissant tous les acteurs dans un climat de confiance et d'écoute. Pour cela, il semble indispensable de cultiver de bonnes relations interpersonnelles entre les acteurs des administrations publiques locales et les autres acteurs, notamment agricoles : « *C'est une histoire de personnes* » (éleveur·se et représentant·e agricole). Ces institutions ont en effet un rôle central dans le processus de préparation et d'acceptabilité sociale du prédateur sur les territoires (Degeorges et Lalo 2017; Gendron 2014).

#### Des relations rares et conflictuelles entre éleveur·ses et OFB

Les entretiens ont également fait remonter un sentiment de remise en cause de la parole des éleveur·ses par les agents de l'OFB. Nombre d'éleveur·ses ( $n = 4/9$ ) ont évoqué des prédatations « suspectes », qui ne correspondent pas aux prédateurs traditionnels (renards, blaireaux), tels qu'ils·elles les reconnaissent habituellement : « *On a retrouvé tout l'agneau entier, sauf la tête coupée net et la tête disparue. Ça, c'est typique de tout sauf d'un renard, d'un blaireau ou d'un chien !* » (éleveur·se). Or, selon certains témoignages ( $n = 3/9$ ), les agents de l'OFB ne reconnaissent pas ces cas à leur juste valeur et ne tiennent pas compte des témoignages et de l'expérience des éleveur·ses dans leur constatation en Saône-et-Loire : « *Il a fallu 15 attaques avant qu'ils [l'OFB] reconnaissent officiellement que c'était le loup et lui il [un éleveur] était sûr que c'était le loup, parce que entre une attaque de renard, blaireau et...* » (éleveur·se). Les éleveur·ses ont ainsi le sentiment que les informations que le monde agricole fait remonter ne sont pas prises en compte par les administrations. Il y a en effet un décalage entre l'information de terrain qui repose sur le témoignage de l'expérience et le protocole strict que dois suivre l'information administrative. Ce constat se retrouve au niveau national et abouti à la recommandation par un rapport d'expertise de travailler à la transdisciplinarité entre savoirs locaux et scientifiques afin de développer la co-construction de savoirs (Dumez et al. 2017). Par ailleurs, comme le montre cette dernière citation, les personnes rencontrées s'appuient souvent sur les retours d'expériences de collègues d'autres régions, notamment la Saône-et-Loire et

les départements de l'ancienne région administrative du Limousin, également sur le front de colonisation de l'espèce. Ainsi, une mauvaise expérience d'un·e éleveur·se avec un·e agent de l'OFB influence les relations que des éleveur·ses de la Vienne peuvent avoir avec cette institution.

Egalement, plusieurs témoignages recueillis ( $n = 3/9$ ) font état d'un manque de préparation et de formation des agents de l'OFB, notamment lors des premières constatations réalisées il y a plusieurs années. Lors de l'une des premières constatations d'un cadavre de brebis dans la Vienne, l'éleveur·se se souvient, presque avec amusement : « *J'ai eu du grand OFB au départ, entre guillemets. On était devant la carcasse et c'était "Non, c'est un grand canidé donc un chien errant" [...] Puis alors zéro constat à l'époque, on n'ouvrait même pas [le cadavre]* » (éleveur·se). Les méthodes ont évolué depuis, tous les agents de l'OFB du département sont maintenant formé·es aux relevés d'indices notamment sur les carcasses de bétail (salarié·e de l'OFB). Cependant, comme il s'agissait de l'un des premiers cas de prédatations suspectes sur des troupeaux dans le département, les conclusions « *grand canidé* » de l'OFB ont laissé sceptique et ont été beaucoup relayées dans le monde agricole. La question de savoir comment faire en sorte que l'OFB conclut à un loup et non simplement à un grand canidé a d'ailleurs été abordée lors de la réunion organisée par la Confédération Paysanne en juin 2021\*. Cette expérience a contribué à alimenter l'idée peu répandue mais présente dans le département que la structure publique « *fait tout pour freiner des quatre pattes pour ne pas reconnaître que c'est le loup* » (éleveur·se) voire qu'elle cache des informations : « *Aujourd'hui, l'OFB fait des analyses et ne divulgue pas les résultats* » (éleveur·se et représentant·e agricole). Les pouvoirs publics tentent, eux, de déconstruire fermement ces accusations : « *Contrairement à ce que j'entends parfois et ce que j'ai déconstruit très vigoureusement à Plaisance* [réunion publique organisée par la Confédération Paysanne début 2020] *dire : "l'OFB ils font exprès, ils ne veulent pas voir !" Non, ça c'est de la connerie en barre !* » (salarié·e de la DDT).

Ces soupçons de manque de transparence proviennent également du mode de fonctionnement de l'OFB. Les agents départementaux sont « *les premiers maillons de la chaîne* », mais les fiches indices sont analysées un niveau national et les conclusions sont ensuite envoyées à la DDT qui doit en informer l'éleveur·se (Cf. 2.II.b) (salarié·e de l'OFB). Les agents départementaux sont par ailleurs tenu·es au devoir de réserve\*, « *d'abord parce qu'on peut... il faut toujours se méfier de "on imagine que"* » et ne doivent pas donner d'orientation de décision au moment du constat (salarié·e de l'OFB). Cette méthode de travail est parfois difficilement acceptée par les éleveur·ses : « *Le gars, vous le faites venir, vous espérez qu'il va vous aider à comprendre ce qu'il s'est passé, il vous dit : "Vous ne saurez rien. Rien ne sortira de ma bouche." Non mais j'ai dit "Bah ce n'est pas la peine d'aller plus loin !"* » (éleveur·se et représentant·e agricole). Cette méthodologie a pourtant été mise en place afin d'assurer l'impartialité des décisions prises, qui ne peuvent ainsi être influencées par les convictions personnelles ou les relations interpersonnelles des agents sur le terrain. Il semble donc qu'il y ait une

incompréhension par certains acteurs agricoles des méthodes des institutions publiques, qui au contraire des institutions agricoles ou cynégétiques auxquels ces acteurs ont habituellement à faire, n'ont pas pour objectif de soutenir leur point de vue mais d'émettre une conclusion factuelle neutre.

Au-delà de ces suspicions de manque de transparence, les disséminations de ces cas, finalement particulier, n'encouragent pas les éleveur·ses à faire appel à l'OFB. Une large partie des personnes ayant mentionné des prédatations suspectes durant nos échanges ne les ont pas faites remonter à l'OFB. Différentes raisons sont évoquées. Pour une partie d'entre elles, le ressentiment qui émanait principalement face à cette question des signalisations à l'OFB était que cela ne leur apporterait rien. Un·e éleveur·se ayant subi plusieurs attaques suspectes sans les signaler à l'OFB se justifie en effet ainsi : « *L'animal qui l'a fait réellement [souffle] pour moi ce qui compte c'est que ça a été fait [...] Il y a rien à faire, personne ne veux que ce soit officialisé en fait, aujourd'hui ça ne doit pas être officialisé* » (éleveur·se et chasseur·se). Ce discours témoigne du sentiment que les signalements ne sont pas à l'origine de la déclaration de présence de l'espèce par l'OFB et par conséquent faire remonter des prédatations suspectes aux agents départementaux n'aurait pas d'influences. D'autres personnes avouent n'avoir simplement pas pensé que cela pouvait être un loup, même lorsque le cas de préddation leur semble étrange : « *Je n'ai pas eu réflexe ! Et c'est dommage parce que je suis sûr·e que je ne suis pas tout·e seul·e comme ça. Et qu'en fait il y a peut-être plein de signalements qui vont passer à la trappe alors qu'il y a quelque chose de bizarre.* » (Eleveur·se). En effet, lors de la réunion du « groupe restreint loup », le·la représentant·e de l'OFB a retracé seulement deux constatations, hors celles où des chiens ont été identifiés, depuis que le cadavre d'un loup a été retrouvé sur le territoire en mars 2021 : une brebis blessée sur laquelle il n'y a pas pu y avoir de relevé d'indices – la procédure de levée de peau\* ne pouvant être réalisée sur un animal vivant – et un bétail dont la fiche est en cours d'examen. À la suite de cela, certains acteurs agricoles ont évoqué avoir eu connaissance d'autres cas suspects, arguant qu'appeler l'OFB n'est pas un réflexe, alors que pour d'autres c'est simplement le reflet qu'il n'y a pas beaucoup de cas de prédatations suspectes. Thomas Vernay, animateur national de la commission préddation de la Confédération, a également incité les éleveur·ses à faire remonter le plus de cas suspects possibles à l'OFB lors de la réunion d'information de juin 2021\*.

Les pouvoirs publics sont également conscients que le signalement des indices de présence de l'espèce est un enjeu primordial actuellement sur le territoire. Pour faciliter et encourager ces signalements, une fiche réflexe a été établie par la DDT et l'OFB dès mars 2020, avec la mise en place d'un numéro unique (Cf. 2.II.b). Elle a été diffusée à la fois par la DDT et la Chambre d'agriculture au travers des canaux d'information habituels. Par exemple, la DDT correspond avec l'agriculteur·rices au travers de lettres d'information envoyées régulièrement par mail : « *Une de ces lettres au début du confinement en avril [entre le 3 avril et le 3 mai 2021] a été sur ce sujet [la fiche réflexe]* » (éleveur·se). Ainsi, même si la personne précise « *tout le monde n'est peut-être pas équipé* » (éleveur·se), il semble

qu'une majorité des éleveur·ses ait ainsi reçu cette information. Néanmoins, les entretiens et la réunion du « groupe restreint loup » ont mis en exergue le fait qu'une grande partie des éleveur·ses, y compris des représentant·es agricoles, n'a pas vu ou pris en compte cette fiche : « *On sait même pas à qui s'adresser si on a vu le loup, à qui il faut en parler* » (éleveur·se).

De son côté, l'OFB, réalisant entre 170 et 200 constatations par an – tous types d'indices confondus – sur environ six des 12 départements de la région Nouvelle-Aquitaine, considère recevoir beaucoup trop d'appels pour des cas de mortalité « classique » non attribuable à des loups (salarié·e de l'OFB). Cette constatation fait écho à un désir évoqué par la Chambre d'agriculture « *d'élaborer une fiche pour pouvoir reconnaître les signes. C'est vrai qu'il a un comportement, quand il mange la bête, différent du blaireau ou du renard. C'est vrai qu'on pourrait l'identifier aussi, pour que les gens puissent décoder tout de suite, parce qu'on n'y pense pas* » (salarié·e de la Chambre d'agriculture).

## IV. Des opinions et niveaux d'engagement hétérogènes

La probabilité d'un retour ou d'une installation de loups au sein de la CCVG amène à des réactions différentes de la part des acteurs interrogés en fonction de leurs activités et aspirations pour le territoire. Bien qu'il soit question ici de la projection d'un potentiel retour du canidé, officiellement non présent dans le département, certains acteurs, en grande majorité du monde agricole, considèrent que des individus sont déjà présents sur le territoire (Cf. 4.I.b).

### a. *Différentes perspectives d'un possible retour du loup*

Si les acteurs des associations de protection de l'environnement considèrent que ce retour serait une bonne nouvelle pour l'espèce et « *un réel plus [pour] le fonctionnement des milieux* » (salarié·e de Vienne Nature), ils·elles considèrent surtout que « *ce n'est pas nous qui décidons* » (salarié·e Vienne Nature). Tou·tes affirment néanmoins être conscient·es des problèmes que cela pourrait amener : « *Ça peut remettre en question beaucoup de choses, ça peut être compliqué* » (salarié·e de Vienne Nature). Ainsi, ces acteurs admettent que cela pourrait engendrer des difficultés pour les éleveur·ses : « *L'impact sera sur les éleveurs, sur la gestion de leurs troupeaux, [sur] leurs pratiques parce que effectivement [...] ils ne sont pas confrontés à ça [la présence de loups] depuis un siècle* » (salarié·e de Vienne Nature). À ce titre, il est intéressant de constater que les visions diffèrent au sein même de chaque structure, entre les technicien·nes, « *[il faudra] une phase d'accompagnement des exploitants sur différentes techniques qui peuvent être élaborées* » (salarié·e de la LPO) et les administrateur·rices bénévoles, « *le problème est monté en épingle par les médias ou par le milieu agricole. Nous, on considère que c'est [le retour de loups] pas un problème.* » (administrateur·rice de la LPO). En termes d'impacts négatifs que ce retour pourrait engendrer, des acteurs, essentiellement salariés, de ces

associations craignent surtout que cela ne crée « *un fossé encore plus grand entre le monde agricole et le reste de la société* » (salarié·e du CREN) (n = 2/6). Cependant, peu imaginent ou tentent d'imaginer les conséquences d'un retour de loups sur l'évolution ou l'organisation du territoire dans sa globalité. Pour les éleveur·ses, parfois très critiques envers la position des associations environnementales, les conséquences semblent évidentes : « *Et puis les écolos ils seront contents, ils verront un beau paysage à l'avenir, ça sera le retour de la friche partout et puis voilà.* » (éleveur·se), sous-entendant ainsi une diminution ou un abandon de l'élevage et une déprise agricole.

Si aucun acteur du monde agricole ne se réjouit d'un retour de loups dans le territoire, les points de vue sont partagés. D'un côté, certains acteurs considèrent que ce retour est inéluctable – voire déjà en cours – et qu'ils vont devoir essayer d'apprendre à composer avec cette nouvelle contrainte : « *Aujourd'hui il est là, on l'éradiquera pas donc il faut faire avec... enfin s'adapter* » (éleveur·se). De l'autre, certains acteurs « *ne l'envisage[nt] pas et n'en veule[nt] pas* » (éleveur·se et représentant·e agricole). Ces points de vue divergents se retrouvent dans les oppositions entre syndicats. Ils n'ont pu trouver une ligne directrice commune de demandes pour la DDT lors d'une réunion de préparation de la première rencontre du « groupe restreint loup ». Ainsi, pour les acteurs opposés au retour du canidé, « *il faut l'empêcher de venir* » (éleveur·se et représentant·e agricole). Face à ces protestations diffuses et ponctuelles lors de cette rencontre, un acteur agricole pour qui le retour est inéluctable, répondait : « *Et donc on fait quoi ?* » (éleveur·se et représentant·e agricole). En effet pour les acteurs qui pensent le retour de loups inéluctable, la seule solution est l'anticipation et les demandes faites aux institutions publiques doivent être centrées sur les moyens de protection et les formations. Pour cela, afin que des fonds soient débloqués dans le cadre du PNA Loup\* 2018-2023, leur objectif est « *la mise en cercle 3* » ou « *demande[r] à être département pilote [...] qu'on essaie d'être en amont* » (éleveur·se) – en effet l'inclusion en cercle 3 n'est pas possible sans présence de cercle 1 ou 2 dans des territoires adjacents (Cf. 2.I.b). S'exprime ainsi un besoin de se préparer et d'anticiper, ce que l'on retrouve par ailleurs dans d'autres zones du front de colonisation comme le Limousin (Moulin et Sagot 2020).

Ainsi, sur ce dossier également, le monde agricole manque d'union et cette situation départementale, que l'on retrouve également en Limousin (Moulin et Sagot 2020), est le reflet des oppositions syndicales existantes au niveau national auxquelles s'ajoutent les différences interpersonnelles (Cf. 3.III.c). Par exemple, la Confédération Paysanne nationale a encouragé la création du cercle 3, prévoyant le financement de la mise en place de chiens de protection sur des territoires n'ayant pas encore officiellement de loups (Cf. 2.I.b). De son côté la FNSEA, à la tête de nombre de Chambres d'agriculture départementales, a bloqué leur mise en place effective, considérant que « *si on fait ça [mettre en place un cercle 3], ça veut dire qu'on l'accepte* » (représentant·e syndical·e). Pour la Confédération Paysanne ce positionnement « *est hyper contre-productif parce qu'on fait que retarder le truc !* » (représentant·e syndical·e). Cela fait écho à

l'historique du retour du loup dans les Alpes et au refus initial des moyens de protection (Cf. 2.I.b.). Ainsi, si ces deux syndicats semblent s'accorder sur le fait que le retour du carnivore impacte « *la viabilité et la vivabilité des fermes* » (Confédération Paysanne du Limousin 2019), les moyens préconisés pour s'en prémunir divergent (AJs : FNSEA 2019; Confédération Paysanne du Limousin 2019). Il est également intéressant de noter que, si le syndicat de la Coordination Rurale demande au niveau national, en autres, « *le confinement des loups dans les zones sans activités humaines* » (AJ : Coordination Rurale 2021), au niveau de la Chambre d'agriculture de la Vienne, qu'il préside depuis 2019, le positionnement diffère un peu : « *Faisons quelque chose, anticipons ! Trouvons un moyen pour la cohabitation soit possible.* » (élu·e de la Chambre d'agriculture), bien que certains membres de la structure « *craignent une cohabitation difficile* » (salarié·e de la Chambre d'agriculture). Parmi les autres structures agricoles, si certaines rejoignent la position d'une partie des éleveur·ses, « *ça va être le loup, ou l'élevage.* » (salarié·e de l'Alliance Pastorale), pour d'autres le sujet n'est pas encore une problématique majeure pour la filière qui fait déjà face à d'autres difficultés (salarié·e d'Agri'Nature) (Cf. 2.II.b et 4.III.a).

Au niveau des acteurs cynégétiques, les positionnements sur ce potentiel retour de loups sont partagés. Si les élu·es de la FDC semblent se positionner contre ce retour, les autres acteurs – technicien·nes, ACCA, chasseur·ses – semblent moins défavorables : « *Moi, je pense qu'il a sa place sous certaines conditions. Si on dit "il a sa place point barre", ça se passera mal, s'il a sa place mais... Voilà.* » (salarié·e de la FDC). À noter qu'aucun des six acteurs liés à la chasse à différents niveaux ne craint un impact sur les populations d'espèces sauvages chassables : « *Aujourd'hui, on peut baisser nos plans de chasse un peu, leur [les loups] laisser 10 % à 20 %, ça posera pas de problème.* » (salarié·e de la FDC), « *je pense que au niveau de la chasse, ça va pas changer grand-chose* » (éleveur·se et chasseur·se). Certain·es chasseur·ses seraient même heureux·ses de ce retour, notamment car ils·elles « *se disent peut-être qu'un jour on aura le droit de le [le loup] chasser* » (salarié·e de la FDC). La position des acteurs cynégétiques de la Vienne est, par ailleurs, très proche de celle que l'on peut retrouver dans le Limousin limitrophe (Moulin et Sagot 2020). En effet, bien que les ongulés sauvages représentent 76 % de leur régime alimentaire (Fluhr 2008 in Duchamp et al. 2017), les loups n'ont pas d'impact direct sur leur taux de survie (Anceau et al. 2015) mais influencent leurs comportements induisant la création d'un « *paysage de la peur* » (Duchamp 2014) (Cf. 2.I.c).

A noter que la référence à l'historique du territoire est très présente chez ces acteurs agricoles et cynégétiques pour appuyer leurs positions. Certains acteurs du monde agricole ( $n = 6/14$ ) rappellent notamment : « *S'ils ont viré le loup, [...] c'est que ça devait certainement nuire quand même à quelque chose.* » (éleveur·se et chasseur·se). En revanche, aucun acteur interrogé ne considère que le loup, à ce stade en tout cas, « *soulève les passions... voire les polémiques* » comme cela peut être le cas dans le Limousin (Moulin et Sagot 2020, p.43) ou ailleurs (Benhammou 2007).

Au niveau des acteurs des loisirs, du tourisme ou des simples citoyen·nes, le positionnement face à un potentiel retour du canidé est très neutre. Ces structures ne se sont généralement pas encore réellement posé la question. Si tous les acteurs de ces secteurs d'activité sont conscients des contraintes que cela peut représenter pour les éleveur·ses, certains y voient de potentiels points positifs pour le territoire, notamment pour le développement de l'éco-tourisme autour de cette espèce.

### *b. Différents niveaux d'implication des acteurs*

Etroitement liés aux différents positionnements, les niveaux d'implication, que ce soit en anticipation au moment de l'étude ou lors du retour effectif de loups, sont très différents entre les acteurs.

Chez les associations de protection de l'environnement, il semble qu'il n'y ait aucune implication programmée dans ce dossier, à ce stade tout du moins, et ce pour différentes raisons. Au vu de la répartition des actions entre les associations du territoire (Cf. 3.I.e), la grande majorité de ces acteurs ( $n = 5/6$ ) ne se sentent pas légitimes à agir ou tout du moins à initier des actions de terrain : « *Je ne pense pas qu'on soit la structure légitime sur le loup* » (salarié·e de la LPO). Certains ( $n = 2/6$ ) ne se sentent pas préparés, à l'heure actuelle, pour traiter convenablement ce dossier : « *Je considère qu'on n'est pas prêt si demain il y a une meute de loups installée* » (salarié·e de Vienne Nature) (Cf. 4.I.c). D'autres encore ne s'imaginent pas un rôle d'accompagnement sur le terrain mais plutôt de suivi du dossier au niveau institutionnel : « *On s'appuie sur les lois [...] le loup est protégé, donc on insistera pour que la loi soit respectée* » (administrateur·rice de la LPO). Enfin, certains ( $n = 2/6$ ) se posent également la question de la pertinence à agir ou s'exprimer sur le sujet. En effet, en tant qu'acteurs d'associations de protection de l'environnement, certains doutent que leur parole soit entendue : « *Si moi je dis des choses, il y a des gens qui vont m'écouter, mais il y a des gens qui diront "il est écrit écolo là" [montre son front] je ne suis pas écouté. Si c'est quelqu'un de la Chambre d'agriculture ou un autre agriculteur [...] qui le dit Paf ! Il y a une autre aura qui est là.* » (salarié·e du CREN).

À cela s'ajoute l'importance du rôle de l'OFB dans le processus d'actions mis en place par les pouvoirs publics sur le « dossier loup ». En effet, cela semble freiner la mise en place de potentielles actions dans des domaines d'activités pourtant centraux de ces acteurs, tel que le suivis de populations : « *Le problème, c'est que le loup, c'est [souffle] entre guillemets, c'est chasse gardée de l'OFB [...] Des fois ils ont des positionnements : "ça c'est ce notre domaine" et c'est clair que les grands prédateurs ça en fait partie !* » (salarié·e de Vienne Nature). Il semble ainsi qu'il y ait un sentiment général de frilosité sur ce sujet chez les acteurs des associations de protection de l'environnement qui, à ce stade, semblent hésitants quant à la meilleure place à prendre sur ce dossier : « *Il faudra que l'on trouve notre place là-dedans* » (salarié·e de Vienne Nature).

Chez les syndicats agricoles, deux niveaux d'implication, correspondant aux positions différentes face au potentiel retour du canidé (Cf. 3.IV.a), cohabitent. La Confédération Paysanne semble vouloir anticiper au maximum le retour du loup, notamment par la formation à travers des réunions initiées avec Thomas Vernay (Cf. 2.II.b) : « *Il faut prendre le temps d'informer, de donner de l'information sur l'éthologie de loup, sur ce que c'est qu'un chien de protection. Aujourd'hui, au niveau national, il n'y a jamais eu d'anticipation.* » (représentant·e syndical·e). Ce positionnement, également partagé par la Coordination Rurale, par un rapport de construction avec les acteurs gouvernementaux, tel que la DDT, afin de mettre en place des actions en amont. La Chambre d'agriculture, présidée par des élu·es de la Coordination Rurale, est également dans le même schéma d'action et par ailleurs très réceptive à cette démarche de recherche. La structure voudrait mettre en place, entre autres, des formations pour identifier les indices de prédation potentielle par des loups (Cf. 3.III.b). Évoqué également lors du « groupe restreint loup » de juillet 2021, l'objectif serait ainsi, non pas de remplacer le travail de collecte d'indices par l'OFB, mais de sensibiliser à la possibilité d'une prédation de loups et ainsi d'inciter les éleveur·ses à contacter l'OFB lorsque les cas sont suspects. Dans le même esprit que les formations aux chiens de troupeaux déjà proposées, les acteurs de la Chambre d'agriculture « *pensent [à des] formations autour des chiens de protection* » (élu·e de la Chambre d'agriculture). De leur côté, les syndicats de la FDSEA et les Jeunes Agriculteur·rices (JA) n'envisagent pas de s'impliquer dans des actions, au stade de l'anticipation. À noter, par ailleurs, qu'aucun·e représentant·e interrogé·e de ces syndicats n'a mis en place des actions, ou ne prévoit d'en mettre en place en anticipation au sein de leur exploitation. Néanmoins, cette opposition de principe des syndicats de la FDSEA et des JA a longtemps été la ligne de communication de l'ensemble des syndicats agricoles (Benhammou 2007), incluant la Confédération Paysanne : « *Ce syndicat [Confédération Paysanne] est souvent au côté des idées écologistes dans certains organismes [commission]. Et là, bizarrement, ils sont plus trop d'accord quoi* » (éleveur·se et chasseur·se). En effet, si depuis quelques années l'arrivée de l'animateur national de la commission prédation tant à donner une nouvelle impulsion à ce syndicat sur ce dossier, au niveau national la Confédération paysanne considère toujours, que « *la vie pastorale n'est pas compatible avec la présence du loup* » (Confédération Paysanne 2014).

Cette différence d'implication, notamment dans le cadre d'une anticipation, se retrouve également au niveau national : « *L'anticipation [...] la FNSEA était pas d'accord. [La Confédération Paysanne] a réussi à le faire mettre en place, enfin à l'inscrire dans le plan loup, mais dans la pratique, [La Confédération Paysanne] n'arrive pas à le mettre en place parce que c'est les Chambres qui bloquent.* » (représentant·e syndical·e). Néanmoins, cette différence d'implication dans l'anticipation peut aussi être analysée sous le spectre de la notion d'urgence. En effet, les représentant·es des syndicats FDSEA et JA rencontré·es n'ont subi aucune prédation qu'ils·elles considèrent suspectes. Ainsi, pour elleux, le retour de loups ne semble pas encore réellement être une possibilité à court

terme, ou tout du moins une inquiétude : « *On attend qu'il arrive mais on verra par la suite la décision si, vraiment, il y a des attaques* » (éleveur·se représentant·e agricole). C'est également une position que l'on retrouve chez les structures agricoles : « *Jusqu'à il y a très peu de temps, le loup c'était un peu... la légende urbaine* » (salarié·e du GIE Ovin). Pour d'autres structures, l'anticipation du retour de l'espèce n'est que difficilement envisageable pour l'éleveur·ses qui ont d'autres problèmes pour l'instant (salarié·e d'Agri'Nature) (Cf. 2.I.b et 4.III.a). Neanmoins, toutes les structures agricoles, ainsi que la FDC, se positionnent unanimement dans l'accompagnement des éleveur·ses : « *Notre objectif, c'est toujours d'accompagner les agriculteurs, sous quelques formes que ce soit* » (salarié·e de la chambre d'agriculture) ; « *On sera du côté des éleveurs parce qu'il faut être du côté des éleveurs* » (salarié·e de la FDC). Il est par ailleurs intéressant de remarquer que, pour certaines de ces structures, les échanges lors des entretiens leur ont fait apparaître des possibilités d'implication dans le cadre des actions de leur structure : « *Finalement, [...] plus ça va, plus je me dis " il y a un truc à faire là"* » (salarié·e du GIE Ovin).

Face à ces niveaux d'implication des structures et représentant·es agricoles, les éleveur·ses semblent en majorité estimer que « *personne ne veut se mouiller* » (éleveur·se) : « *Tout ce qui est syndicat tout ça, le loup c'est la grosse polémique. Et personne veut s'afficher clairement* » (éleveur·se), sous-entendant qu'aucune structure agricole ne travaille sur le dossier du loup. Au contraire, d'autres se réjouissent de voir notamment la Chambre d'agriculture, structure représentative des agriculteur·rices, vouloir mettre en place des choses : « *Même la Chambre à première vue voudrait mettre en place des formations – Oui, je pense qu'on a de la chance d'avoir ça [ces élus à la Chambre d'agriculture] dans la Vienne* » (éleveur·ses et représentant·es agricoles). Ici, en tant que représentant·es, ces éleveur·ses apparaissent plus facilement au fait des actions et discours de chaque acteur. Il semble donc qu'il y ait un manque de communication des positions et intentions de chacun. Pour exemple, une partie des éleveur·ses ne semblait pas au courant de la réunion organisée par la Confédération Paysanne le 21 juin 2021\* ( $n = 3/9$ ).

Ces différents niveaux d'implication dans la préparation d'un retour potentiel de loups se retrouvent également chez les éleveur·ses dans le cadre de leur propre exploitation agricole. Un large gradient de positionnement est représenté parmi les éleveur·ses interrogé·es. Certain.es ( $n = 2/9$ ) ont déjà mis en place des actions d'anticipation, notamment des chiens de protection. D'autres souhaitent mettre en place des actions. Par exemple, sept sur la vingtaine de personnes présentes lors de la réunion de la Confédération Paysanne du 21 juin 2021\* ont évoqué vouloir se former à la mise en place de chiens de protection. D'autres encore ( $n = 3/9$ ) ont étudié des modifications potentielles pour leur structure au moment où des loups seront présents : « *s'il y a quelque chose à réfléchir, ça sera sûrement à passer les brebis en bâtiment* » (éleveur·se et représentant·e agricole). Enfin, certain·es n'ont pas encore envisagé d'action ( $n = 3/9$ ), essentiellement des personnes n'ayant pas subi de

prédateurs qu'elles auraient considéré comme suspectes : « *On attend qu'il arrive, on verra par la suite* » (éleveur·se et représentant·e agricole). À noter que, pour un·e éleveur·se ( $n = 1/9$ ), si le prédateur revient et commence à prédater son bétail, il·elle n'envisage pas d'adaptation de ses pratiques, comme remettre les brebis en bergerie, « *Je m'y reconnaîtrais pas [...] je ne verrais pas d'intérêt d'être éleveur·se dans ces conditions-là* » (éleveur·se et chasseur·se), mais l'arrêt complet de son activité d'élevage ovin.

## Conclusion

La situation géopolitique, définie « *par des rivalités de pouvoirs, par des rapports entre des forces mettant en jeu des territoires* » (Lacoste 1995 in Benhammou et Mermet 2003), est déjà en partie connue. En effet, les conflits révélés entre certaines de ces structures restent analogues aux relations qu'elles entretiennent au niveau national. Leur présence, au niveau interpersonnel ou institutionnel, n'est pas un problème majeur pour la mise en place d'un processus d'anticipation du retour du loup. Les conflits entourant ce retour ont par ailleurs conduit à des adaptations sur différents territoires (Dumez et al. 2017). Tout l'enjeu est d'identifier un seuil au-delà duquel ils perdent leur aspect constructif pour ne conserver qu'une dimension négative (*Ibid.*). Les conflits autour de cette espèce, souvent inévitables, tendent souvent à se raidir avec le temps comme cela était particulièrement le cas au début du retour de l'espèce dans les Alpes (Cf. 2.I.b) (Dumez et al. 2017).

Au-delà de ces conflits existants, la singularité dans la situation géopolitique de ce territoire semble être la fenêtre d'action particulièrement propice actuellement pour notre recherche-action et la mise en place d'un processus d'anticipation du retour du canidé. En effet, les discours des acteurs notamment agricoles – Chambre d'agriculture et syndicat de la Confédération Paysanne principalement – et des pouvoirs publics – DDT notamment – semblent démontrer une volonté importante pour ces acteurs de travailler à la préparation du territoire en amont de l'installation officielle de l'espèce.

L'analyse des jeux d'acteurs a également révélé certaines vulnérabilités. Tout d'abord, le manque de préparation des associations de protection de l'environnement pourrait être un frein à un processus d'anticipation abouti au sein duquel leur participation paraît indispensable. Il sera important d'approfondir les causes et les obstacles à l'anticipation de ces structures. Enfin, les relations entre les pouvoirs publics et certains acteurs, notamment du monde agricole, semblent attester d'un besoin de clarification et de fluidification. Ce besoin n'a pas été perçu avec les acteurs cynégétiques ou des associations de protection de l'environnement, mais n'ayant assisté à aucun échange direct de ces derniers avec les pouvoirs publics, il n'est pas possible de conclure précisément. Ainsi, un important besoin de communication et de dialogue émane des discours et des relations entre les acteurs, existant également au sein d'autres territoires sur ce sujet (Moulin et Sagot 2020).

## Chapitre 4 : Le loup, nouvel acteur territorial

L'espèce loup sera ici considérée comme un acteur intervenant dans le jeu d'acteur actuel décrit précédemment (Cf. 3.III et 3.IV) et dans les spatialités du territoire (Cf. 3.II) (Dumez et al. 2017). La potentialité du retour ce nouvel acteur interroge à la fois sur ses capacités à intégrer le territoire et sur les capacités des acteurs à l'inclure dans une nouvelle logique territoriale. En effet, l'arrivée de cette nouvelle espèce impacte le territoire au-delà de sa seule présence et induit une nécessité d'adaptation, de transition et d'implication des différents acteurs territoriaux afin de créer un nouvel équilibre. Nous analyserons ici comment les acteurs territoriaux perçoivent ce nouvel acteur, quelles adaptations ils imaginent et s'ils perçoivent un nouvel équilibre possible avec ce dernier.

### I. Connaissance et perception de l'espèce

#### a. *Entre savoir influencé et questionnement*

L'intelligence et l'adaptabilité des loups, notamment en termes de comportement de prédation, ont été abordées à de nombreuses reprises par les personnes interrogées ( $n = 14/28$ ). Une partie des éleveur·ses considèrent qu'il est logique pour un prédateur comme le loup de s'attaquer à du bétail plutôt qu'à des proies sauvages : « *Faut pas rêver, entre un lot de brebis enfermé dans trois hectares et une armée de sanglier. Le loup n'est pas complètement demeuré, il fera le choix vite fait !* » (éleveur·se). En réalité, 76 % du régime alimentaire des loups en France est constitué d'ongulés sauvages (Cf. 2.I.c) (Fluhr 2008 in Duchamp et al. 2017). Certain·es éleveur·ses ayant subi des prédations qu'ils·elles considèrent imputables à un loup ( $n = 4/9$ ), soulignent également sa discréption : « *Le reste du troupeau est calme, on sent que c'est un spécialiste ! Il est rentré, il en a pris une, hop paf !* » (éleveur·se). Ce comportement est également souligné par un chasseur·se qui pense que l'espèce est présente et s'étonne de n'avoir jamais aperçu un loup lors des battues : « *Je pense qu'il a capté le truc [les techniques de chasse] et qu'il a compris [comment passer inaperçu] et qu'il y en a quand même un peu plus qu'on ne le croit* » (salarié·e de la FDC). Sans pouvoir étayer ces discours de preuves scientifiques, il est attesté que cette espèce se caractérise par une grande capacité de discréption notamment envers les humains et peut ainsi parfois traverser la France sans être repéré (e.g. AJ : Plumet 2020).

Parfois, cette vision d'une espèce très intelligente relève d'une définition anthropomorphique de l'intelligence qui peut être mise à mal par son comportement réel, comme lorsque l'individu a été retrouvé tué par le train à Lathus-Saint-Rémy en mars 2021 : « *Je pensais que c'était un peu plus malin que ça, tout le monde le cherche partout, il y a jamais de loups. Et puis là [...] il y en a un qui s'est fait taper par une Micheline qui roule à 50 kilomètres par heure* » (éleveur·se et représentant·e agricole),

bien que cette information sur la vitesse du train devra être vérifié. Cette mort a en effet posé questions à certain·es éleveur·ses ( $n = 3/9$ ) : « *Ça me paraît bizarre qu'un loup, intelligent comme c'est, se soit fait tuer par le train, mais bon.* » (éleveur·se). Cette interrogation a d'ailleurs été évoquée lors de la réunion du « groupe restreint loup » fin juillet, l'agent de l'OFB présent·e a ainsi pu expliquer l'utilisation fréquente des linéaires dégagés, tel que les voies de chemin de fer, par les loups lors des déplacements rapides de dispersion. Les échanges ont également permis de souligner la discréption du train dans la zone où le cadavre a été retrouvé.

Les loups sont ainsi considérés comme malins, opportunistes, discrets et intelligents par les différents acteurs rencontrés. Ces caractéristiques ont en effet été associées de longue date à l'espèce (Cf. 2.I.a), bien qu'elles posent également des problèmes aux éleveur·ses : « *Elle s'adapte aux chiens, elle s'adapte à tout, c'est terrible ! C'est une super espèce en termes d'adaptation et tout, c'est impressionnant à étudier !* » (éleveur·se et représentant·e agricole). En effet, il est intéressant de remarquer qu'une large partie des personnes interrogées ( $n = 12/28$ ), quel que soit leur secteur d'activité, témoigne d'une certaine admiration de l'espèce : « *Il y a un petit côté excitant, c'est un animal fascinant* » (éleveur·se), « *Je vais être le plus heureux des hommes si un jour en allant regarder mes cerfs ou mes biches, je vois un loup, je n'attends que ça* » (salarié·e de la FDC). Historiquement, cette fascination a également longtemps existé, voire même jusqu'à leur éradication à travers la pratique de la vénerie\* aux loups (Cf. 2.I.a et 2.II.a).

Au contraire, l'imaginaire autour du « grand méchant loup », mais surtout l'historique des différentes « bêtes » mangeuses d'Homme, impactent également encore le discours de certains acteurs, notamment agricoles ( $n = 2/9$ ). Néanmoins, aucun acteur interrogé n'a fait part d'une peur du loup pour sa propre sécurité, les témoignages relevés ici revêtent surtout d'une mise en garde : « *Moi j'attends qu'une chose, c'est que le loup ait bien réinvesti le territoire, suffisamment pour avoir tout bouffé et quand il aura tout bouffé, qu'il va avoir faim, il va bouffer les gens. [...] Ils peuvent nous dire que ce ne sont que des mythes, mais les anciens, ils nous le racontent* » (éleveur·se) ; « *Si on le laisse là, quand les moutons auront disparu, ça sera la faune [sauvage] et quand il y aura plus de faune [sauvage], ça sera ça nous, qui sommes normalement à la tête de la chaîne [alimentaire], qui allons y passer aussi.* » (éleveur·se). Il est important ici de ne pas occulter qu'il y a effectivement eu des humains tués par des loups en France, cependant ces témoignages révèlent la vision d'une espèce vorace et insatiable longtemps répandue par le clergé catholique notamment (Cf. 2.I.a). Ces discours démontrent également une méconnaissance des processus d'équilibre naturel entre proies et prédateurs, ces derniers ne pouvant pas faire disparaître leurs proies (Cf. 2.I.c).

Certains acteurs, éleveur·ses essentiellement, pensent également que l'espèce pourrait proliférer démesurément ( $n = 4/9$ ) : « *Il faut penser à d'éventuelles mesures pour ralentir l'évolution [de la population] aussi parce que c'est obligé que ça va être, on ne va pas dire exponentielle non plus mais de plus en plus important puisque [...] plus il y en a, plus ça va se développer vite* » (éleveur·se et chasseur·se). Cette logique du processus de reproduction est d'ailleurs également attribuée à d'autres espèces comme le renard : « *Les gens des [associations de protection de l'environnement] qui disent "vous ne vous rendez pas compte les millions de renards que les chasseurs tuent tous les ans." C'est vrai, mais d'un autre côté, on ne se rend pas compte que, si on ne les tue pas, au bout de cinq ou six ans, on va où ?* » (éleveur·se et chasseur·se). Or, pour ce qui est des loups, la densité de leur population est fortement restreinte par leur fonctionnement en meutes territoriales, auxquels s'ajoutent des facteurs environnementaux, de disponibilité en proies par exemple, applicables à toutes les espèces (Cf. 2.I.c).

Au-delà de cette méconnaissance du comportement de l'espèce, certains discours révèlent une forte influence de l'historique du retour du loup en France (Cf. 2.I.b). Notamment, l'hypothèse d'une réintroduction volontaire de l'espèce reste évidente pour une partie des acteurs agricoles ( $n = 4/14$ ) : « *Le loup a été rentré en France dans un schéma national en sans aucune concertation avec les éleveurs* » (éleveur·se et représentant·e agricole) ; « *La question c'est : est-ce que il est vraiment venu tout seul ou est-ce qu'il a été aidé à venir dans la zone ?* » (éleveur·se). Malgré de nombreux arguments allant dans le sens d'un retour naturel de l'espèce (Cf. 2.I.b), d'autres études démontrent également que cette idée est toujours très ancrée, que ce soit au sein de la profession agricole (Mounet 2007) ou de la population française en général (Wedlarski 2005).

Néanmoins, la majorité des personnes rencontrées ( $n = 17/28$ ) reconnaissent leur méconnaissance de cette espèce et ont posé des questions sur son comportement, notamment de prédations, et son mode de vie lors des entretiens : « *Ça dort où, ça vit où ? [...] On ne sait pas si ça vit la journée, la nuit...* » (éleveur·se) ; « *Le loup va se développer ici parce qu'il y a les cervidés ?* » (éleveur·se). C'est également un sentiment que l'on retrouve dans le Limousin où les acteurs ont « *le sentiment de ne rien savoir* » (Moulin et Sagot 2020, p.43). Cependant, il est intéressant de noter que plusieurs personnes rencontrées, essentiellement des éleveur·ses ( $n = 3/9$ ), sont conscientes, ou tout du moins se pose la question, de la possibilité de prédictions de loups sur des bovins : « *Le loup peut aussi prélever des veaux qui resteraient dehors !* » (éleveur·se) ; « *Des vaches qui auront subi deux ou trois attaques avec les loups, elles vont être folles et incontrôlables !* » (éleveur·se). En effet, les loups étant revenus par des régions principalement d'élevage ovin, « *il y a vraiment de la prévention à faire sur les bovins* » (représentant·e syndical·e). Cependant, cette question mérite d'être approfondie par la suite car l'impact d'un retour du loup sur les bovins n'a volontairement pas été abordé lors des entretiens.

## b. Une place pour le loup dans le Montmorillonnais ?

### Un territoire adapté à la présence de l'espèce ?

Une très large gamme de points de vue est représentée sur les possibilités de présence de l'espèce dans le territoire du Montmorillonnais, allant d'une présence actuelle à une présence peu probable car le territoire ne serait pas adapté.

Certains personnes pensent, sans nécessairement remettre en cause le travail de l'OFB, que l'espèce est déjà présente ( $n = 7/28$ ) : « *À mon avis, chez nous, il est installé durablement. Je ne sais pas s'il y a eu de la reproduction à proximité mais ça ne serait pas impossible. Ce qui est sûr, c'est qu'aujourd'hui, il y a plusieurs individus qui se promènent.* » (éleveur·se). Une grande partie d'entre elles, et de celles pour qui un retour prochain est possible, désignent particulièrement une zone du territoire pour cette installation ( $n = 11/28$ ) : « *Pour les loups, le coin tranquille c'est le camp militaire du Montmorillonnais. Ils y sont depuis quelques années, on est à peu près sûr.* » (éleveur·se) ; « *Ça fait longtemps que le loup a été repéré dans le camp militaire.* » (éleveur·se). Néanmoins, cette hypothèse pourrait être amplifiée par le « *côté mystérieux* » de « *ce grand espace où les gens ne peuvent pas rentrer* » (salarié·e de Vienne Nature). Pour rappel, le camp militaire du Montmorillonnais est une zone non clôturée mais interdite au public de 1 600 hectares de forêts et de brandes\*, gérée par le CREN (Cf. 3.II.b). Ce territoire semblerait néanmoins constituer un habitat propice pour l'espèce : « *C'est bourré de gibier, c'est tranquille et il y a juste en période de chasse où il y a des pressions un peu fortes. Mais là, ils vont se promener un peu à droite à gauche, puis ils reviennent. Ils font leurs petits, il y a le garde-manger, le gîte et le couvert.* » (éleveur·se).

Plusieurs acteurs ont également relevé une modification du comportement de la faune sauvage sur ce territoire comme un signe de la présence actuelle du canidé : « *Des sangliers ont changé de comportement. La pression de chasse est constante mais les prélèvements sont plus du tout au même endroit [...] Avant, dans tout ce secteur-là [montre sur une carte] il se prélevait rien et là depuis trois ans, c'est impressionnant. Et à priori ça sort du terrain militaire parce que cette année 80 sangliers ont été prélevés alors que les années d'avant c'était entre 150 et 200.* » (salarié·e de la FDC). Ainsi, en fonction du lieu de vie des acteurs interrogés, certains perçoivent une diminution de la faune sauvage, « *depuis quelques années, ils [les chasseurs] voient moins de gibiers* » (éleveur·se), tandis que d'autres remarquent une augmentation des populations « *On n'avait pas beaucoup de sangliers et là tout l'hiver il y a eu un lot de cinquante sangliers qui s'est promené ici, on sait pas d'où ils viennent on n'en avait jamais vu autant* » (éleveur·se et représentant·e agricole). En effet, la présence du prédateur impacte surtout le comportement et la répartition spatiale de la faune sauvage (Cf. 2.I.c). Ces éléments, s'ils venaient à se confirmer dans le temps et sur plusieurs espèces de proies, pourraient constituer un

indice de la présence d'un nouvel élément perturbateur dans le milieu, tel que la présence d'un nouveau prédateur.

Certaines personnes interrogées mettent néanmoins en doute la possibilité pour des loups de s'établir dans le camp militaire ( $n = 3/28$ ) : « *Il y a les militaires quand même souvent donc ce n'est pas hyper calme non plus !* » (éleveur·se et représentant·e agricole). Pour des acteurs intervenant sur la zone, cette activité militaire serait d'ailleurs l'élément perturbateur causant la modification de comportement des sangliers : « *Il y a aussi beaucoup plus d'activités militaires sur le camp par rapport à il y a dix ans, c'est peut-être aussi à prendre en compte* » (salarié·e de Vienne Nature). Au contraire, pour d'autres acteurs cet argument du dérangement par les activités militaires n'est pas fondé : « *Les animaux se contrefoutent de l'activité militaire. [...] lorsqu'ils tirent à la mitrailleuse, les sangliers et les cervidés, ils sont couchés derrière la butte de tir.* » (salarié·e de la FDC). En effet, les zones militaires sont de plus en plus étudiées pour leur rôle dans la conservation de la biodiversité (Zentelis et Lindenmayer 2015). C'est d'ailleurs une des zones privilégiées par les loups lors de leur progression en Allemagne par exemple (Reinhardt et al. 2019), comme le souligne un acteur pour le cas de la France également : « *On m'avait dit qu'ils [les loups] avaient recolonisé la France par les camps militaires* » (éleveur·se). Néanmoins, l'étude de Reihardt et son équipe (2019) démontrent que les zones d'entraînement militaires utilisées en Allemagne par les individus dispersant représentent minimum 3 000 hectares, soit la moitié de la surface du camp militaire de Montmorillon. En effet, le territoire d'une meute de loup serait d'environ 3 500 hectares (Le Réseau Loup Lynx 2011) (Cf. 2.I.c). Le camp militaire de Montmorillon semble donc être une zone restreinte pour constituer, à elle seule, le territoire d'un loup ou d'une meute.

Au-delà de cette zone particulièrement remarquée et remarquable, d'autres lieux possibles d'installation de l'espèce ont été évoqué tels que la forêt de Lussac-les-Châteaux, les landes de Sainte-Marie au sud du camp militaire de Montmorillon ou encore les brandes\* du Greffe à Pindray ou plus généralement le « *confins des trois département Indre, Haute-Vienne et Vienne* » qualifié de « *zone blanche d'un point de vue occupation humaine* » à cause « *de la déprise agricole* » (salarié·e du CREN). À ces aspects de tranquillité de certaines parties du territoire s'ajoutent d'autres critères considérés comme propices à l'installation de loups : « *Il y a quand même beaucoup de moutons ! Confolens [nord de la Charente], Bellac [nord de la Haute-Vienne], Montmorillon, c'est un des plus gros troupeaux ovins français. [Et] il y a des densités [importantes] de grand gibier* » (salarié·e de la FDC).

Bien qu'une majorité des acteurs ne remette pas en cause la présence possible de loups, actuelle ou prochaine, sur le territoire, certains pensent que seuls des passages d'individus dispersant sont plausibles ( $n = 8/28$ ) : « *De passage sûrement parce qu'ils peuvent bouger d'un coin à l'autre pendant la chasse mais vraiment s'établir en meute sur notre territoire, je pense que ça sera compliqué.* » (représentant·e syndical·e) ; « *J'ai le sentiment que le loup ne sera jamais présent de manière*

*permanente\*. On sera dans les zones de présence sporadique.* » (salarié·e du CREN). Cette projection est également avérée pour les acteurs des départements voisins de l'ancienne région Limousine (Moulin et Sagot 2020). À noter que pour un acteur pensant que des individus sont déjà présents, l'explication de ces phénomènes de dispersion des loups est problématique : « *Ça fait dix ans que les mecs pensent que c'est seulement des loups en dispersion [...] Sauf qu'à un moment, à force de disperser, ils s'installent.* » (éleveur·se). Cette dispersion, au minimum, de loups a d'ailleurs été prouvée par le cadavre du loup retrouvé tué par le train à Lathus-Saint-Rémy (Cf. 2.II.b). Cette découverte a confirmé les doutes de certains et quelque peu surpris d'autres : « *Il est peut-être un peu plus près que [ce que je pensais]. On voyait bien que ça approchait un peu.* » (éleveur·se).

D'un autre côté, l'argument de la tranquillité, utilisé pour justifier une présence actuelle ou prochaine de l'espèce, est également utilisé pour indiquer que le territoire ne soit pas adapté à sa présence. Plusieurs raisons sont évoquées : « *Tout le monde dit que c'est propice que le loup s'installe ici mais je sais pas. Est-ce qu'il y a assez de bois et de couverts ? Et avec les chasseurs, les gens, les chemins pédestres etc.* » (éleveur·se et représentant·e agricole). Tout d'abord, le retour de loups par les Alpes semble avoir influencé les habitats considérés comme favorables à l'installation de loups – montagneux, et forestiers – par certains acteurs, agricole essentiellement ( $n = 2/14$ ) : « *Je le vois mal s'adapter dans notre milieu quand on voit dans quel milieu il vit, en montagne et tout.* » (éleveur·se et représentant·e agricole). Ainsi, la découverte de certains loups récemment en Normandie ou en Charente a donc « *vraiment surpris* » une personne rencontrée : « *Qu'est-ce qu'il fout dans les vignes ? [rire] C'est vrai que ce n'était pas là où on aurait pu l'attendre en premier !* » (éleveur·se). En effet, si l'espèce est effectivement présente dans les montagnes et les forêts, elle se retrouve en réalité sur presque tout l'hémisphère Nord, avec la variabilité d'habitats que cela représente (Landry 2017). Cette conception de l'habitat propice à l'espèce semble en fait liée à la tranquillité dont les individus ont besoin notamment par rapport à l'humain (Landry 2017) : « *Dans les zones de montagne en estive d'accord [...] mais chez nous les bois sont pas 5 bien grands. [...] Sur le plateau de Millevaches il y a un peu plus de place pour se planquer parce que les voisins sont loin les uns des autres là-bas.* » (éleveur·se). En effet, la répartition des habitations humaines dans le Montmorillonais forme un maillage relativement fin d'occupation de l'espace (Cf. 2.II.b).

A cela s'ajoute la pression de chasse qui a été régulièrement évoquée ( $n = 5/14$ ) pour justifier une installation peu probable de l'espèce : « *On le voit mal s'installer chez nous parce qu'il n'y a pas un bois qui n'est pas chassé ! Il n'y a pas un trou où il peut se cacher. [...] Chaque broussaille est chassée au minimum une fois par an.* » (éleveur·se et représentant·e agricole). Les différents acteurs cynégétiques rencontrés sont unanimes : « *Personne n'a jamais chassé [poursuivis/vu durant une chasse] un loup* » (salarié·e de la FDC). Pour certains d'entre eux c'est simplement une preuve que l'hypothèse d'une présence actuelle de loups sur le territoire n'est pas valide ( $n = 2/6$ ) : « *C'est*

*humoristique, on en rigole un peu ! Enfin moi à la chasse je n'ai jamais vu de loups. »* (éleveur·se et chasseur·se) (Cf. 4.I.a). Mais cette pression de chasse est également nuancée : « *Finalement, ça chasse très peu eu égard à la surface du territoire parce que quand vous chassez aujourd'hui ici vous ne chassez peut-être pas là-bas. Donc la pression de chasse, sur le même territoire, n'est pas foncièrement importante.* » (salarié·e de la FDC).

De cette grande diversité des points de vue sur la présence actuelle ou potentielle de loups dans le territoire, trois aspects semblent intéressant à discuter. Tout d'abord, il semble que le processus de dispersion ‘par bond’ de l’espèce (Cf. 2.I.c) soit relativement bien connu des différentes personnes rencontrées car il n’a pas été fait mention de l’éloignement des Alpes comme argument contre un potentiel retour du loup dans le Montmorillonnais. Ensuite, certaines personnes semblent se contredire dans leur discours sur la probabilité d’une installation d’individus, évoquant par exemple à la fois une présence actuelle dans le camp militaire et une faible probabilité d’une installation de canidés dans le territoire. Cela révèle ainsi l’ampleur des incertitudes sur cette question. Enfin, quel que soit leur point de vue sur la présence actuelle ou prochaine de l’espèce, les acteurs agricoles interrogés distinguent nettement la présence d’individus isolés ou en meute. Le passage d’individus isolés ou en dispersion inquiète bien moins les éleveur·ses que l’installation d’une meute : « *Pour moi la question qui se pose c'est : est-ce qu'on va être confronté à des meutes de loups comme dans les Alpes ? Alors je ne pense pas qu'on aura des meutes de 15 loups mais si on a des petites meutes de trois ou quatre loups, ça peut faire aussi du ménage* » (éleveur·se) ; « *Pour l'instant, ils viennent repérer. On n'a pas vraiment de loups installés, il n'y a pas de meutes. C'est ça qui fait du dégât, c'est pas [des individus isolés]* » (éleveur·se et représentant·e agricole). Cette distinction est également bien présente dans les départements voisins de l’ex région administrative du Limousin (Moulin et Sagot 2020). Cette dernière citation semble même révélée que, pour cet acteur, seules les meutes sont des menaces pour les troupeaux. Au contraire, des individus isolés, de par leur plus faible capacité de chasse, serait plus entrain à se tourner vers des proies plus faciles à chasser seul, tel que le bétail (Cf. 2.I.c).

#### Utilité et acceptabilité sociale de l’espèce

Indépendamment de leur point de vue sur la présence actuelle ou prochaine de loups dans le Montmorillonnais, certains acteurs, essentiellement agricoles, se sont questionnés sur le « besoin » ou « l’utilité » de l’espèce pour le territoire ( $n = 5/14$ ). Cette question, ainsi que la possibilité ou non d’un retour du loup sur le territoire, n’a néanmoins jamais été abordée avec les membres des institutions publiques ou des associations de protection de l’environnement qui considèrent ce retour « *comme un signe positif* » (LPO Poitou-Charentes 2020). Cependant, certain·es éleveur·ses considèrent « *qu'il*

*a rien à foutre chez nous* [dans le Montmorillonnais] » et que « *on n'a pas spécialement besoin de loups, il faut juste une organisation correcte de la chasse* » (éleveur·ses et chasseur·ses). Ces discours renvoient ainsi à l'idée d'une biodiversité qui doit répondre à une utilité, à un besoin pour l'humain (e.g. Turnhout et al. 2013; Levrel et Missemér 2018).

Cette vision utilitariste peut également prendre d'autres formes de discours : « *Si demain le loup il est là mais qu'il ne gêne pas les éleveurs et qu'il joue son rôle de régulateur de la nature, il ne me gêne pas du tout.* » (éleveur·se et chasseur·se). Ici, l'acteur reconnaît le rôle de l'espèce pour « *la nature* » mais ce dernier semble conditionner sa présence. Ce discours renvoie à l'idée d'une acceptabilité de la présence du canidé s'il n'intervient pas, en tant que nouvel acteur, dans les activités humaines du territoire, apportant ainsi potentiellement des contraintes et des incertitudes. Le retour de loups vient donc ici remettre en question la frontière spatiale entre le domaine sauvage – « *ce qui est à l'état naturel ou qui n'a pas été modifié par l'action de l'Homme* » (Bobbé 2004 in Mounet 2007) – où le prédateur aurait sa place, et le domaine domestique, territoire humain, dont les frontières ont été établies par les paysans et où le prédateur n'aurait pas sa place (Mounet 2007).

Un acteur considère cette frontière doit être inculquée aux loups : « *C'est un animal intelligent qui peut très bien comprendre que passer une certaine limite, il n'a pas le droit d'y aller, que c'est dangereux pour lui. Mais ça veut dire que ceux [les loups] qui dépassent la limite, il faut les tuer.* » (salarié·e de l'Alliance Pastorale), appuyant son discours sur l'intelligence de l'espèce (Cf. 4.I.a). Pour d'autres, il semble impossible que les loups respectent les frontières ainsi établies : « *Des idéologies disent que le loup va remplacer le chasseur et que l'équilibre se refera comme ça. Tant qu'on veut mettre de l'élevage au milieu, ça ne marchera pas, c'est sûr ! Ça ne marchera pas comme ça !* » (éleveur·se et chasseur·se).

La problématique amenée par l'installation de loups serait donc due, comme pour d'autres espèces tel que le sanglier, à leur non-respect de la territorialité qui leur a été imputée par l'humain (Mounet 2007). Par conséquent, un acteur considère que l'acceptation sociale de l'espèce passera par sa gestion : « *[Le problème] c'est l'acceptabilité par les locaux. Il faut leur laisser une marge de manœuvre.* » (salarié·e de la FDC). Cette personne réalise ainsi une analogie avec d'autres espèces pouvant être problématiques pour les éleveur·ses : « *L'adaptation est consentis parce qu'ils peuvent intervenir par le louvetier. [...] Par contre, ils ne supporteraient pas le fait de plus pouvoir piéger ou chasser le renard ou le blaireau.* » (salarié·e de la FDC). Ainsi, elle considère que si les espèces sauvages ne respectent pas « *le contrat sauvage implicite à suivre un comportement admissible et à adopter des spatialités convenables* », l'humain doit pouvoir réguler ces individus non-humains « *inciviques* » (Mounet 2007, p.297).

### c. Une forte demande de formation

Une majorité des acteurs interrogés ( $n = 17/28$ ) a révélé un besoin d'information et de formation sur l'espèce et les moyens de se protéger contre les problèmes qu'elle peut causer et les parties précédentes de ce chapitre le démontrent également (Cf. 4.I.a et 4.I.b). Cette demande émane avant tout des éleveur·ses elleux-même : « *C'est un peu l'inconnu pour le moment le loup pour nous* » (éleveur·se) ; « *Il faudrait peut-être davantage de discussions, d'informations au moins.* » (éleveur·se) ; « *la profession elle demande que ça [une présentation objective de l'espèce]. À la réunion publique à Plaisance* [réunion organisée par la Confédération Paysanne en février 2020] *vous avez vu le monde qu'il y avait !* » (éleveur·se et représentant·e agricole). En particulier, il semble important pour une partie d'entre eux de « *faire venir des gens des zones [...] qui ont vraiment le loup.* » (éleveur·se et représentant·e agricole). Certain·es éleveur·ses témoignent également d'une accessibilité inégale à l'information ( $n = 3/9$ ) : « *Moi j'arriverai à prendre les infos à droite à gauche, mais les agriculteurs lambda ils le font pas, ils vont voir le voisin [...] C'est eux qui ont besoin d'informations parce qu'ils divulguent la mauvaise, ça s'envenime et ils se font des fausses idées* » (éleveur·se et représentant·e agricole). De leur côté, les représentant·es de la Confédération Paysanne, à l'origine de deux réunions d'information (Cf. 2.II.b) ont conscience que « *c'est un peu plus compliqué pour des gens qui sont pas de la conf* [Confédération Paysanne] *de venir mais il peut y avoir de sympathisants* » (éleveur·se et représentant·e agricole). Ainsi, comme nous l'avions déjà relevé pour l'accessibilité aux informations d'actions et de positionnements des structures (Cf. 3.IV.b), il semble que les représentant·es agricoles aient également accès à une information plus complète sur l'espèce que le reste des éleveur·ses.

Cette demande de formation émane également des structures agricoles comme la Chambre d'agriculture. En effet, au-delà du développement de formations qu'ils veulent mettre en place (Cf. 3.IV.b), les personnes rencontrées évoquent une nécessité de formation en interne afin d'être mieux préparé pour accompagner les éleveur·ses du territoire. Cette demande a d'ailleurs été portée à la DDT lors de la réunion du « groupe restreint loup ». Ce besoin de formation en interne a également été mentionné par les acteurs des associations de protection de l'environnement. En effet, l'une des causes du manque d'anticipation de ces structures (Cf. 3.IV.b) serait le manque reconnu de formation sur ces questions pour « *bien comprendre comment ça fonctionne sur le territoire, comment ça fonctionne en tant qu'espèce, comment aborder les choses, répondre aux gens etc.* » (salarié·e de Vienne Nature). Cela inclut également pour certains de ces acteurs, les salarié·es au contact de la profession agricole notamment, le désir de savoir « *comment un éleveur vit les choses* » (salarié·e du CREN) ( $n = 2/6$ ) : « *C'est important parce que ça me permettra toujours de m'améliorer sur le loup [...], sur les impacts directs du loup quand il reviendra et sur ma connaissance de l'élevage.* » (salarié·e du CREN). Au-delà de cette nécessité de formation en interne, les acteurs des associations de protection

de l'environnement sont unanimes sur l'importance « *qu'il y ait beaucoup de communications, de connaissances qui soient partagées sur le territoire* » (salarié·e de la LPO). Cette demande très forte de dialogue, de formation et d'information est également très présente chez tous les acteurs au sein des départements voisins de l'ancienne région limousine (Moulin et Sagot 2020).

Cependant, plusieurs éleveur·ses ont exprimé des réserves sur les formations (n = 2/9). Tout d'abord, pour l'un·e d'entre eux : « *il n'en faut pas trop non plus, le problème c'est qu'il faut faire attention de pas trop affoler les gens* » (éleveur·se et représentant·e agricole). Enfin, l'identité et la légitimité de la personne ou l'organisme formateur pose question : « *Il faut voir comme ils abordent les choses, parce que des spécialistes il y en a pleins, mais il faut faire attention.* » (éleveur·se et représentant·e agricole). Ainsi, pour une personne interrogée « *ça serait au service de l'État de le faire [communiquer/former], [...] l'OFB ils sont quand même là pour ça !* » (éleveur·se et représentant·e agricole). En effet, le partage d'informations aux acteurs territoriaux lors des réunions comme le « groupe restreint loup » fait partie des missions de l'OFB sur le dossier loup (salarié·e de l'OFB). Néanmoins, leur prérogative de formation se limite à celle des agents de l'OFB et d'un réseau de « correspondant·es loup » permettant, dans les territoires où la présence de loups est avérée, de réunir un plus grand nombre d'acteurs capables de relever des indices de présence et faire des constats de prédation (salarié·e de l'OFB). Ainsi, le dispositif du PNA Loup\* ne comprend pas de missions de formation sur l'espèce pour les agents publics de l'OFB.

## II. Un dispositif inadapté ?

### a. *Des moyens de protection conçus pour le contexte alpin*

Actuellement, le PNA Loup\* 2018-2023 prévoit des aides financières, en fonction du cercle d'appartenance de la commune (Cf. 2.I.b), pour l'achat de clôtures et parcs électrifiés, l'achat et l'entretien de chiens de protection et l'embauche de bergers pour le gardiennage du bétail. Cependant, les loups étant revenus par les Alpes françaises, ces mesures ont été pensées et déployées sur des systèmes d'élevage de pastoralisme, basés sur le déplacement de très grands troupeaux en milieu montagnard. Des questions se posent sur l'adaptabilité des mesures de protection, que la totalité des acteurs interrogés semble connaître, aux pratiques d'élevage du Montmorillonnais.

Concernant les clôtures électrifiées, le territoire d'étude étant caractérisé par de l'élevage en lots, les brebis sont regroupées dans des enclos que certain·es éleveur·ses ont par ailleurs déjà électrifiés. Ainsi ces dernier·es s'interrogent sur l'efficacité de leur dispositif actuellement en place : « *Est-ce que le loup craint l'électricité ? [...] S'ils [chiens de troupeaux] ont le malheur de se prendre un coup d'électricité en sautant une clôture, ils ne se rapprochent pas de suite donc j'ose espérer qu'avec*

*le loup ça fasse un peu pareil.* » (éleveur·se). À noter qu'ici la personne indique que ses chiens de troupeaux peuvent sauter par-dessus les clôtures électrifiées, il y a donc fort à parier que des loups pourraient en faire de même. Ainsi, pour certain·es éleveur·ses les clôtures électriques « *n'ont d'efficacité que s'il y a des chiens de protection au milieu, ça permet juste de regrouper les brebis* » (éleveur·se) : « *Je pense que chez nous c'est inutile parce que le loup les franchira [...] et on est déjà sur des typologies où les brebis, par définition, sont dans des parcelles relativement restreintes.* » (éleveur·se). En effet, une partie des éleveur·ses remettent en cause l'efficacité de ce moyen de protection ( $n = 4/9$ ) : « *Les filets, on voit bien les collègues en Saône-et-Loire, c'est des filets de 1 mètre 20. Le loup, il rigole, il passe par-dessus, il faudrait deux mètres et encore !* » (éleveur·se). En effet, les filets les plus fréquemment utilisés semblent mesurer 1 mètre 20 de hauteur mais les éleveur·ses sont en réalité libres d'utiliser des filets de la hauteur à leur convenance. La seule obligation prévue par le PNA Loup\* 2018-2023 pour avoir accès aux aides financières est l'utilisation d'une clôture d'une hauteur minimale de 80 cm (Ministère de l'agriculture et de l'alimentation 2021). L'utilisation de « *clôtures infranchissables* » dans ce territoire de forte concentration d'élevages pourrait également poser d'autres questions et potentiels problèmes : « *Ça sera bien pour se protéger du loup, mais je ne suis pas sûr·e que pour le reste de la faune en général ce soit top !* » (éleveur·se et chasseur·se). Face à cette remarque, une personne d'une association de protection de l'environnement pense que, au vu de « *l'objectif clairement affichés, dans les sites Natura 2000\** [notamment, de] *maintenir de l'activité d'élevage* », la surélévation des clôtures ne devrait pas « *pose[r] trop de soucis [si nous pouvons garantir] un minimum de continuité écologique* », par exemple « *en laissant quelques centimètres en bas dans les zones à cistude [espèce protégée de tortue]* » (salarié·e de la LPO).

Lors des échanges sur les moyens de protection, c'est l'utilisation de chiens de protection qui est revenue le plus régulièrement comme une solution possible sur le territoire : « *Si on met suffisamment de chiens de protection en place, on retombe dans la logique des filets de protection* » (éleveur·se). En effet, dans les milieux alpins, les chiens de protection sont utilisés conjointement avec des filets de regroupement des brebis afin d'arriver à une protection optimale. Cependant, plusieurs réserves ont été émises sur l'utilisation des chiens de protection dans le contexte territorial du Montmorillonnais. Tout d'abord, contrairement à un système de pastoralisme, le système d'élevage ovin en lots demanderait d'avoir au minimum un chien de protection par lot de brebis : « *Nous avec six, sept lots dehors, c'est compliqué, ça fait six ou sept chiens [...] les éleveurs qui montent [en alpage] toutes leurs brebis ensemble, il y a dix chiens, mais finalement ça fait qu'un chien pour 300 brebis. Nous, ici, il y a jamais un lot de 300 brebis donc ça veut dire qu'il faudrait tout multiplier par deux ou par trois : les croquettes, etc.* » (éleveur·se et représentant·e agricole).

Ensuite, un·e éleveur·se qui a « *tâtonn[é] depuis sept huit ans* » pour mettre en place des chiens de protection « *à peu près adaptés à [sa] typologie d'exploitation* » a également soulevé que « *[comme] les problématiques ne sont pas les mêmes ici et dans les Alpes, on n'a pas du tout besoin des mêmes types de chiens. Il leur faut des athlètes alors que nous, il nous faut des races qui au contraire ont moins besoin de se balader* » (éleveur·se). En effet, un·e autre éleveur·se ayant tenté de mettre en place des chiens de protection a dû écourter l'expérience, les chiens « *étaient en vadrouille toutes les nuits* » car « *c'est des chiens qui aiment avoir beaucoup, beaucoup d'espace* ». Il existe plusieurs races de chiens utilisées pour la protection des troupeaux en France, chacune possède ses caractéristiques et s'adapte à différentes pratiques d'élevage. Il est donc très important pour les éleveur·ses d'être accompagné·es tant dans le choix du chien que dans son éducation, au même titre qu'ils·elles suivent des formations pour la mise en place de chiens de troupeaux (Benhammou 2007). Néanmoins, un·e éleveur·se souligne que « *la problématique du chien, c'est que certains éleveurs n'y arriveront jamais, parce que c'est des compétences [particulières]* » (éleveur·se) : « *Je connais des supers éleveurs de brebis qui n'ont jamais eu de bons borders de conduite [chiens de troupeau] parce qu'ils sont très nul en chien. [Il faudrait] qu'on trouve des chiens hyper simple ou pré-dressés* » (éleveur·se). Pour répondre à ces constats et, tout du moins, adapter le caractère et la race du chien à la typologie de l'exploitation, des initiatives se mettent en place, notamment la mise en place d'une filière de reproduction de chiens de protection par l'Institut de l'Elevage dans le cadre du PNA Loup\* 2018-2023.

Enfin, au-delà des problématiques du nombre et de l'adaptation des chiens de protection aux pratiques d'élevage utilisées dans le Montmorillonnais, de nombreux acteurs agricoles ( $n = 9/14$ ) ont soulevé des inquiétudes quant à la cohabitation de ces chiens avec les riverains. Ces inquiétudes concernent majoritairement les promeneurs des nombreux chemins de randonnés qui parcourent le territoire du Montmorillonnais (Cf. 2.II.b) : « *Avec des lots de brebis un peu à tous les bouts de l'exploitation et des chemins de randonnée qui traversent, je ne suis pas toujours en train de regarder ce que les chiens font. S'il y a des gens avec des enfants qui se promènent, ça crie etc. si le chien sent que le troupeau est en danger, il fait quoi ?* » (éleveur·se et chasseur·se). Une nouvelle fois, les acteurs notent une distinction avec le milieu alpin : « *En montagne il y a personne [...] Mais là faut savoir que y'a des riverains qui ont aussi des chiens.* » (éleveur·se et représentant·e agricole). Le début de cette citation est tout de même à relativiser, des conflits existant également en montagne en été avec l'affluence de touristes et la présence de chiens de compagnie (AJ : e.g. Le Crestois 2021). Ainsi, des tensions étant déjà parfois présentes avec les riverains ou les promeneurs notamment avec leur chien (Cf. 3.II.a), certaines personnes craignent que la mise en place de chiens de protection accentue ce phénomène.

Il est intéressant de noter que les potentiels problèmes évoqués relèvent généralement du comportement de divagation du chien mais jamais de ses aboiements. Pourtant, au-delà de ces capacités de travailler seul, pour repousser le loup la nuit notamment, il est demandé aux chiens de protection un travail d'alerte à l'humain par l'aboiement en cas de danger pour le troupeau (Landry 2017). Ainsi, depuis que les loups se répandent en plaine et que des chiens de protection y sont mis en place, il semblerait que les problématiques rencontrées avec les riverains concernent de plus en plus les aboiements (représentant·e agricole).

Le gardiennage n'a jamais été évoqué comme une solution envisageable dans ce contexte territorial mais d'autres possibilités, provenant de pratiques historiquement utilisées dans le Montmorillonnais (Cf. 2.II.a), ont été abordées. Certain·es éleveur·ses ont par exemple évoqué le fait de rentrer les brebis la nuit en bergerie ( $n = 2/9$ ), constatant cependant que le contexte différent et les troupeaux plus importants rendent cette pratique très compliquée aujourd'hui : « *Nous avec 1500 brebis, s'il faut les rentrer tous les soirs c'est quatre heures de boulot et quatre heures le matin pour les remettre [aux champs] donc on fera rien d'autre à côté !* » (éleveur·se). D'autres vont plus loin et envisagent de rentrer les brebis en bâtiment 100 % du temps même si aucune des personnes ayant avancées cette possibilité ne s'en réjouit ( $n = 4/9$ ) : « *C'est quand même dommage. Pour nous, c'est [élevage en bâtiment] pas l'avenir parce que notre [système d'élevage] est bâti autour de l'herbe. L'herbe ça coûte de la faucher, de la faner [retourner l'herbe pour la faire sécher], de la rentrer. Et c'est du gasoil, c'est de la pollution, ça sert à rien, ça tasse les sols ! La meilleure herbe c'est celle que la brebis récolte directement.* » (éleveur·se et représentant·e agricole). Transformer les systèmes d'élevage ovins du Montmorillonnais en système hors sol modifierait en effet tout le travail des éleveur·ses et métamorphoserait grandement les paysages actuels de bocages : « *Tout le paysage bocager du Montmorillonnais, c'est fini, tu tires un trait dessus.* » (éleveur·se et représentant·e agricole). Ces modifications de pratiques iraient également à l'encontre des cahiers des charges des MAEC\* et des labels de qualité de la viande d'agneau : « *En faisant ça [de l'élevage en bâtiment], on respectera plus nos cahiers de charges du label [label rouge le Diamandin] ou de l'IGP\* [indication géographique protégée] Poitou-Charentes* » (éleveur·se). Face à cette remarque, une personne du GIE Ovin du Centre Ouest rappelle que « *c'est une démarche volontaire, les éleveurs sont libres d'y entrer, d'y adhérer et ils sont libres d'en sortir aussi* » et que la structure n'a pas directement la main sur le contenu des cahiers des charges (salarié·e du GIE Ovin). Néanmoins, la personne rencontrée assure que « *si c'est un problème récurrent, je pense qu'à notre niveau, on essaiera de voir de quelle manière on peut venir en soutien aux éleveurs pour trouver des solutions.* » (salarié·e du GIE Ovin).

Ainsi, pour les différents acteurs interrogés, les différents moyens de protection actuellement utilisés pour la protection des troupeaux face aux prédations ne semblent pas adaptés, en l'état, aux spécificités du territoire et du système d'élevage du Montmorillonnais : « *Il y a des solutions mais elles ont aussi leurs inconvénients et il faudrait pas que le remède soit pire que le mal.* » (éleveur·se et chasseur·se). Pour certain·es éleveur·ses ( $n = 4/9$ ), ce constat signifie qu'il n'y a pas de solutions de protection efficace : « *Il n'y a vraiment aucune solution miracle à cette histoire de loups* » (éleveur·se et représentant·e agricole). Cette idée les mène généralement à considérer que la cohabitation avec le prédateur n'est pas possible : « *Ça sert à rien de mettre des filets, des clôtures, des chiens. Le loup est plus malin que les filets, il est plus malin que les chiens* » (Salarié·e de l'Alliance Pastorale) ; « *Dans certaines zones, on peut peut-être cohabiter avec le loup mais là en zone d'élevage comme le Limousin ou la Vienne, ce n'est pas possible.* » (éleveur·se) Ce constat est critiqué au sein même de la profession agricole, « *Ils [les éleveur·ses] aimeraient bien qu'on leur donne une solution pas cher, facile et clef en main, c'est très paysan !* » (éleveur·se) et induit des craintes pour l'avenir de l'élevage : « *On voit bien que dès que c'est un peu compliqué les éleveurs, les gens, ils baissent les bras.* » (éleveur·se et représentant·e agricole), nous y reviendrons (Cf. 4.III.a).

Ce constat amène donc une partie des personnes du monde agricole à considérer que les tirs sont la seule solution envisageable : « *Il faut qu'on ait le droit de le [le loup] tirer avant qu'il arrive.* » (éleveur·se et représentant·e agricole) ; « *Il faudra qu'on soit autorisé à tuer le loup. Il faut éviter par tous les moyens de laisser le loup s'introduire chez nous [dans le territoire du Montmorillonnais]* » (éleveur·se). À noter que plusieurs éleveur·ses, qui seraient partisan·es de la solution des tirs de loups, sous-estiment le nombre d'individus qui peuvent être prélevés chaque année ( $N = 3/14$ ), porté à 119 pour cette année 2021. Cependant, d'autres acteurs soulignent que « *ce n'est pas de le dire que ça se fait* » (éleveur·se et chasseur·se) et que « *le loup a de beaux jours devant lui* » (salarié·e de la FDC). En effet, certaines personnes exposent une nouvelle fois un manque d'adaptabilité du protocole des tirs, prévus pour l'environnement alpin ( $n = 6/28$ ) : « *En montagne, avec une carabine à 200 mètres, ça va aller, vous avez le relief et la végétation qui jouent, mais intervenir ici [c'est plus compliqué]* » (salarié·e de la FDC). Les tirs de défense, permettant à un·e éleveur·se qui a subi des attaques de bénéficier d'une surveillance nocturne par des louvetiers, ne semblent pas non être pertinent dans le contexte territorial pour cet·te éleveur·se : « *Sur notre type d'exploitation aujourd'hui, moi j'ai quatre lots par exemple. Quand bien même j'aurais un lieutenant de louveterie et un mec de l'OFB qui attendent dans un champ. Le loup sent ça à cinq kilomètres donc il va aller taper le lot d'à côté.* » (éleveur·se). Ainsi, pour ces acteurs, le tir des loups n'est pas non plus une solution pertinente : « *C'est des solutions qui semblent fonctionner un peu dans les Alpes mais chez nous, je ne suis pas sûr·e que ce soit une solution.* » (éleveur·se) ; « *À moins d'un gros coup de chance, il faut forcément du temps pour le [le*

*loup] tuer et il y a de grandes chances qu'il y en a un autre qui vienne le remplacer. »* (éleveur·se et chasseur·se).

Il semble donc que les moyens de protection de troupeaux proposés et en partie financés par le PNA Loup\* 2018-2023, par ailleurs piloté par le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, ne soient pas réellement adaptés au territoire du Montmorillonnais et son système d'élevage en lots. Certains acteurs, essentiellement du milieu agricole ( $n = 5/14$ ), voudraient donc adapter ou créer d'autres solutions propres à ce nouveau territoire, en se basant sur ce qui a été expérimenté ailleurs ou ce qui se faisait dans le passé. Un·e éleveur·se évoque ainsi l'idée d'utiliser des chiens créancés, dressés à suivre la piste d'une espèce ciblée sur le modèle de la vénerie\* : « *Quand un mec se fait taper [prédateur] des brebis, il faudrait qu'il y ait un chien qui viennent et qui remonte la piste du loup avec quelques gars motivés. Et le but étant pas de le buter [...] mais juste pour qu'il sente qu'il ait suivi, qu'il analyse, il est assez malin pour se dire : "attends, je vais taper là, on me fait chier."* » (éleveur·se). Sur un modèle un peu similaire, lorsqu'un loup fait des dégâts aux Etats-Unis, une équipe spécialisée est dépêchée sur place pour capturer, effrayer et relâcher l'individu, préalablement identifié, à distance afin d'associer la proximité humaine ou des troupeaux à un danger (membre du comité scientifique du CREN). Ainsi, au-delà de la faisabilité et la pertinence de cette proposition qui ne seront pas discutées ici, il est intéressant de constater que certain·es éleveur·ses commencent d'ores et déjà à réfléchir à des manières de cohabiter avec le canidé : « *On se pose la question justement de quelles solutions seraient possibles sans les [les loups] tuer.* » (éleveur·se). Pour conclure, si l'efficacité des moyens de protection actuels est réelle, l'expansion de l'espèce sur le territoire métropolitain oblige à réaliser un travail d'adaptabilité constant de ces méthodes pour arriver à un niveau de protection des troupeaux suffisant pour induire une certaine tolérance de la présence du prédateur (Benhammou 2007).

#### *b. Un dispositif gouvernemental qui déshumanise le métier d'éleveur·se ?*

Cette remise en question des moyens de protection des troupeaux s'accompagne de remarques sur le dispositif gouvernemental du PNA Loup\* 2018-2023 dans sa globalité, qui est de manière général bien connu par les acteurs interrogés. Tout d'abord, certain·es éleveur·ses remettent en question le dispositif d'indemnisation des dégâts et de financement des moyens de protection ( $n = 4/9$ ). Une partie considère que l'importance de ce budget expliquerait la réticence du gouvernement à activer le PNA Loup\* 2018-2023 : « *L'état est pas trop chaud pour mettre le plan loup dans un département qu'il n'estime pas encore toucher [par la prédation de loups] parce que ça coûte !* » (éleveur·se et représentant·e agricole). D'autres s'interrogent sur le bien-fondé de ces dépenses : « *Tout ça [les moyens de protection] c'est le loup qui coûte à la société. [...] Payer les croquettes, le berger, les filets, est-ce qu'on n'a pas de l'argent en France à mettre dans autre chose que ça ?* » (éleveur·se et

représentant·e agricole). Ces questionnements et inquiétudes sur les coûts du dispositif gouvernemental ont également été exprimées dans les départements voisins de l'ancienne région limousine (Moulin et Sagot 2020). La France est en effet à la fois le pays européen enregistrant le plus d'animaux domestiques prédatés rapportés au nombre de loups présents et celui dépensant le plus, en dehors de la Suisse, pour les indemnisations et les moyens de protection (Boisseaux et al. 2019).

Au-delà du montant des dépenses d'Etat, certain·es éleveur·ses ( $n = 4/9$ ) soulignent qu'ils ne font pas ce métier pour recevoir des indemnisations : « *On nous dit que si sur un troupeau de 40 brebis, 20 sont mortes [prédatées par un loup], on va nous en payez 20 pour en racheter 20 autres. Mais ça sera pas les mêmes ! Celles-là c'était les miennes !* » (éleveur·se et chasseur·se). Ainsi, ils·elles mettent en avant le « *côté sentimental* » (éleveur·se et chasseur·se) et l'importance de la singularité de chaque troupeau. En effet, les pratiques agricoles du Montmorillonnais se caractérisent aussi par des troupeaux de brebis de pays (Cf. 2.II.b), uniques génétiquement, qui ne sont donc pas remplaçables si facilement par d'autres individus dans le système de l'exploitation : « *Avec l'arrivée du loup, ce qui me fait le plus de peine, c'est la génétique de mon troupeau, ça fait quatre ou cinq générations qu'on a des petites brebis bien ronde, qui ont pas de laine sous le ventre qui s'élèvent toute seule, [...] qui sont rustiques. Si demain le loup me les explose toutes, je vais racheter des brebis, mais ça ne sera pas pareil2 !* » (éleveur·se et représentant·e agricole).

D'autres personnes évoquent également l'impact psychologique du retour du loup, que des indemnisations ne peuvent compenser (Dumez et al. 2017) : « *Psychologiquement, je ne m'en sens pas trop capable. J'ai vécu une attaque de chiens et j'avoue que c'est... [...] Est-ce que je serais capable de supporter de voir mes animaux [tués] ? Moi c'est ça qui me fait peur.* » (éleveur·se). Lors de la réunion du « groupe restreint loup », un·e représentant·e syndical·e a par ailleurs signaler que plusieurs éleveur·ses allaient d'ores et déjà voir leurs troupeaux le matin « *la boule au ventre* » (éleveur·ses et représentant·e agricole). Les acteurs agricoles sont d'ailleurs conscients de cet enjeu : « *Il faudra que nos structures permettent l'échange entre éleveurs pour extérioriser la pression. Je pense que [...] la charge mentale que peut ressentir l'éleveur sera vraiment un enjeu.* » (salarié·e du GIE Ovin). Ces témoignages révèlent ainsi que le traitement économique des dégâts de loups ne prend pas en compte la « *vivabilité* » de la situation des éleveur·ses (Confédération Paysanne du Limousin 2019), que la société peine à percevoir, au-delà de la viabilité économique de leurs exploitations : « *Si tu expliques ça [ne pas supporter de voir ses brebis se faire attaquer] aux gens ils disent "bah oui mais tu vas les tuer"* » (éleveur·se et représentant·e agricole). Le retour de loups remet en effet en question leur système d'élevage et constitue un risque pour la stabilité économique de leur exploitation, ces deux aspects étant pris en compte dans le PNA Loup\* 2018-2023 respectivement grâce aux aides à la mise en place de moyens de protection et aux indemnisations. Mais ce retour remet également en question « *le sens de leur métier* » : « *Cette question de l'abattoir ou de donner [les brebis] aux loups, c'est qu'en*

*fait, dans le sens même [de notre travail], on est là pour réaliser une production alimentaire et on défend une alimentation de qualité. »* (représentant·e syndical·e).

Une seconde critique du dispositif du PNA Loup\* 2018-2023 concerne son manque de capacité d'anticipation de l'expansion de la population lupine sur le territoire métropolitain : « *Qu'est-ce qu'on a commencé à mettre en place ? A part dans les zones de montagne, qu'est-ce qu'on a commencé à mettre en place ? [Questions rhétoriques]* » (éleveur·se et chasseur·se). Tout d'abord, cela se manifeste par une incapacité pour les acteurs des territoires des fronts de colonisation\* à mettre en place des mesures avant l'installation avérée d'individus. Dans le Montmorillonnais, la première réunion du « groupe restreint loup » ayant eu lieu en juillet 2021, le territoire n'est actuellement qu'au tout début d'un processus d'actions. Beaucoup d'acteurs restent, malgré les motivations exprimées (Cf. 3.IV.b), dans l'expectative et la crainte que le PNA Loup\* 2018-2023 ne soit pas déclenché prochainement dans le département, bloquant ainsi toutes possibilités de financement d'actions d'anticipation. Cette situation « *qui bloque les énergies et empêche d'agir* » est également d'actualité dans le Limousin (Moulin et Sagot 2020, p.43) et dans bien d'autres territoires auparavant (Benhammou 2007) où elle attise tensions et suspicions. Une situation analogue, mais de moins grande ampleur pour l'instant, semble se dessiner dans la Vienne, notamment avec l'Office Français de la Biodiversité (OFB) (Cf. 3.III.b).

Cette critique du déclenchement du PNA Loup\* est liée à la problématique structurelle et méthodologique de la détection d'individus. En effet, cette dernière est basée sur les indices de présence – visuel, prédation sur un animal domestique ou sauvage, empreintes, fèces et poils – signalés aux agents de l'OFB. Or, ces indices de présence ne sont pas systématiquement remontés à l'organisme (Cf. 3.III.b) et la population, même rurale ou naturaliste amateur, n'est pas nécessairement formée à la détection de cette espèce au sein de nouveaux territoires où elle était absente depuis des dizaines d'années : « *C'est un point sur lequel j'aurais besoin de formation, ou en tout cas d'y passer du temps* » (salarié·e de Vienne Nature). Or, les agents de l'OFB, formé·es à l'analyse de ces indices de présence, n'ont pas pour mission de faire de la prospection sur le territoire afin de rechercher sciemment des indices de présence du canidé. En effet, dans les nouvelles régions où la population de canidé se développe, la mission d'analyse des indices de présence s'ajoute à leurs missions déjà en cours, ce qui ne leur laisse potentiellement qu'une très faible marge de manœuvre pour prospecter sur le terrain. Ainsi, un acteur soulève le fait que la majorité des indices provenant de prédatations d'animaux domestiques, la détection des loups en France métropolitaine se limite aux individus à problème (membre du comité scientifique du CREN). Or, les nombreuses associations de protection de l'environnement présentes sur les territoires pourraient être mises à contribution pour améliorer la détection de l'espèce et ainsi le processus d'accompagnement des acteurs impactés. Un acteur d'une association de protection de l'environnement du territoire confirme ainsi que « *notre réseau de*

*bénévole c'est ce qui fait la force des associations* » prenant pour exemple un dossier sur lequel ils travaillaient en parallèle de l'OFB sur des inventaires d'espèce : « *Là où ils [les agents de l'OFB] produisaient un, on produisait dix !* » (salarié·e de Vienne Nature). Ainsi, au-delà du réseau de « correspondant·es loup » formé par l'OFB à l'analyse des indices de présences lorsque l'espèce est officiellement présente pour faire face à l'afflux notamment de constat de prédatation, il pourrait être intéressant que des personnes soient formées en amont à la recherche d'indices de présence dans un territoire.

Plus généralement, il semble que depuis le retour du loup il y a 30 ans dans le pays, la communauté scientifique française se soient concentrée sur les questions de dynamique et l'expansion de la population (e.g. Valière et al. 2003) et peu sur le comportement propre de l'espèce, notamment dans le cadre d'activité d'élevage. L'institut de recherche privé pour la connaissance et l'amélioration de la protection des troupeaux de Jean-Marc Landry est, à notre connaissance, la seule équipe de recherche à travailler sur ces questions. En effet, nous manquons de connaissance sur l'espèce afin d'évaluer l'efficacité des moyens de protection notamment, car le relevé d'indice de prédatation nous renseigne sur les cas où les moyens de protection en place n'ont pas été efficaces mais pas sur le nombre de fois où ils ont permis de repousser une attaque de loups (Landry, Borelli, et Tolon 2017).

Il est également intéressant de remarquer que l'ensemble des recherches réalisées sur l'espèce en France, à notre connaissance, a été effectué sur demande des ministères en charge du dossier loup ou en collaboration avec l'OFB (Benhammou 2007). Cette « *mainmise* » de l'OFB sur la recherche est critiquée par un acteur interrogé pour qui cela ne permet pas de réaliser une réelle évaluation du contenu, des objectifs et des réalisations des PNA Loups\* (membre du comité scientifique du CREN). En ce qui concerne les recherches en sciences sociales, les aspects sociologiques et géopolitiques ont été bien documentés dans les Alpes depuis le retour de l'espèce (e.g. Benhammou 2007; Mounet 2007) mais très peu d'études s'intéressent, à notre connaissance, à d'autres territoires dans une optique d'anticipation de ces difficultés géopolitique et techniques (e.g. Benhammou et Salvador 2003). Les financements publics liés à l'expansion du canidé sur le territoire métropolitain semblent ainsi se focaliser sur le traitement curatif des problématiques et la structure de l'OFB, occultant de potentielles retombées positives d'une recherche fournie, indépendante et interdisciplinaire, tel que le recommande pourtant une expertise commandée par les ministères en charge de ce dossier (Dumez et al. 2017; Benhammou 2007).

### **III. « La goutte d'eau » ?**

#### **a. Un système d'élevage déjà fragilisé**

Bien que les entretiens aient été centrés autour de la question du retour du loup – induisant par là même un potentiel biais en zoomant sur cette problématique – de nombreuses autres problématiques ont été abordés. Il est important de les considérer avec importance car elles peuvent contribuer à la vulnérabilité des systèmes d'élevage face à l'arrivée de ce nouvel acteur. Ces différentes problématiques – présence d'une mouche carnassière, diminution de l'élevage ovin au profit de l'élevage bovin ou de la culture céréalière, difficulté de reprise des exploitations en élevage ovin (Cf. 2.II.b) – ont souvent été abordés par les acteurs avec la crainte que le retour de loups les amplifie.

Tout d'abord, les éleveur·ses craignent que le retour de loups accentue la transition des exploitations de l'élevage ovin à la culture de céréales notamment : « *Depuis une vingtaine d'années dans la région, il y en a [des éleveur·ses] beaucoup qui ont envie d'arrêter l'élevage pour faire la culture, je pense que ça [le retour du loup] va accélérer ce phénomène !* » (éleveur·se et chasseur·se). Certains acteurs du monde agricole ( $n = 9/14$ ) pensent en effet que, le territoire étant une « *région intermédiaire* » où les agriculteur·rices peuvent « *faire autre chose que de l'élevage ovin* », si des loups reviennent « *les moutons vont dégager, c'est la solution qui va être radicale pour beaucoup* » (éleveur·se et représentant·e agricole). Pour d'autres, cette transition aux céréales est terminée : « *Je pense qu'on arrive un peu au bout du phénomène. Ceux qui voulaient le faire l'ont [déjà] fait, on a quand même pas des terres à grand potentiel [de rendement céréalier] et aujourd'hui ceux qui savent compter voit qu'on fait quand même des meilleures marges avec des brebis qu'avec des céréales, même si c'est moins de boulot.* » (éleveur·se).

Lié à cet attrait de la culture de céréales, pour une partie des éleveur·ses « *la vraie problématique de l'élevage ovin aujourd'hui [...] ce n'est pas le retour du loup, c'est l'âge moyen des éleveurs et le fait que dans les jeunes générations, il y ait très peu de reprises dans l'élevage ovin. Si les jeunes ne se mettent pas à l'élevage ovin ce n'est pas parce qu'il y a des loups, c'est parce que on n'est pas capable aujourd'hui de leur présenter des systèmes viables et vivables. [...] La problématique existait avant l'arrivée du loup et en toute honnêteté [...] même si, on avait une pression [de prédation] plus forte... [cela ne changerait pas grand-chose]* » (éleveur·se). Si pour certaines personnes ( $n = 9/28$ ) la problématique est liée à des problèmes techniques, financiers ou d'image de la filière ovine, longtemps associée à « *la production du pauvre* » (représentant·e syndical·e), pour d'autres le retour du loup va amplifier le phénomène ( $n = 6/28$ ) : « *Ma crainte c'est qu'il y a beaucoup d'éleveurs qui vont partir à la retraite dans les trois ou quatre années qui viennent. Si jamais le loup arrive, vous n'aurez pas de jeunes pour prendre la suite, c'est certain.* » (éleveur·se et représentant·e agricole) ; « *Déjà*

*qu'on a personne qui s'installe, est-ce qu'on va avoir besoin de leur dire en plus : "Bah peut-être bien qu'on a le loup". »* (éleveur·se et représentant·e agricole).

Au-delà de ces problématiques structurelles de la filière ovine, que l'on retrouve au niveau national, le territoire d'étude fait face au développement d'une mouche carnassière : « *Déjà que la mouche a foutu un gros coup au cheptel\* ovin, s'il y a le loup qui se rajoute alors là... ça va tuer les petits éleveurs et ceux pour qui il reste cinq ou six ans à faire, ils vont vite régler le problème, ils vont vendre toutes les brebis, faire des céréales comme tout le monde* » (éleveur·se) ; « *on a déjà la myiasis [mouches] depuis quelques années, bon on a trouvé des solutions, mais alors le loup en plus par-dessus [souffle]* » (éleveur·se et représentant·e agricole).

Pour certaines personnes du monde agricole (n = 6/14), l'arrivée de loups est ainsi vécu comme « la goutte d'eau » d'une filière déjà mise à mal : « *Il y a suffisamment de problèmes comme ça dans l'élevage en général, dans les élevages ovins en particulier* » (salarié·e de l'Alliance Pastorale) ; « *On sait très bien qu'on a une filière qui commence à être fragile. Si vous mettez le loup par-dessus, [...] j'ai peur que les éleveurs se découragent.* » (éleveur·se et représentant·e agricole). Au contraire pour d'autres cette potentielle problématique supplémentaire n'est pas déterminante, à l'heure actuelle du moins : « *En élevage ovin, on est vite sur des mortalités adultes de 8 % ou 10 %. [...] Quand vous avez des troupeaux de 1 000 brebis, on a vite fait d'avoir 80 ou 100 brebis mortes d'une raison ou d'une autre donc tant qu'on est juste sur des proportions d'une brebis bouffée par ci par là, ce n'est pas gênant.* » (éleveur·se). Les chiffres avancés ici correspondent au taux de mortalité d'ovins adultes que l'on retrouve dans le Limousin (Moulin et Sagot 2020). Le retour de loups serait ainsi vécu comme faisant « partie du jeu » de l'adaptation constante des systèmes d'élevage : « *Ça va être du boulot en plus, de la gestion de chien de garde, changer nos pratiques et voilà, c'est juste ça. Mais l'arrivée des myiasis c'était déjà du boulot en plus, [...] c'est à dire qu'on doit se réadapter en permanence et en fin de compte quand t'es jeune et motivée et puis des fois vieux et motivées, tu acceptes ce boulot en plus [...] et les myiasis [mouches] nos enfants vivront avec ça et pour eux ça sera normal* » (éleveur·se et représentant·e agricole). Il est ainsi intéressant de constater que, malgré les difficultés causées la présence de cette mouche, les éleveur·ses ont adapté leurs pratiques et trouver des solutions pour que cette contrainte soit supportable, alors que pour le retour de loups les discours semblent beaucoup moins tendre vers une cohabitation possible.

Les associations de protection de l'environnement sont également prudentes sur les conséquences du retour du loup sur la filière d'élevage, les personnes rencontrées considèrent en effet que « *les problèmes de la filière ovine ne sont pas liés à un problème de biodiversité ou de prédation. Ils sont ailleurs !* » (administrateur·rice de la LPO) (Benhammou 2007). Ainsi, il est important pour ces acteurs de ne « *pas mettre tout sur le dos du loup alors que les éleveurs dans le Montmorillonnais sont déjà en difficulté depuis des années* » (salarié·e de Vienne Nature). Néanmoins, les éleveur·ses assurent

qu'« *ils ne pourront pas continuellement supporter des contraintes comme ça* » tout en reconnaissant que « *si les revenus des agriculteurs avaient évolué comme le reste du cours de la vie. Aujourd'hui, bien sûr qu'ils ne seraient pas contents, mais ça serait beaucoup moins mal vécu* » (éleveur·se et chasseur·se). Ainsi, les éleveur·ses du Montmorillonnais interrogé·es pensent unanimement que le retour de loups « *remet totalement en cause [leur] système d'élevage* » actuel (éleveur·se), tout comme celui des départements de l'ex région administrative Limousine (Moulin et Sagot 2020).

### *b. Des aspirations sociétales contradictoires ?*

Face au potentiel retour du prédateur, une partie des acteurs agricoles interrogés ( $n = 5/14$ ) ont fait part d'un certain ressentiment envers les revendications actuelles de la société française qu'ils estiment contradictoires : « *On veut du plus près de la nature [en parlant de l'agriculture], mais en même temps, on l'empêche parce qu'on veut aussi que la nature reprenne ses droits, donc c'est quand même un peu contradictoire.* » (éleveur·se et chasseur·se).

D'un côté, depuis plusieurs années déjà, les consommateur·rices ont modifié leur consommation alimentaire (pour 59 % d'entre eux en 2018) et consomment de plus en plus de produits locaux (pour 52 % d'entre eux en 2018) et provenant de l'agriculture biologique (pour 43 % d'entre eux en 2018) (Agence bio 2019). Les acteurs territoriaux et agricoles sont bien conscients de cette dynamique : la Communauté de Commune de Vienne et Gartempe (CCVG) développe son Projet Alimentaire Territorial\* (Cf. 2.II.b) et quatre des neuf éleveur·ses pour lesquels le mode de vente est connu ont développé la vente en circuit court ces dernières années ou ont pour projet de le faire prochainement. De manière générale, l'ensemble des éleveur·ses interrogé·es considèrent que leur mode de production répond à cette attente sociétale de par le caractère extensif de leur pratique d'élevage ovin principalement en extérieur : « *La société nous demande plus d'élevages au naturel. Moi, c'est un peu vers ça que j'essaie toujours de tendre et on est tous un peu pareil là-dessus.* » (éleveur·se). Leurs pratiques d'élevage sont par ailleurs reconnues à l'unanimité bénéfique pour le paysage et la biodiversité du Montmorillonnais par les personnes des associations de protection de l'environnement, du secteur du tourisme ou de l'association de randonnée interrogées : « *Dans le Montmorillonnais, c'est vrai qu'on a la chance d'avoir des milieux assez diversifiés et riches notamment grâce à la présence de polyculture élevage\* avec du bocage et des prairies permanentes.* » (salarié·e de la LPO) ; « *Cette belle biodiversité qu'on [le CREN] essaie de préserver, elle a été façonnée par une agriculture traditionnelle donc l'enjeu c'est de maintenir ça* » (salarié·e du CREN). Ce constat du rôle fondamental de l'élevage, tel qu'il est pratiqué actuellement, pour le territoire est également établi pour les acteurs des départements voisins de l'ancienne région limousine (Moulin et Sagot 2020). Face à cela, certain·es éleveur·ses ( $n = 3/9$ ) relèvent un manque de reconnaissance des bénéfices de leur travail pour l'environnement : « *Aujourd'hui, si les zonages [Natura 2000\*] sont intéressant c'est qu'on*

*a su faire pour préserver les choses et qu'il y ait une sauvegarde [des écosystèmes] [...] et on n'a pas de reconnaissance ! Avec Natura 2000\*, on va venir nous imposer des choses que l'on a toujours faites, moi, ça m'irrite. »* (éleveur·se et chasseur·se).

D'un autre côté, les français·es sont majoritairement favorables à la présence (92 %) et à la protection des loups (84 %) en France (Savanta ComRes 2020; Moulin et Sagot 2020). Or, pour les éleveur·ses les souhaits de la société française d'avoir à la fois accès à une agriculture plus proche de l'environnement et le retour de prédateurs comme le loup ne sont pas compatibles : « *Il me semble qu'aujourd'hui tout ce qui est élevage intensif, on en veut plus. Alors si on veut plus élevage intensif et que l'élevage en plein air on veut le tuer avec le loup au d'autres trucs [hausse les épaules]* » (éleveur·se et chasseur·se) ; « *C'est les éleveurs dans les systèmes les plus extensifs qui auront le plus de soucis [avec le retour de loups] donc là il y a une contradiction énorme !* » (éleveur·se). Une personne interrogée reconnaît en effet que « *ça peut paraître schizophrène pour certaines personnes* » de ne pas vouloir « *faire le choix* » entre l'élevage extensif et la présence de loups (salarié·e du CREN). Cette contradiction provient pour les éleveur·ses d'un fossé grandissant entre les agriculteur·rices et le reste de la société qui ne « *peut même pas comprendre nos pratiques* » (éleveur·se et représentant·e agricole) : « *Avant même de parler du dossier loup, il faut déjà qu'il y ait une compréhension de ce qu'est l'élevage de plein air, le rythme d'éleveur, le rythme de la brebis, les besoins d'une brebis [...] Et les gens c'est même pas qu'ils ont oublié c'est qu'ils n'ont jamais su pour la plupart et du coup c'est là où il y a un fossé ou en tout cas des incompréhensions hyper importantes* » (représentant·e syndical·e). Ce fossé est reconnu par une majorité des acteurs des associations de protection de la nature, qui craignent par ailleurs que le retour du loup l'amplifie (Cf. 3.IV.a) : « *Il y a une réelle nécessité de dialogue, de revaloriser ça [le travail agricole] et aussi simplement de leur dire qu'ils font du beau boulot alors que c'est des métiers très dur !* » (salarié·e du CREN).

Sur le sujet du retour de loups en particulier, les personnes du monde agricole interrogées constate un détachement de la population du territoire qui ne se sent pas impliqué et « *ne se rend pas compte* » des conséquences du retour du loup sur leur quotidien : « *Il faut que les gens pensent que demain si tu mets des mesures de protection en place, ça [les promenades pédestres ou équestres sur les chemins de randonnée] c'est fini parce que le chien de troupeau il va pas se soucier si le gars il est d'un côté ou de l'autre de la clôture.* » (éleveur·se et représentant·e agricole). En effet, la personne d'une association de randonnée locale n'a pas évoqué la présence de chiens de protection lors de notre entretien. Sa seule crainte pour son loisir est que le retour du loup entraîne une diminution du nombre d'éleveur·ses et impact ainsi les paysages de bocage. Il semble donc que la population non agricole du Montmorillonnais envisage le retour du canidé isolément, sans imaginer les autres éléments que l'arrivée de ce nouvel acteur du territoire va potentiellement modifier. Ce détachement a par ailleurs également été relevé dans les départements voisins de l'ancienne région limousine (Moulin et Sagot

2020). Cette question sera néanmoins à approfondir sur le territoire d'étude par la suite en interrogeant un large panel de personnes non liées directement au monde agricole.

Du côté des éleveur·ses, les conséquences potentielles du retour du loup pour les riverains de leur structure agricole restent une crainte importante, qui a d'ailleurs été évoquée lors de la réunion de la Confédération Paysanne du 21 juin 2021\*, notamment concernant chiens de protection (Cf. 4.II.a). De nombreux acteurs ont ainsi signalé la nécessité d'une implication importante de l'ensemble de la population du territoire : « Les gens se rendent pas compte mais, à part quelques-uns peut-être, ils ne sont pas si bête que ça, s'ils savaient. » (éleveur·se et chasseur·se) ; « *S'il y avait une vraie quelque chose à faire, on pourrait tout à fait être un relais de sensibilisation du grand public* » (salarié·e du GIE Ovin du Centre Ouest). Un acteur d'une association de protection de l'environnement reconnaît également l'existence de ce phénomène : « *Les citoyens qui disent qu'ils veulent le loup, ok mais tu pantoufles bien le soir dans ton canapé, à regarder ta télé, à siroter ton truc mais concrètement qu'est-ce que tu fais pour que ça se passe bien ?* » (salarié·e du CREN).

## Conclusion

L'exercice de visualisation d'un retour potentiel du loup sur le territoire demandé aux acteurs interrogés a permis d'appréhender leur vision de ce nouvel acteur et de sa position dans le territoire d'étude. Il en ressort deux étapes importantes dans le processus d'anticipation du retour du loup sur le territoire.

Tout d'abord, les acteurs interrogés expriment un besoin de formations et d'informations sur l'espèce, ses caractéristiques et les incidences de son retour dans le territoire. Cette première action rejoint celle du dialogue entre les acteurs concernés révélés par l'analyse des relations entre les acteurs (Cf. chapitre 3). La formation et la mise en place d'un dialogue sont les bases de la construction d'une acceptabilité sociale de l'espèce. Une première étape que certains acteurs ( $n = 3/28$ ) reconnaissent eux-mêmes comme essentielle : « *Le premier facteur de ce genre de problème, c'est l'acceptation par la population, c'est évident !* » (éleveur·se). Définie comme l'*« assentiment de la population à un projet ou à une décision résultant du jugement collectif que ce projet ou cette décision est supérieur aux alternatives connues, incluant le statu quo »* (Gendron 2014, p.8), l'acceptabilité sociale d'une présence potentielle du prédateur est un près requis indispensable à la mise en action des acteurs pour préparer ce retour potentiel (Benhammou 2007).

Il sera ensuite indispensable de travailler à l'adaptabilité et à l'amélioration du processus de cohabitation entre les loups et les activités d'élevage prévu par les pouvoirs publics. Chaque territoire étant différent, il sera essentiel d'intégrer les vulnérabilités décelées et les ambitions de chacun·e dans un processus d'évolution du territoire Montmorillonnais qui intégrerait ce nouvel acteur.

## Conclusion générale

L'objectif principal de cette étude était de réaliser un état des lieux territorial du Montmorillonnais afin d'y développer par la suite un processus adapté et approfondi de médiation, de formation et de réflexion collective sur le retour du loup.

En premier lieu, en considérant l'espèce comme un objet d'interaction entre les acteurs en présence, les relations que ces derniers entretiennent actuellement ainsi que les positionnements et les niveaux d'engagement de chacun sur ce potentiel retour du loup ont été examinés. Il en résulte que les différents acteurs territoriaux, par ailleurs très nombreux dans le monde agricole notamment, se connaissent déjà en grande partie au niveau interpersonnel. De plus, les relations conflictuelles qui ont été mise en évidence reflètent des oppositions institutionnelles que l'on retrouve au sein d'autres territoires (Moulin et Sagot 2020; Mounet 2007) et au niveau national (Benhammou 2007). Enfin, les niveaux d'engagement des différents acteurs se sont révélés être très hétéroclites : les structures touristiques et la population locale ne semblent pas se sentir concerné à l'heure actuelle, les associations de protection de l'environnement n'ont pas prévu d'actions d'anticipation du retour de l'espèce à ce stade et les institutions publiques souhaitent et entreprennent des actions d'anticipations. Les positionnements des acteurs du monde agricole sont également variés : la Chambre d'agriculture, présidée par la Coordination Rurale, et la Confédération Paysanne aspirent à anticiper ce retour au maximum et dès à présent ; les structures agricoles périphériques et la Fédération Départementale des Chasseur·ses se positionnent en soutien de la profession ; les syndicats de la FDSEA et des Jeunes Agriculteur·rices considèrent que l'anticipation n'est pas possible.

En second lieu, en considérant l'espèce comme un nouvel acteur interagissant avec les acteurs en présence, les connaissances sur l'espèce et les prévisions de ces derniers sur leurs capacités et moyens de partager le territoire avec ce nouveau potentiel occupant ont été évaluées. Si certains acteurs, agricoles notamment, semblent influencés dans leur connaissance du loup par l'historique de l'espèce en France, il en ressort majoritairement une forte demande d'information et de formation sur le comportement et l'écologie de l'espèce. Le dispositif gouvernemental de protection des troupeaux et d'indemnisation des prédations de loups semble, lui, bien connu mais l'adaptabilité des moyens de protection établis pour le contexte alpin est remise en question. Enfin, cette projection de l'arrivée d'un nouvel acteur a permis de mettre en évidence différents facteurs de vulnérabilité du territoire et de la filière ovine et un sentiment de déconnexion et d'incompréhension de la population locale face aux enjeux agricoles et lupins. La filière bovine ayant été malheureusement que trop peu abordée durant cette étude, elle devra faire l'objet d'analyses complémentaires durant la suite de la recherche-action.

De cette première phase d'étude, deux objectifs se dessinent pour la suite du programme de recherche-action. Tout d'abord, par rapport aux conflits entre les acteurs en présence à propos du retour du loup, il s'agira de définir des formes de médiation sociale permettant de maintenir la conflictualité à un niveau garantissant des échanges constructifs (Dumez et al. 2017). D'autre part, il s'agira de travailler sur les contraintes imaginées et réelles qu'un retour du loup amènerait pour les acteurs du territoire. À travers des formations et des échanges d'expérience, il sera donc nécessaire d'évaluer, d'intégrer et de considérer les risques, et donc les aléas et vulnérabilités du territoire, notamment de ses systèmes d'élevage.

En effet, bien que cette enquête se soit centrée sur le retour du loup – induisant par là même un potentiel biais en zoomant sur cette potentielle contrainte – de nombreuses problématiques et vulnérabilités territoriales ont été révélées. L'étude géographique de l'animal permet ainsi d'analyser et de révéler les conflits et les changements sociaux et territoriaux (Benhammou 2007). Dans les différents territoires concernés précédemment par un retour du canidé, la mise en avant d'une opposition au prédateur n'a fait que masquer la complexité des problèmes socio-territoriaux des éleveur·ses et des autres acteurs ruraux (Benhammou 2007). Beaucoup d'énergie a alors été dépensée sur les problèmes causés par le prédateur alors que les vulnérabilités des activités agricoles et du dynamisme des territoires ruraux n'ont jamais été traités et débattus en société (Benhammou 2007). Il sera donc primordial de replacer la question de l'anticipation du retour du loup dans son contexte territorial complet et ainsi de mobiliser l'ensemble de la population du territoire sur des questions plus large d'agriculture (eau, myiase, filières durables), de paysage (haie, brandes du Poitou) et d'évolution du territoire rural (vieillissement de la population, services publics), dont le retour du loup n'est en réalité qu'une des facettes.

Dans ce contexte d'évolution territoriale, il serait justement intéressant d'utiliser la portée politique, symbolique et médiatique du retour du loup. Cela pourrait permettre de dégager des moyens techniques et financiers pour travailler plus largement sur les différents facteurs de vulnérabilité territoriale, que le loup met en exergue. En effet, avec son retour dans les Alpes, l'espèce a été un dynamiseur des politiques publiques en faveur du développement agricole, consacrant notamment des moyens supplémentaires dans les infrastructures (Benhammou 2007). Le PNA Loup\* 2018-2023 a d'ailleurs pour cinquième objectif de « soutenir l'élevage et le pastoralisme dans les zones de présence du loup », alors même que les filières d'élevage sont fragiles partout en France (Moulin et Sagot 2020, p.23).

La présence des grands prédateurs pose également des questions plus larges du rapport entre la société humaine et le reste du vivant, ce qui nécessite une discussion plus large sur le multi-usage des territoires (Benhammou 2007). Le retour du loup interroge en effet sur l'emprise spatiale que l'on est prêt à leur laisser et sur l'évolution des paysages que l'on est prêt à accepter (Benhammou 2007). Si les sociétés locales peuvent être attachées culturellement et historiquement à un type de paysage, l'expansion du territoire du loup, tout comme l'évolution du paysage, résulte d'une dynamique perpétuelle des écosystèmes qu'il ne s'agit pas de contraindre mais d'accompagner. Cette fluctuation des paysages et des frontières entre territoires sauvages et domestiques (Mounet 2007) semble, de manière générale, être perçue négativement par les acteurs locaux car elle constitue la représentation tangible d'une déprise rurale et agricole grandissante.

Pour conclure, cet état de lieux territorial aura également permis de détecter une fenêtre d'action qui semble particulièrement propice actuellement pour la mise en place de la suite du projet de recherche-action sur l'anticipation du retour du loup. En effet, les discours des acteurs notamment agricoles – Chambre d'agriculture présidée par la Coordination Rurale et syndicat de la Confédération Paysanne principalement – et des pouvoirs publics – DDT notamment – semblent démontrer une volonté importante pour ces acteurs de travailler à la préparation du territoire en amont de l'installation officielle de l'espèce. L'engagement de la Chambre d'agriculture notamment est un élément déterminant pour la suite de l'étude et va à contre-courant du positionnement de la majorité des Chambres d'agriculture. Récemment la Chambre d'agriculture de Bourgogne Franche Comté a par exemple affirmé qu'elle demanderait l'abattage systématique des loups ou lynx sur le territoire (Le Bien Public 2021).

L'objectif est donc à présent de mettre en place un processus de dialogue, concertation, et de co-construction afin de traiter de sujets larges et imbriqués de l'évolution, du dynamisme, de la mise en valeur de ce territoire rural, dont le retour du loup n'est en réalité qu'une des facettes.

## Table des figures et des tableaux

|   |    |
|---|----|
| <b>Figure 1 :</b> Présentation générale du territoire d'étude : le Montmorillonnais (Vienne).....   | 8  |
| <b>Figure 2 :</b> Evolution de la population de loups en France (Source : François de Beaufort, 1987) .....   | 19 |
| <b>Figure 3 :</b> Evolution de l'effectif estimé de la population de loups en France (Source : Le réseau Loup Lynx, 2021). La CMR (Capture-Marquage-Recapture) est une méthode statistique d'estimation de population.....                                  | 24 |
| <b>Figure 4 :</b> Evolution de la répartition géographique des loups en France depuis 2015, évaluée par maille de 10km de côté ou selon les dernières attestations officielles.....   | 25 |
| <b>Figure 5 :</b> Evolution du nombre d'attaques (a) et de têtes de bétail victimes de prédatations (b) imputables au loup entre 2004 et 2018 (Source : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes).....  | 26 |
| <b>Figure 6 :</b> Délimitation des cercles régissant les aides à la protection des troupeaux en 2020 (Source : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, 2020).....   | 28 |
| <b>Figure 7:</b> Le cycle de vie du loup (Source : OFB, n.d.) .....   | 30 |
| <b>Figure 8 :</b> Photographies de l'arche d'entrée (a) et du pigeonnier (b) du Château du Prunier (Pindray, Vienne) détenu par la famille de la Besges (@ Béatrice Guyonnet). .....  | 34 |
| <b>Figure 9 :</b> Extrait zoomé du territoire d'étude démontrant un fort gradient paysager des activités agricoles entre le Nord et le Sud du Montmorillonnais .....  | 36 |
| <b>Figure 10 :</b> Tailles des cheptels* ovins et bovins dans quelques villes du Montmorillonnais .....   | 37 |
| <b>Figure 11 :</b> Evolution du nombre et de la distribution des types d'exploitations d'après les données des déclarations PAC* (SRISET DRAAF).....  | 39 |
| <b>Figure 12 :</b> Evolution des prélèvements et de l'indice nocturne des chevreuils (a) et des cerfs (b) depuis 2010 (FDC de la Vienne) .....  | 41 |
| <b>Figure 13 :</b> Evolution des prélèvements de sanglier depuis 2010 (FDC de la Vienne) .....  | 41 |
| <b>Figure 14 :</b> répartition communale des prélèvements de chevreuils (a), de cerf (b) et de sanglier (c) pour la saison 2019-2020 dans la Vienne. Le territoire d'étude est délimité en rouge (Source : Fédération des chasseurs de la Vienne 2020)..... | 42 |
| <b>Figure 15 :</b> Une utilisation de l'espace caractérisée par un fort maillage routier desservant des habitations isolées ou en hameaux.....  | 43 |

|   |    |
|---|----|
| <b>Figure 16</b> : Répartition des présences avérées et indices de présence non vérifiables sur le territoire d'étude et les départements proches ..... | 45 |
| <b>Figure 17</b> : Répartition des entretiens d'exploitant·es agricole sur le territoire de la CCVG .....   | 48 |
| <b>Figure 18</b> : Comparaison de l'âge moyen des exploitant·es agricoles à différentes échelles territoriales .....                                    | 49 |
| <b>Figure 19</b> : Cheptels* bovins (a) et ovins (b) des exploitations étudiées.....  | 50 |
| <b>Figure 20</b> : Comparaison des cheptels* ovins par exploitations entre la Vienne (Agreste* 2010) et les personnes interrogées. ....                 | 50 |
| <b>Figure 21</b> : Siège social ou lieu d'exercice des différents acteurs du territoire. ....   | 55 |
| <b>Figure 22</b> : Territoires d'action des différents acteurs étudiés.....   | 56 |
| <b>Figure 23</b> : Fréquence des relations interpersonnelles entre différents acteurs du territoire.....  | 58 |
| <b>Figure 24</b> : Qualité des relations institutionnelles entre les différentes structures du territoire concernées .....                              | 61 |
| <br>  |    |
| <b>Tableau 1</b> : Détails des entretiens réalisés.....   | 11 |

## Glossaire

En dehors des expressions directement liées au contexte de l'étude, les explications et définitions développées ici sont issues de l'encyclopédie libre et collective en ligne Wikipédia.

**21 juin 2021 :** Réunion organisée par la Confédération Paysanne sur le thème : « Loups, quelle stratégie d'anticipation mettre en place dans le département de la Vienne ». À destination des acteurs du monde agricole, technicien·nes ou agriculteur·rices, la participation se faisait par inscription auprès du bureau du syndicat agricole. Elle faisait intervenir Thomas Vernay, animateur national de la commission prédation du syndicat. Environ 20 personnes étaient présentes entre 14h et 17h, sans compter les journalistes également invités, sur la ferme du Jeu à Plaisance (Vienne). Sur la base d'une présentation par Thomas Vernay des différentes modalités du PNA Loup\*, des moyens de protections possibles et de leur modes de financement, la réunion a ensuite permis des échanges d'expériences et révélé les différents stades d'anticipation et besoins des participants à faire remonter aux pouvoirs publics notamment lors de la réunion du « groupe restreint loup » qui eut lieu le 27 juillet 2021.

**Agreste :** service statistique du ministère de l'Agriculture.

**Allotement :** opération qui consiste à séparer le bétail en « lots ».

**Ancien Régime :** Expression désignant le régime politique qui prévalait en France entre le XVI<sup>ème</sup> siècle et la révolution française\*.

**Arrêté préfectoral de protection de biotope :** Régi par les articles L.411-1 et L.411-2, R.411-15 à R.411-17 du code de l'environnement et la circulaire n°90-95 du 27 juillet 1990 relative à la protection des biotopes nécessaires aux espèces vivant dans les milieux aquatiques. Cet arrêté est pris par un préfet pour protéger un habitat naturel, ou biotope, abritant, durant au moins une période de sa vie, une ou plusieurs espèces animales et/ou végétales sauvages protégées.

**Bail rural à clauses environnementales :** contrat, établi pour une durée de neuf ans minimum, qui organise « la mise à disposition, à titre onéreux, d'un bien à usage agricole, en vue de l'exploiter pour y exercer une activité agricole » (article L.411-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime).

**Brandes du Poitou :** Association végétale constituée principalement de bruyères, de genêts et d'ajoncs.

**Brebis mère :** Brebis reproductrice, dénomination utilisée pour le comptage des cheptels\* ovins.

**Cheptel :** Nombre d'individus d'un troupeau de bétail, les jeunes de l'année et les mâles ne sont traditionnellement pas pris en compte.

**Convention de Berne** : Convention internationale relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe. Elle est entrée en vigueur en 1982 et est actuellement ratifiée par l'Union Européenne et 50 pays, principalement sur le continent européen mais également en Afrique. Elle comporte des annexes indiquant le degré de protection des espèces protégées : Annexe I : espèces de flore strictement protégées ; Annexe II : espèces de faune strictement protégées ; Annexe III : espèces de faune protégées ; Annexe IV : moyens et méthodes de chasse et autres formes d'exploitation interdites.

**Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE)** : Réseau réunissant 80 associations facilitatrices de la transition écologique dans les territoires. Elles travaillent, à l'écoute des territoires de ces citoyen·nes, à la mise en place de projets répondant à des défis environnementaux et sociaux.

**Désaisonnement** : Faire reproduire une femelle mammifère en dehors de la saison d'activité sexuelle naturelle par l'utilisation de traitements hormonaux (comme c'est le cas ici), photopériodique ou l'effet de la présence d'un mâle.

**Dérochement** : Phénomène où l'affolement causé par une attaque de prédateurs provoque la chute d'une partie ou de la totalité du troupeau d'une falaise ou dans un ravin.

**Directive Habitats** : Directive européenne concernant la conservation des habitats naturels ainsi que des espèces de la faune et de la flore sauvages, ratifiée par la France en 1994. Elle est à l'origine de la création du réseau Natura 2000\* qui rassemblent les sites d'intérêt communautaire : sites qui participent à la préservation d'un ou plusieurs habitats ou espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire, eux même listés dans les annexes IV, V et VI en fonction du niveau du niveau de protection.

**Domestication** : Acquisition et transformation des caractéristiques génétiques et comportementales d'une espèce animale ou végétale par l'humain du fait d'une interaction prolongée ou d'un effort de sélection volontaire.

**Devoir de réserve** : Applicable à tous les agents de la fonction publique, il leur donne l'obligation, pendant et en dehors du temps de service, de faire preuve de réserve et de mesure dans l'expression écrite et orale de leurs opinions personnelles. À noter qu'il ne concerne pas le contenu des opinions, mais leurs modes d'expression.

**Espèce susceptible d'occasionner des dégâts** : Régie par l'article R427-66 du Code de l'Environnement, la liste des espèces indigènes susceptibles d'occasionner des dégâts est déterminée au niveau départemental pour trois ans par arrêté après consultation de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS).

**Etat de conservation favorable** : Défini dans l'article 1 de la Directive Habitats\* par le fait que l'« aire de répartition naturelle de l'espèce ne diminue ni ne risque de diminuer dans un avenir prévisible », « un habitat suffisamment étendu pour que ces populations se maintiennent à long terme » et une dynamique de population permettant à l'espèce « de continuer à long terme à constituer un élément viable des habitats naturels auxquels elle appartient ».

**Fermage** : Mode de faire-valoir d'un bien foncier par lequel le propriétaire cède l'usage de ce bien à un locataire (fermier) contre une redevance annuelle fixée lors de l'établissement du bail et qui ne peut varier avec les résultats économiques obtenus par le fermier.

**Fontan (loup de Fontan)** : Entre 1987 et 1990 dans la vallée de la Roya, une « bête » décime les troupeaux en estive. En trois ans, plus de 300 brebis furent tuées jusqu'à ce que la « bête » soit tuée lors d'une chasse aux sangliers et identifiée comme étant un loup.

**Fourche à loup** : Pointe en fer monté sur un long bâton en bois.

**France Nature Environnement** : Fédération française d'association de protection de l'environnement créée en 1968. Actuellement, 5 837 associations regroupées au sein de 46 organisations y adhèrent.

**Front de colonisation** : Défini, pour la population lupine, par l'Office Français de la Biodiversité comme l'ensemble des départements métropolitains sur lesquels la présence de l'espèce n'est pas actuellement avérée. Cette définition comprend donc le département de la Vienne où la présence actuelle de l'espèce n'est pas avérée, le seul individu identifié sur le territoire ayant été retrouvé mort.

**Habitats patrimoniaux** : Habitats identifiés comme remarquables au niveau régional par la Directive Habitats\*.

**Huée** : Rassemblement de centaines de personnes pour repousser par des cris et du bruit des loups hors d'un territoire ou vers des chasseur·ses.

**Indication Géographique Protégé (IGP)** : Régie par les articles R.641-1 à R641-10 du code rural et de la pêche maritime, cette indication identifie des produits agricoles, agroalimentaires ou viticoles dont la qualité ou d'autres caractéristiques sont liées à une origine géographique. Lié à la réputation du produit et le savoir-faire qui lui est associé, les IGP sont inscrites dans un cahier des charges permettant d'en conserver les caractéristiques.

**Levée de peau** : Procédure réalisée par les agents de l’OFB lors de l’examen d’un cadavre d’animal potentiellement prédaté par un loup. Elle consiste à soulever la peau de l’animal au niveau de la prise de mise à mort au cou afin d’analyser les traces de crocs dans le muscle et d’en mesurer l’écartement et la profondeur. Par comparaison avec les données anatomiques du loup, ces mesures permettent de déterminer si le canidé est responsable ou non de la mort de l’individu examiné.

**Loupiotes** : Petite lampe à bougie ou à huile qui laissaient passer des traits de lumière dansants.

**Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)** : Régies par la Politique Agricole Commune, ces mesures visent à accompagner les exploitations agricoles dans le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale ou dans le maintien de telles pratiques.

**Métayage** : Bail rural où un propriétaire terrien met à disposition ses terres à un métayer pour qu’elles soient cultivées en échange d’une partie de ses récoltes.

**Natura 2000** : Créés par la directive Habitats\*, les sites Natura 2000 se divisent en deux catégories : les Zones Spéciales de Conservation (ZSC), défini par cette même directive pour la protection des habitats d’intérêt communautaire et les Zones de Protection Spéciale (ZPS), défini par la directive 79/409/CEE, dite directive Oiseaux, pour la protection des spécifiques des espèces d’oiseaux sauvages.

**Niche écologique** : Concept écologique qui définit à la fois la place occupée par une espèce dans un habitat et son rôle dans les interactions entre les différentes espèces présentes.

**Plan de gestion** : Document définissant les enjeux et les objectifs de gestion d’un espace naturel, protégé ou non. Il comprend ainsi une évaluation de l’état initial, un programme d’actions de gestion et les modalités d’évaluation de ces dernières. Il est ainsi évalué et renouvelé tous les cinq ans.

**PNA Loup** : Plan national d’Action sur le loup en 2004-2008, Plan d’Action National sur le loup dans le contexte français d’une activité importante et traditionnelle d’élevage en 2008-2012, Plan National d’Action loup en 2013-2017 et Plan National d’Action sur le loup et les activités d’élevage 2018-2023.

**Politique Agricole Commune (PAC)** : Politique européenne en vigueur dès 1962 divisée en deux piliers : le premier pilier de soutien des marchés, des prix et des revenus agricoles et le second pilier de soutien au développement rural.

**Poly-élevage** : Structure agricole combinant plusieurs ateliers d’élevage de productions différentes.

**Polyculture élevage** : Structure agricole combinant les activités de cultures des terres et de l’élevage.

**Population active** : Ensemble des personnes en âge de travailler, généralement fixé entre 15 ans et 64 ans et disponible sur le marché de l’emploi qu’elles aient ou non un emploi. Elle ne contient donc pas les étudiant·es, les personnes en incapacité de travailler, les personnes au foyer, etc.

**Portance** : Capacité du sol, de par sa composition, à soutenir le poids des animaux. Avec l'humidité, celle-ci a tendance à diminuer durant l'hiver.

**Présence permanente** : Les Zones de Présences Permanentes (ZPP) sont définies par l'OFB comme des zones où la présence lupine a été détectée minimum deux hivers consécutifs.

**Projet Alimentaire Territorial** : Issu de la loi d'avenir pour l'agriculture de 2014 (n°2014-1170), ces projets sont élaborés par les acteurs territoriaux dans l'objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation en développant le circuit court et la consommation de produits locaux dans la restauration collective.

**Rage** : Maladie virale touchant les mammifères (humains inclus) et transmissible par morsure. Les symptômes visibles de cette maladie sont, chez les carnivores, une brusque modification du comportement avec notamment fréquemment mais pas systématiquement le développement d'un comportement anormalement agressif : l'animal mord et ingère tout objet à sa portée. S'ensuit une phase hyper salivation avant la mort par arrêt respiratoire environ dix jours après le début des symptômes.

**Rainbow Warrior** : Le 10 juillet 1985 le navire de l'Organisation Non Gouvernementale Greenpeace est saboté par les services secrets français dans un port en Nouvelle-Zélande. Cette opération fit un mort et engendra de fortes tensions avec l'Etat néo-zélandais qui se conclurent par des accords économiques, notamment sur le commerce de viande de moutons, agneaux et chèvres.

**Révolution française** : Période de soulèvement du peuple Français, entre 1789 et 1799, qui donnèrent lieu à la chute du système monarchique et de la société d'ordres et de priviléges pour laisser place à la Première République.

**Roman de Renart** : Ensemble de récits animaliers médiévaux. Ces récits rassemblent de nombreux personnages dont le personnage principal, Renart, un renard (goupil en ancien français) qui incarne la ruse intelligente, et Ysengrin, le loup qui est sans cesse dupé et moqué par son ennemi Renart.

**Saint François d'Assise et le loup de Gubbio** : Cette légende, illustrée dans la peinture Le loup d'Agubbio de Luc-Olivier Merson de 1877, évoque un loup terrorisant le village de Gubbio par ses attaques régulières sur le bétail et les habitants. Saint François D'assise serait allé voir et faire un pacte avec le loup : s'il arrêtait de faire du mal aux villageois, ces derniers s'engageraient à le nourrir.

**Vache allaitante** : Vache reproductrice, dénomination utilisée pour le comptage des cheptels\* bovins élevés pour la production de viande.

**Vénérie** : Également appelé chasse à courre, c'est une technique de chasse consistant à poursuivre l'animal chassé avec une meute de chiens courants créancés pour suivre son odeur.

## Bibliographie

- Agence bio. 2019. « Baromètre 2018 de consommation et de perception des produits biologiques en France ». [https://www.agencebio.org/wp-content/uploads/2019/02/Rapport\\_Barometre\\_Agence-Bio\\_fevrier2019.pdf](https://www.agencebio.org/wp-content/uploads/2019/02/Rapport_Barometre_Agence-Bio_fevrier2019.pdf).
- Allard-Poesi, F. 2003. « Coder les données ». In *Conduire un projet de recherche, une perspective qualitative*, édité par Y. Giordano, EMS, 245- 90. Caen.
- Anceau, C, JP Bergeon, X Tardy, G Caratti, G Millisher, D Siméon, A Morand, et al. 2015. « Le prédatation du loup sur les ongulés sauvages : impacts directs et indirects ». *Faune Sauvage* 306: 21- 28.
- Beaud, Stéphane. 1996. « L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'«entretien ethnographique» ». *Politix. Revue ddes sciences sociales du politique* 9 (35): 226- 57. <https://doi.org/10.3406/polix.1996.1966>.
- Beaufort, François De. 1987. « Le loup en France : élément d'écologie historique ». In *Encyclopédie des Carnivores de France*, édité par Société France pour l'Etude et la Protection des Mammifères, 1:1- 32. Paris (France).
- Beneytou, Antoine. 2020. « La préfecture confirme la présence d'un loup en Charente ! » *Charente Libre*, 20 janvier 2020. <https://www.charentelibre.fr/2020/01/20/un-loup-a-ete-apercu-en-charente-selon-un-expert-video,3546797.php>.
- Benhammou, Farid. 2007. « Crier au loup pour avoir la peau de l'ours. Une géopolitique locale de l'environnement à travers la gestion et la conservation des grands prédateurs en France ». *Agro-Paris-Tech'-ENGREF, Ecole Nationale du Génie Rural des Eaux des Forêts*. Ecole National du Génie Rural, des Eaux et Forêt de Paris. <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/breves/2006/popup/TheseBenham.pdf>.
- Benhammou, Farid, et Laurent Mermet. 2003. « Stratégie et géopolitique de l'opposition à la conservation de la nature : le cas de l'ours des Pyrénées ». *Natures Sciences Sociétés* 11 (4): 381- 93. [https://doi.org/10.1016/S1240-1307\(03\)00115-8](https://doi.org/10.1016/S1240-1307(03)00115-8).
- Benhammou, Farid, et Olivier Salvador. 2003. « Le Loup (*Canis lupus*) dans les Pyrénées (1998-2003) : cas d'école pour anticiper le retour des prédateurs sauvages dans les territoires ruraux marginaux ». *Sud-Ouest Européen* 16: 85- 93. [https://www.persee.fr/doc/rgpso\\_1276-4930\\_2003\\_num\\_16\\_1\\_2841](https://www.persee.fr/doc/rgpso_1276-4930_2003_num_16_1_2841).
- Benoit, Xavier. 2020. « Les 41 bassines de la Vienne sont toujours au coeur d'un bras de fer ». *La Nouvelle République*, 10 novembre 2020. <https://www.lanouvellerepublique.fr/vienne/les-41-bassines-de-la-vienne-sont-toujours-au-coeur-d-un-bras-de-fer>.

Bien Public, Le. 2021. « Loup et lynx : les agriculteurs de Bourgogne Franche-Comté demandent à l'Etat l'abattage systématique ». *Le Bien Public*, 23 juillet 2021. <https://www.bienpublic.com/economie/2021/07/23/loup-et-lynx-les-agriculteurs-de-bourgogne-franche-comte-demandent-a-l-etat-l-abattage-systematique>.

Bobbé, Sophie. 2004. « Quel type de sauvage souhaitons-nous maintenir sur notre territoire ? » *Espaces naturels* 6: 13- 14.

Boisseaux, Thierry, Odile Stefanini-Meyrignac, Christian Démolis, et Michel Vallance. 2019. « Le loup et les activités d'élevage : comparaison européenne dans le cadre du plan national d'actions 2018/2023 ».

Brunschwig, G., E. Brosse-Genevet, A. Dumontier, et L. Garde. 2007. « Dégâts de chiens divagants et de prédateurs sauvages hors zone à loups : résultats d'enquêtes sur sept territoires d'élevage ». *Rencontres autour des recherches sur les ruminants* 14 (1): 165- 68.

Campion-Vincent, Véronique. 2002. « Les réactions au retour du loup en France. Une tentative d'analyse prenant “les rumeurs” au sérieux ». *Le Monde alpin et rhodanien. Revue régionale d'ethnologie*, 11- 52. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01701156/document>.

Centre Presse. 2021a. « “Printemps de la transmission”, le 30 mars ». *Centre Presse*, 30 mars 2021.  
———. 2021b. « Confédération Paysanne : 350 manifestants à Limoges ». *Centre Presse*, 16 avril 2021.

Chambre d'agriculture de la Vienne. 2019. « Réponse de la Chambre d'agriculture au communiqué de presse de la FNSEA, les JA et la Fédération des CUMA du 29 Novembre 2019 ». <https://vienne.chambre-agriculture.fr/actualites/detail-de-lactualite/actualites/reponse-de-la-chambre-dagriculture-au-communique-de-presse-de-la-fnsea-les-ja-et-la-federation-des/>.

Confédération Paysanne. 2014. « Loup : Nos positions ». 2014. [https://confederationpaysanne.fr/mc\\_nos\\_positions.php?mc=54](https://confederationpaysanne.fr/mc_nos_positions.php?mc=54).

———. 2019. « Certains disent que la Confédération paysanne est contre tout !? Contre la FNSEA ? » Youtube. 2019. [https://www.youtube.com/watch?v=2ksGEsdqgmw&t=76s&ab\\_channel=Conf%C3%A9d%C3%A9rationpaysanne](https://www.youtube.com/watch?v=2ksGEsdqgmw&t=76s&ab_channel=Conf%C3%A9d%C3%A9rationpaysanne).

Confédération Paysanne du Limousin. 2019. « Retour du loup en Limousin : l'espèce menacé, c'est l'éleveur ». *Confédération Paysanne du Limousin*, 15 avril 2019. <https://www.confederation-paysanne-limousin.org/actualites/2343-retour-du-loup-en-limousin-l-espece-menacee-c-est-l-eleveur>.

Coordination Rurale. 2021. « Loup et autre prédateurs ». *Coordination rurale*, 23 mars 2021.  
<https://www.coordinationrurale.fr/loup/>.

Crestois, Le. 2021. « Chien de protection et randonneurs : une cohabitation forcée ». *Le Crestois*, 4 juin 2021. <http://le-crestois.fr/index.php/journal-le-crestois/actus/4209-chiens-de-protection-et-randonneurs-une-cohabitation-forcee>.

Degeorges, Patrick, et Anne Lalo. 2017. « L'acceptabilité sociale des tirs de loups ». *histoire et sociétés rurales* 47: 99- 136.

Delort, Robert. 1984. *Les animaux ont une histoire*. Seuil.

Duchamp, Christophe. 2014. « Impact de la présence du loup sur les populations d'ongulés sauvages ». *Grande Faune* 144: 25- 33.

Duchamp, Christophe, Chapron Guillaume, Olivier Gimenez, Alexandre Robert, François Sarrazin, Roseline Beudels-Jamar, et Yvon Le Maho. 2017. « Expertise scientifique collective sur le devenir de la population de loups en France. Démarche d'évaluation prospective à l'horizon 2025/2030 et viabilité à long terme » sous la coordination ONCFS-MNHN de : Guinot-Ghestem M, Haffner P, Marboutin E, Rousset G, Savoure-Soubelet A, Siblet JP, Trudelle L (par or. alph.).

Dumerchat, Frédéric, et Claude Ribouillault. 2018. *Le loup en Poitou*. La Geste.  
<https://www.librairiesindependantes.com/product/9791035302122/>.

Dumez, Richard, Isabelle Arpin, Alix Hubert, Marine Legrand, Nicolas Lescureux, Vanessa Manceron, Baptiste Morizot, et Coralie Mounet. 2017. « Expertise scientifique collective sur les aspects sociologiques, culturels et ethnologiques de la présence du loup en France ». Expertise pour le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, Muséum national d'Histoire naturelle, Paris, 67 p. <https://ci.nii.ac.jp/naid/40021243259/>.

Estrosi, Christian, et Daniel Spagnou. 2003. « Prédateurs et pastoralisme de montagne : priorité à l'homme ». <https://www.assemblee-nationale.fr/12/dossiers/loup.asp#030825>.

Fédération départementale des chasseur·ses de la Vienne. 2020. « Schéma départemental de gestion cynégétique de la Vienne ». [https://www.chasseenviennne.com/wp-content/uploads/2020/08/SCHEMA\\_DEPART\\_GESTION\\_CYNEGETIQUE\\_VIENNE-bas-def.pdf](https://www.chasseenviennne.com/wp-content/uploads/2020/08/SCHEMA_DEPART_GESTION_CYNEGETIQUE_VIENNE-bas-def.pdf).

Ferrier, Nicolas. 2021. « Mandres-en-Barrois : un veau tué par un loup, l'éleveur abasourdi ». *L'est Républicain*, 8 juillet 2021. <https://www.estrepublicain.fr/economie/2021/07/08/veau-tue-par-un-loup-l-eleveur-abasourdi>.

Fluhr, J. 2008. « Analyse spatio-temporelle du régime alimentaire du loup dans les Alpes françaises. » Master « Ingénierie en Ecologie et Gestion de la Biodiversité ».

FNSEA. 2019. « Le loup doit être régulé sans plafond ! » FNSEA, 26 novembre 2019. <https://www.fnsea.fr/communiques-de-presse/le-loup-doit-etre-regule-sans-plafond/>.

Fontaine, Lucie. 2021. « Vendée : le premier loup identifié dans le département depuis 100 ans ». *La Nouvelle République*, 28 mai 2021. <https://www.lanouvellerepublique.fr/a-la-une/vendee-le-premier-loup-identifie-dans-le-departement-depuis-100-ans>.

Friedberg, Erhard. 1993. *Le pouvoir et la règle : Dynamique de l'action organisée*. Seuil. Paris.

Gagnon, Mélanie, Catherine Beaudry, et Frédéric Deschenaux. 2019. « “Prendre soin” des participants lors d’entretiens réalisés en contexte de recherches sensibles ». *Recherches qualitatives* 38 (2): 71. <https://doi.org/10.7202/1064931AR>.

Gendron, Corinne. 2014. « Penser l’acceptabilité sociale : au-delà de l’intérêt, les valeurs ». *Communiquer* 11: 117- 29. <https://doi.org/https://doi.org/10.4000/communiquer.584>.

Hersand, Elisabeth. 2019. « La Coordination Rurale s’empare de la chambre de la Vienne ». *Vienne Rurale*, 8 février 2019. <https://vienne-rurale.fr/actualites/la-coordination-rurale-s-empare-de-la-chambre-de-la-vienne:3GFGJDN5.html>.

Ho Hoa, Julie. 2020. « En Limousin on traque le loup pour mieux lui faire une place ». *La montagne*, 15 février 2020. [https://www.lamontagne.fr/gueret-23000/actualites/en-limousin-on-traque-le-loup-pour-mieux-lui-laisser-une-place\\_13745531/#refresh](https://www.lamontagne.fr/gueret-23000/actualites/en-limousin-on-traque-le-loup-pour-mieux-lui-laisser-une-place_13745531/#refresh).

Insee. 2017. « Population au dernier recensement ». L’observatoire des Territoires. 2017. [https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/outils/cartographie-interactive/#bbox=-22194,5911270,230410,132442&c=indicator&i=insee\\_rp\\_hist\\_1968.p\\_pop&s=2017&view=map36](https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/outils/cartographie-interactive/#bbox=-22194,5911270,230410,132442&c=indicator&i=insee_rp_hist_1968.p_pop&s=2017&view=map36).

—. 2020a. « Part des “retraités” dans la population - ensemble ». L’observatoire des Territoires. 2020. [https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/outils/cartographie-interactive/#bbox=-3722722,8452487,7650925,5235327&c=indicator&f=T&i=indic\\_sex\\_rp.p\\_csp\\_retr&s=2017&selcogeo=200070043&view=map37](https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/outils/cartographie-interactive/#bbox=-3722722,8452487,7650925,5235327&c=indicator&f=T&i=indic_sex_rp.p_csp_retr&s=2017&selcogeo=200070043&view=map37).

—. 2020b. « Taux d’évolution annuel de la population ». L’observatoire des Territoires. 2020. [https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/outils/cartographie-interactive/#bbox=-136132,5981903,449470,258361&c=indicator&i=insee\\_rp\\_evol\\_1968.tx\\_var\\_pop&s=2012-2017&selcogeo=200070043&view=map37](https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/outils/cartographie-interactive/#bbox=-136132,5981903,449470,258361&c=indicator&i=insee_rp_evol_1968.tx_var_pop&s=2012-2017&selcogeo=200070043&view=map37).

- Jarnoux, Aurore. 2016. « Y'a-t-il un loup dans la Vienne ? ». *France bleu Poitou*, 9 décembre 2016. <https://www.francebleu.fr/infos/societe/y-t-il-un-loup-dans-la-vienne-1481216427>.
- Jean, Yves. 1991. « Le Montmorillonnais, zone rurale type : en déclin ou vers un nouvel équilibre ». *Norois* 152 (1): 413- 25. <https://doi.org/10.3406/noroi.1991.6392>.
- Kerouanton, Sébastien. 2019. « Le Sud-Vienne redoute l'expansion de la mouche tueuse wohlfahrtia ». *La Nouvelle République*, 19 juillet 2019. <https://www.lanouvellerepublique.fr/vienne/le-sud-vienne-redoute-l-expansion-de-la-mouche-tueuse-wohlfahrtia>.
- . 2020a. « Brebis attaquées à Asnières-sur-Blour dans la Vienne : la piste du loup ». *La Nouvelle République*, 31 janvier 2020. <https://www.lanouvellerepublique.fr/vienne/commune/asnieres-sur-blour/brebis-attaquees-a-asnieres-sur-blour-dans-la-vienne-la-piste-du-loup>.
- . 2020b. « Loup : “notre seul avantage c'est qu'on peut anticiper” ». *La Nouvelle République*, 19 février 2020. <https://www.lanouvellerepublique.fr/vienne/commune/plaisance/loup-notre-seul-avantage-c-est-qu-on-peut-anticiper>.
- . 2021a. « Il y a un an, des traces sans preuves ». *La Nouvelle République*, 18 mars 2021. <https://www.lanouvellerepublique.fr/montmorillon/il-y-a-un-an-des-traces-sans-preuves>.
- . 2021b. « Vienne : la présence du loup est désormais officielle ». *La Nouvelle République*, 19 mars 2021. <https://www.lanouvellerepublique.fr/vienne/vienne-la-presence-du-loup-est-desormais-officielle?queryId%5Bquery1%5D=57cd2206459a452f008b4594&queryId%5Bquery2%5D=57c95b34479a452f008b459d&page=5&pageId=57da5cf3459a4552008b49d5>.
- . 2021c. « L'élevage ovin en quête de jeunes bergers ». *Centre Presse*, 26 mars 2021.
- Lacoste, Yves. 1995. *Dictionnaire de géopolitique*. Flammarion.
- Landry, Jean-Marc. 2013. « Historique du loup en France ». *Le courrier de la nature* 278: 13- 19.
- . 2017. *Le Loup*. Delachaux. Paris.
- Landry, Jean-Marc, Jean-Luc Borelli, et Vincent Tolon. 2017. « Examen de l'étude “évaluation de l'efficacité des moyens de protection des troupeaux domestiques contre la prédation exercée par le loup / période 2009-2014” du bureau d'étude TerrOïko ».
- Leger, Delpine. 2018. « Chavigny : “il est temps de parler des éleveurs de la Vienne” ». *La Nouvelle République*, 22 novembre 2018. <https://www.lanouvellerepublique.fr/chavigny/il-est-temps-de-parler-des-eleveurs-de-la-vienne>.
- . 2021. « Un troupeau de brebis attaqué par des chiens ». *Centre Presse*, 2 juin 2021.

Lescureux, Nicolas, et D. John C. Linnell. 2013. « The effect of rapid social changes during post-communist transition on perceptions of the human - wolf relationships in Macedonia and Kyrgyzstan ». *Pastoralism* 3 (1): 1. <https://doi.org/10.1186/2041-7136-3-4>.

Levrel, Harold, et Antoine Missemér. 2018. « La mise en économie de la nature, contrepoints historiques et contemporains ». *Revue économique* Vol. 70 (1): 97-122. <https://doi.org/10.3917/reco.701.0097>.

LPO Poitou-Charentes. 2020. « Le loup en Poitou-Charentes. Positionnement de la Délégation territoriale LPO Poitou-Charentes », février 2020.

Mermet, Laurent. 1992. *Stratégie pour la gestion de l'environnement. La nature comme jeu de société ?* L'Harmattan. Paris (France).

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation. 2021. *Instruction technique DGPE/SDPE/2020-777*.

Ministère de la transition écologique et solidaire, et Ministère de l'agriculture et de l'alimentation. 2018. « Plan national d'actions 2018-2023 sur le loup et les activités d'élevage ».

—. 2019. « LOUP - l'Etat mobilisé pour concilier les activités d'élevage et la préservation de l'espèce ».

MK. 2020. « Béarn : un loup gris photographié en vallée d'Ossau ». *France 3 Nouvelle-Aquitaine*, 23 janvier 2020. <https://france3-regions.francetvinfo.fr/nouvelle-aquitaine/pyrenees-atlantiques/bearn-loup-gris-photographie-vallee-ossau-1778137.html>.

Moriceau, Jean-Marc. 2013. *Sur les pas du loup. Tour de France historique et culturel du loup du Moyen Age à nos jours*. Montbel. Paris (France).

Moulin, Christine, et Laurence Sagot. 2020. « Étude de vulnérabilité des systèmes d'élevage des territoires de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Vienne au risque de prédation par le loup ».

Mounet, Coralie. 2007. « Les territoires de l'imprévisible. Conflits, controverses et “vivre ensemble” autour de la gestion de la faune sauvage. Le cas du loup et du sanglier dans les Alpes françaises. » Université Grenoble 1 - Joseph Fourier.

Nouvelle République, La. 2020a. *Lathus : un jeune de Montmorillon pense avoir filmé le loup*. <https://youtu.be/lLhqKfnt4Us>.

—. 2020b. « 103 ans après, un loup est réapparu dans l'Indre ». *La Nouvelle République*, 5 février 2020. <https://www.lanouvellerepublique.fr/indre/103-ans-apres-un-loup-est-reapparu-dans-l-indre>.

- . 2020c. « “On l'a dans les radars” ». *La Nouvelle République*, 19 février 2020. <https://www.lanouvellerepublique.fr/vienne/commune/plaisance/on-l-a-dans-les-radars>.
- Ollivier, David. 2017. « Le Poitou des Landes ». In *Bêtes et plantes du Poitou - déambulation dans la biodiversité départementale*, Vienne Nat, 53-56. Fontaine-le-Comte.
- Pastoureau, Michel. 2018. *Le loup une histoire culturelle*. Seuil.
- Plumet, Richard. 2020. « C'est confirmé : un loup est présent en Seine-Maritime ». *France 3 Normandie*, 21 juillet 2020. <https://france3-regions.francetvinfo.fr/normandie/seine-maritime/dieppe/c-est-confirme-loup-est-present-seine-maritime-1855738.html>.
- Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes. 2021. *Note technique du 22 juillet 2021 portant à connaissance le nombre maximum de loups (Canis lupus) dont la destruction est autorisée en 2021*.
- Prévost, Olivier. 2014. « Un maraudeur sur le retour... Les derniers loups du Poitou-Charentes ? » *Le picton* 224: 2-8.
- Reinhardt, Ilka, Gesa Kluth, Carsten Nowak, Claudia A. Szentiks, Oliver Krone, Hermann Ansorge, et Thomas Mueller. 2019. « Military training areas facilitate the recolonization of wolves in Germany ». *Conservation Letters* 12 (e12635). <https://doi.org/https://doi.org/10.1111/conl.12635>.
- Renaud, Madeleine. 1984. *Loups du Poitou*. Les amis du pays de Lussac-les-Châteaux.
- républicain, Le. 2019. « Dordogne : le plan loup activé après la découverte d'une attaque suspectee ». *Le républicain*, 1 février 2019. [https://actu.fr/nouvelle-aquitaine/bergerac\\_24037/dordogne-plan-loup-active-apres-decouverte-dune-attaque-suspecte\\_21232572.html](https://actu.fr/nouvelle-aquitaine/bergerac_24037/dordogne-plan-loup-active-apres-decouverte-dune-attaque-suspecte_21232572.html).
- Réseau Civam du Poitou-charentes. 2015. « Projet CEREL Territoire pilote CIVAM ». [https://centre-valdeloire.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user\\_upload/Centre-Val-de-Loire/122\\_Inst-Centre-Val-de-Loire/Produire\\_Innover/Recherche\\_Innovation/CRA\\_Cerel/CRA\\_CEREL\\_CIVAM\\_territoires\\_aout2015.pdf](https://centre-valdeloire.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Centre-Val-de-Loire/122_Inst-Centre-Val-de-Loire/Produire_Innover/Recherche_Innovation/CRA_Cerel/CRA_CEREL_CIVAM_territoires_aout2015.pdf)
- Réseau Loup Lynx, Le. 2011. « Bulletin loup du réseau ». *Bulletin d'information du réseau loup* 26.
- . 2013. « Bulletin loup du réseau n°30 ».
- . 2020a. « Bilan du suivi hivernal de la population de loup - hiver 2019/2020 ». *Loup flash info* 12.
- . 2020b. « Bilan suivis estival de la population de loup - été 2019 ». *Loup Flash Info* 8.

- . 2021. « Bilan du suivi hivernal de la population de loups - hiver 2020/2021 ». *Loup flash info*.
- Savanta ComRes. 2020. « Public perceptions on wolf protection - France ».
- Simonetta, A. M. 1968. « La situazione faunistica ». In *Piano di riassetto del Parco National Abruzzo*, édité par Associazione Italia Nostra, Pratesi, 46-57. Roma, Italia.
- Syndicat mixte SCot Sud Vienne. 2018. « Rapport de présentation SCot Sud Vienne - Livret 2 Etat initial de l'Environnement ». <http://www.scot-sudvienne.fr/ressources-documentaires/thematique/48>.
- Thiollier, Raphaël. 2020. « Oise-Beauvaisis : C'est bien un loup qui a attaqué une brebis à Blicourt (60) ». *L'observateur de Beauvais*, 26 novembre 2020. <https://www.lobserveurdebeauvais.fr/2020/11/26/oise-cest-bien-un-loup-qui-a-attaque-une-brebis-a-blicourt-60/>.
- Turnhout, Esther, Claire Waterton, Katja Neves, et Marleen Buizer. 2013. « Rethinking biodiversity: from goods and services to “living with” ». *Conservation Letters* 6: 154-61. <https://doi.org/10.1111/j.1755-263X.2012.00307.x>.
- Valière, Nathaniel, Luca Fumagalli, Ludovic Gielly, Christian Miquel, Benoît Lequette, Marie Lazarine Poulle, Jean Marc Weber, Raphaël Arlettaz, et Pierre Taberlet. 2003. « Long-distance wolf recolonization of France and Switzerland inferred from non-invasive genetic sampling over a period of 10 years ». *Animal Conservation* 6 (1): 83-92. <https://doi.org/10.1017/S1367943003003111>.
- Vienne Nature. 2017. *Bêtes et plantes de la Vienne - Déambulation dans la biodiversité départementale*. Édité par Vienne Nature. Fontaine-le-Comte.
- Wedlarski, Rudy. 2005. « Le retour du loup (*Canis lupus*) : Intéraction avec l'élevage ovin et implication socio-économiques ». Ecole nationale vétérinaire d'Alfort.
- Werbier, Guillaume de. 2019. « Sud Vienne : des attaques répétées sur les troupeaux ovins inquiètent ». *Vienne Rural*, 2 juin 2019. <https://vienne-rurale.fr/actualites/sud-vienne-des-attaques-repetees-sur-des-troupeaux-ovins-inquietent:IR95RBN0.html>.
- X.B. 2021. « FNSEA et JA ont “réveillé” la préfète ». *Centre Presse*, 1 avril 2021.
- Xandry, Valérie. 2016. « Crise agricole: la FNSEA et la Confédération paysanne s’opposent ». *Challenges*, 25 février 2016. [https://www.challenges.fr/economie/agriculture/crise-agricole-la-fnsea-et-la-confederation-paysanne-s-opposent\\_13778](https://www.challenges.fr/economie/agriculture/crise-agricole-la-fnsea-et-la-confederation-paysanne-s-opposent_13778).

Zentelis, Rick, et David Lindenmayer. 2015. « Bombing for Biodiversity—Enhancing Conservation Values of Military Training Areas ». *Conservation Letters* 8 (4): 299-305.  
<https://doi.org/10.1111/CONL.12155>.

Zimen, Erik, et Luigi Boitani. 1975. « Number and distribution of wolves in Italy ». *Z. Säugetierkunde* 40: 102-12.

## **Annexe**

### Annexe 1 : Grilles d'entretiens

Chaque entretien, quel que soit le secteur d'activité de la ou des personnes rencontrées, débutait par une remise en contexte du rendez-vous et de l'étude réalisée s'appuyant sur le texte suivant :

« Tout d'abord permettez-moi de re-contextualiser notre entretien. Je m'appelle Elodie Massiot et je réalise dans le cadre d'un stage de master avec l'université de Poitier et la MJC de Montmorillon une étude sur l'anticipation au retour du loup dans le Montmorillonnais. Pour cela, je m'entretiens avec un grand nombre de personnes de différents horizons, acteur du territoire, pour recueillir les vécus, les avis et les perceptions de chacun sur cette question. Je tenais aussi, avant que nous commençions à échanger, à vous assurer que cet entretien restera totalement anonyme et utiliser seulement dans le cadre de cette étude. Est-ce que cela vous dérange pour un aspect pratique que j'enregistre notre échange ? Cela ne sera bien sûr pas divulgué à qui que ce soit d'autre et ne sera utilisé que dans le cadre de cette étude. »

Les grilles d'entretien, bien que suivant une base de questions communes ont été adapté en fonction du secteur d'activité de chaque acteur : éleveur·se, structure agricole, association de protection de l'environnement, chasseur·se, institution publique, secteur du tourisme, élu·e, population générale.

| Eleveur·se·s   |  |  |         |
|--|--|--|---------|
|  | Thème  | Information  | Réponse |
| Partie I : Situation de l'acteur   | <b>Tout d'abord pourriez-vous nous présenter ?</b>   |  |         |
|  | Personnel  | Origine géographique<br>Tranche d'âge  |         |
|  | Profession   | Formation<br>Parcours professionnel<br>issus famille agri ?<br>Rapport au métier (passion / pennibilité)<br>activité hors agri                                 |         |
|  |  | <b>Pourriez-vous également me présenter votre exploitation ?</b>   |         |
|  |  | ovin ? Bovin ? Caprin ? Chevaux ?<br>méthode de conduite ?<br>taille du cheptel  |         |
|  | Pratique   | nombre d'employeur<br>débouché de vente<br>terre exploité (taille, foncier)  |         |
|  | Evolution  | ancienneté de l'exploitation<br>évolution récente et à venir<br>futur de l'exploitation<br>Pérennité / Reprise   |         |
|  |  | <b>Dans le cadre de cette activité professionnelle, quelles sont les structures avec lesquelles vous travaillez et quelles sont vos relations avec elles ?</b> |         |
|  | Agri   | Syndicat<br>Coopérative<br>Chambre d'agriculture<br>Autre : groupement producteur, CUMA, etc   |         |
|  |  | <b>rôle élevage : aménagement du territoire, paysages et zones enjeux environnementaux</b>   |         |
|  | Hors Agri  | Conservation d'Espace Naturel ?<br>Association de protection de l'environnement<br>Elus<br>Institution gouvernementale : OFB, DDT, DREAL                       |         |
|  |  | <b>Comment envisagez-vous le retour de loups dans le Montmorillonnais ? Et son potentiel établissement dans le territoire ?</b>                                |         |
| Partie II : Lien avec les autres acteurs   | <b>Que pensez-vous de cette espèce ?</b>   |  |         |
|  | <b>Quel est ou quel sera selon vous les impacts de ce retour sur votre exploitation ?</b>  |  |         |
|  | débat de grand canidé ?  |  |         |
|  | Evolution/Adaptation des méthodes de travail ?   |  |         |
|  | <b>Et sur le territoire du montmorillonnais plus généralement ?</b>  |  |         |
|  | Elevage ovin   |  |         |
|  | Paysage  |  |         |
|  | Territoire rural (exode ou repeuplement ?)   |  |         |
|  | <b>Connaissez-vous les dispositifs de suivis de l'espèce et de protection des troupeaux mis en place par les institutions gouvernementales ?</b> |  |         |
|  | comment elles sont décidées ?  |  |         |
|  | Par qui ?  |  |         |
|  | Comment pouvez-vous peser sur ces mesures et dispositifs ?   |  |         |
|  | <b>Est-ce que des structures vous accompagnent, par des formations par exemple, à cette recolonisation du loup ?</b>                             |  |         |
| Partie III : Loup  | Qui ? Coop, syndicat, collègue, ... ?  |  |         |
|  | Comment  |  |         |
|  | <b>Est-ce que vous connaissez d'autres acteurs locaux qui travaillent sur ce dossier ?</b>   |  |         |
|  | Qui ? Élus, asso environnement, institution gouv, ... ?  |  |         |
|  | Comment ?  |  |         |
| <b>Avez-vous personnellement, ou avec des collègues peut-être, mis en place ou prévu de mettre en place des choses pour anticiper ces potentiels impacts du retour du loup ?</b> |  |  |         |

| Structure agricole                       |  |  |         |
|--|--|--|---------|
| Partie                                   | Thème  | Information  | Réponse |
| Partie I : Situation de l'acteur         | <b>Tout d'abord pourriez-vous vous présenter ?</b>   |  |         |
|  | Personnel  | Origine géographique<br>Tranche d'âge  |         |
|  | Profession   | Formation<br>Parcours professionnel<br>issus famille agri ?<br>Rapport au métier<br>activité hors profession                             |         |
|  |  | <b>Pourriez me présenter la structure au sein de laquelle vous êtes engagé/travaillez ?</b>  |         |
|  |  | Activités<br>Fonctionnement<br>Territoire d'action<br>nombre de membres/adhérents/employers<br>Evolution des pratiques sur le territoire |         |
|  | <b>Pourriez-vous également me présenter votre exploitation ?</b>   |  |         |
|  | Pratique   | ovin ? Bovin ? Caprin ? Chevaux ?<br>méthode de conduite ?<br>taille du cheptel  |         |
|  |  | nombre d'employer<br>type de vente<br>terre exploité (taille, foncier)   |         |
|  |  | ancienneté de l'exploitation<br>évolution récente et à venir<br>futur de l'exploitation<br>Pérennité / Reprise                           |         |
|  | <b>Dans le cadre de cette activité professionnelle, quelles sont les structures avec lesquelles vous travaillez et quelles sont vos relations avec elles ?</b>                   |  |         |
| Partie II : Lien avec les autres acteurs | Agri   | Agri : quel type ?<br>Autre structure : Coopérative, Chambre d'agriculture, syndicat   |         |
|  | Hors Agri  | Conservation d'Espace Naturel ?<br>Association de protection de l'environnement<br>Elus<br>Institution gouvernementale : OFB, DDT, DREAL |         |
|  |  |  |         |
|  |  |  |         |
|  | <b>Comment la structure envisage le retour de loups dans le Montmorillonnais ? Et son potentiel établissement dans le territoire ?</b>   |  |         |
| Partie III : Loup                        | <b>Est-ce que les visions sont différentes en fonction des territoires ou des échelles de la structure ?</b>   |  |         |
|  | <b>Quels sont les retours / les ressentis des adhérents du Montmorillonnais ?</b>  |  |         |
|  | <b>Quel est ou quel sera selon vous les impacts de ce retour sur l'activité d'élevage ?</b>  |  |         |
|  | Pérennité  |  |         |
|  | Evolution/Adaptation des méthodes de travail ?   |  |         |
|  | <b>Et sur le territoire du montmorillonnais plus généralement ?</b>  |  |         |
|  | Paysage  |  |         |
|  | Territoire rural (exode ou repeuplement ?)   |  |         |
|  | <b>Quel est le rôle selon vous, de votre structure dans l'accompagnement de cette recolonisation du loup ?</b>   |  |         |
|  | formation loup ? Dispositif de suivis ? de protection ?  |  |         |
|  | <b>Est-ce que la structure participe à l'établissement de ces mesures/dispositifs ?</b>  |  |         |
|  | <b>Est-ce que vous connaissez d'autres acteurs locaux qui travaillent sur ce dossier ?</b>   |  |         |
|  | Qui ? Élus, asso environnement, institution gouv, ... ?  |  |         |
|  | Comment ?  |  |         |
|  | <b>A titre personnel, quels sont ou seront les impacts sur votre exploitation ?</b>  |  |         |
|  | <b>Avez-vous personnellement, ou avec des collègues peut-être, mis en place ou prévu de mettre en place des choses pour anticiper ces potentiels impacts du retour du loup ?</b> |  |         |

| Chasseur·se·s                            |  |  |         |
|--|--|--|---------|
| Partie                                   | Thème  | Information  | Réponse |
| Partie I : Situation de l'acteur         | <b>Tout d'abord pourriez-vous nous présenter ?</b>   |  |         |
|  | Personnel  | Origine géographique<br>Tranche d'âge  |         |
|  | Profession   | Formation<br>Parcours professionnel<br>issus famille chasseur ?<br>Rapport à l'engagement à la fédé                                      |         |
|  |  | activité professionnelle   |         |
|  | <b>Pourriez me présenter la structure au sein de laquelle vous êtes engagé/travaillez ?</b>  |  |         |
|  | Activités<br>Fonctionnement<br>Territoire d'action<br>nombre de membres/adhérents/employers<br>espèces chassées ?<br>Evolution des pratiques / des plans de chasse |  |         |
|  | <b>Dans le cadre de cette activité professionnelle, quelles sont les structures avec lesquelles vous travaillez et quelles sont vos relations avec elles ?</b>     |  |         |
|  | Agri   | Agri<br>Structure : Syndicat, Coopérative, Chambre d'agriculture   |         |
|  | Hors Agri  | Conservation d'Espace Naturel ?<br>Association de protection de l'environnement<br>Elus<br>Institution gouvernementale : OFB, DDT, DREAL |         |
| Partie II : Lien avec les autres acteurs | <b>Comment la fédération envisage le retour de loups dans le Montmorillonnais ? Et son potentiel établissement dans le territoire ?</b>                            |  |         |
|  | <b>Est-ce que les visions sont différentes en fonction des territoires ou des échelles de la fédé ?</b>  |  |         |
|  | <b>Quels sont les retours / les ressentis des adhérents du Montmorillonnais ?</b>  |  |         |
|  | <b>Quel est ou quel sera selon vous les impacts de ce retour sur l'activité de chasse ?</b>  |  |         |
|  | Plan de chasse<br>Evolution/Adaptation des méthodes ?  |  |         |
|  |  | <b>Et sur le territoire du montmorillonnais plus généralement ?</b>  |         |
|  | <b>Quel est le rôle selon vous, de la fédé dans l'accompagnement de cette recolonisation du loup ?</b>   |  |         |
|  | formation loup ? Depositif de suivis ? de protection ?<br>Pour quel public ? Adhérent ? Population générale ?  |  |         |
|  |  | <b>Est-ce que la structure participe à l'établissement de ces mesures/dispositifs ?</b>  |         |
|  | <b>Est-ce que vous connaissez d'autres acteurs locaux qui travaillent sur ce dossier ?</b>   |  |         |
|  | Qui ? Élus, asso environnement, institution gouv, ... ?<br>Comment ?   |  |         |
|  |  |  |         |

| Asso environnement                       |  |  |         |
|--|--|--|---------|
| Partie                                   | Thème  | Information  | Réponse |
| Partie I : Situation de l'acteur         | <b>Tout d'abord pourriez-vous vous présenter ?</b>   |  |         |
|  | Personnel  | Origine géographique                                     |         |
|  |  | Tranche d'âge  |         |
|  | Profession   | Formation  |         |
|  |  | Parcours professionnel                                   |         |
|  |  | Rapport au métier  |         |
|  |  | activité hors profession                                 |         |
|  | <b>Pourriez me présenter la structure au sein de laquelle vous êtes engagé/travaillez ?</b>  |  |         |
|  |  | Activités  |         |
|  |  | Fonctionnement   |         |
|  |  | Territoire d'action                                      |         |
|  |  | nombre de membres/adhérents/employers                    |         |
|  |  | Evolution des pratiques sur le territoire                |         |
| Partie II : Lien avec les autres acteurs | <b>Dans le cadre de cette activité professionnelle, quelles sont les structures avec lesquelles vous travaillez et quelles sont vos relations avec elles ?</b> |  |         |
|  | Agri   | Agri   |         |
|  |  | Structure : Syndicat, Coopérative, Chambre d'agriculture |         |
|  | Hors Agri  | Autres associations                                      |         |
|  |  | Chasse   |         |
|  |  | Elus   |         |
|  |  | Institution gouvernementale : OFB, DDT, DREAL            |         |
|  | <b>Comment la structure envisage le retour de loups dans le Montmorillonnais ? Et son potentiel établissement dans le territoire ?</b>                         |  |         |
|  | <b><i>Est-ce que les visions sont différentes en fonction des territoires ou des échelles de la structure ?</i></b>  |  |         |
|  | <b>Quels sont les retours / les ressentis des adhérents du Montmorillonnais ?</b>  |  |         |
| Partie III : Loup                        | <b>Quel est ou quel sera selon vous les impacts de ce retour sur la structure et son activité ?</b>  |  |         |
|  |  | Relation partenaire                                      |         |
|  |  | Évolution/Adaptation des méthodes de travail ?           |         |
|  | <b>Et sur le territoire du montmorillonnais plus généralement ?</b>  |  |         |
|  |  | Elevage / Paysage  |         |
|  |  | Territoire rural (exode ou repeuplement ?)               |         |
|  | <b>Quel est le rôle selon vous, de votre structure dans l'accompagnement de cette recolonisation du loup ?</b>   |  |         |
|  |  | Suivis population / communication                        |         |
|  |  | formation loup ? Dispositif de suivis ? de protection ?  |         |
|  | <b>Est-ce que la structure participe à l'établissement de ces mesures/dispositifs ?</b>  |  |         |
|  | <b>Est-ce que vous connaissez d'autres acteurs locaux qui travaillent sur ce dossier ?</b>   |  |         |
|  |  | Qui ? Élus, agri, chasse, institution gouv, ... ?        |         |
|  |  | Comment ?  |         |

| Institution gouv                         |  |   |         |
|--|--|---|---------|
| Partie                                   | Thème  | Information   | Réponse |
| Partie I : Situation de l'acteur         | <b>Tout d'abord pourriez-vous vous présenter ?</b>   |   |         |
|  | Personnel  | Origine géographique<br>Tranche d'âge   |         |
|  | Profession   | Formation<br>Parcours professionnel<br>Rapport au métier<br>activité hors profession  |         |
|  |  |   |         |
|  | <b>Pourriez me présenter la structure au sein de laquelle vous êtes engagé/travaillez ?</b>  |   |         |
|  |  | Activités<br>Fonctionnement<br>Territoire d'action<br>nombre d'employers  |         |
|  |  |   |         |
|  |  |   |         |
|  | <b>Dans le cadre de cette activité professionnelle, quelles sont les structures avec lesquelles vous travaillez et quelles sont vos relations avec elles ?</b> |   |         |
| Partie II : Lien avec les autres acteurs | Agri   | Agri<br>Structure : Syndicat, Coopérative, Chambre d'agriculture  |         |
|  | Hors Agri  | association protection de l'environnement<br>Chasse<br>Elus<br>autres institutions  |         |
|  |  |   |         |
|  |  |   |         |
|  | <b>Comment la structure envisage le retour de loups dans le Montmorillonnais ? Et son potentiel établissement dans le territoire ?</b>                         |   |         |
|  | <b>Est-ce que les visions sont différentes en fonction des territoires ou des échelles de la structure ?</b>   |   |         |
|  | <b>Quel est ou quel sera selon vous les impacts de ce retour sur la structure et son activité ?</b>  |   |         |
|  | Partie III : Loup  | relation partenaire<br>Evolution/Adaptation des méthodes de travail ?   |         |
|  |  |   |         |
|  |  | <b>Et sur le territoire du montmorillonnais plus généralement ?</b>   |         |
|  |  | Elevage / Paysage<br>Territoire rural (exode ou repeuplement ?)   |         |
|  | <b>Quel est le rôle selon vous, de votre structure dans l'accompagnement de cette recolonisation du loup ?</b>   |   |         |
|  |  | formation loup ? Dispositif de suivis ? de protection ?<br>suivis loup / communication<br>Cellule de vieille mise en place ? Role / fonctionnement / membres / etc. |         |
|  |  |   |         |
|  |  |   |         |
|  | <b>Est-ce que la stucture participe à l'établissement de ces mesures/dispositifs ?</b>   |   |         |
|  | <b>Est-ce que vous connaissez d'autres acteurs locaux qui travaillent sur ce dossier ?</b>   |   |         |
|  |  | Qui ? Élus, agri, chasse, association env, ... ?  |         |
|  |  | Comment ?   |         |

| Tourisme                         |  |  |         |
|----------------------------------|--|--|---------|
| Partie                           | Thème  | Information  | Réponse |
| Partie I : Situation de l'acteur | <b>Tout d'abord pourriez-vous vous présenter ?</b>   |  |         |
|                                  | Personnel  | Origine géographique   |         |
|                                  |  | Tranche d'âge  |         |
|                                  | Profession   | Formation  |         |
|                                  |  | Parcours professionnel   |         |
|                                  |  | activité hors profession   |         |
|                                  | <b>Pourriez me présenter la structure au sein de laquelle vous êtes engagé/travaillez ?</b>  |  |         |
|                                  |  | Activités  |         |
|                                  |  | Fonctionnement   |         |
|                                  |  | Territoire d'action  |         |
|                                  |  | nombre d'employers   |         |
|                                  |  | Evolution des pratiques sur le territoire                        |         |
| Partie II : Lien autres acteurs  | <b>Dans le cadre de cette activité professionnelle, quelles sont les structures avec lesquelles vous travaillez et quelles sont vos relations avec elles ?</b> |  |         |
|                                  |  | Agri   |         |
|                                  |  | association protection de l'environnement                        |         |
|                                  |  | Chasse   |         |
|                                  |  | Elus   |         |
|                                  | Institution gouv   |  |         |
| Partie III : Loup                | <b>Comment envisagez-vous le retour de loups dans le Montmorillonnais ? Et son potentiel établissement dans le territoire ?</b>                                |  |         |
|                                  | <b>Est-ce que les visions sont différentes en fonction des territoires ou des échelles de la structure ?</b>   |  |         |
|                                  | <b>Quels sont les retours / les ressentis des professionnels du tourisme du Montmorillonnais ?</b>   |  |         |
|                                  | <b>Quel est ou quel sera selon vous les impacts de ce retour sur la structure et son activité ?</b>  |  |         |
|                                  |  | relation partenaire  |         |
|                                  |  | Evolution/Adaptation du secteur ?                                |         |
|                                  | <b>Et sur le tourisme du territoire du montmorillonnais plus généralement ?</b>  |  |         |
|                                  |  | Elevage / Paysage  |         |
|                                  |  | attractivité du territoire                                       |         |
|                                  |  | Territoire rural (exode ou repeuplement ?)                       |         |
|                                  | <b>Quel est le rôle selon vous, de votre structure dans l'accompagnement de cette recolonisation du loup ?</b>   |  |         |
|                                  |  | formation loup ?   |         |
|                                  |  | des demandes dans ce sens ?                                      |         |
|                                  | <b>Est-ce que la structure participe à l'établissement de ces mesures/dispositifs ?</b>  |  |         |
|                                  | <b>Est-ce que vous connaissez d'autres acteurs locaux qui travaillent sur ce dossier ?</b>   |  |         |
|                                  |  | Qui ? Élus, agri, chasse, association env, institution gouv... ? |         |
|                                  |  | Comment ?  |         |

| Pop générale                     |   |  |         |
|----------------------------------|---|--|---------|
| Partie                           | Thème   | Information  | Réponse |
| Partie I : Situation de l'acteur | <b>Tout d'abord pourriez-vous nous présenter ?</b>  |  |         |
|                                  | Personnel   | Origine géographique<br>Tranche d'âge  |         |
|                                  | Profession  | Formation<br>Parcours professionnel<br>activité professionnelle  |         |
|                                  | <b>Pourriez me présenter la structure au sein de laquelle vous êtes engagé ?</b>  |  |         |
|                                  |   | Activités<br>Fonctionnement<br>Territoire d'action<br>nombre de membres/adhérents/employers<br>Evolution des pratiques sur le territoire |         |
|                                  | <b>Quelles sont les structures avec lesquelles vous travaillez ou êtes en relation personnellement et quelles sont vos relations avec elles ?</b> |  |         |
|                                  |   | Agri<br>Associations protection environnement<br>Chasse<br>Elus<br>Institution gouvernementale : OFB, DDT, DREAL                         |         |
|                                  | <b>Comment envisagez-vous le retour de loups dans le Montmorillonnais ? Et son potentiel établissement dans le territoire ?</b>                   |  |         |
|                                  | <b>Que pensez-vous de cette espèce ?</b>  |  |         |
|                                  | <b>Quels sont les retours / les ressentis des adhérents du Montmorillonnais ?</b>   |  |         |
| Partie II : Lien autres acteurs  | <b>Quel est ou quel sera selon vous les impacts de ce retour : sur la structure et son activité ?</b>   |  |         |
|                                  |   | nombre de membre   |         |
|                                  |   | Evolution/Adaptation des activités ?   |         |
|                                  | <b>Sur votre vie quotidienne ?</b>  |  |         |
|                                  | <b>Et sur le territoire du montmorillonnais plus généralement ?</b>   |  |         |
|                                  |   | Elevage / Paysage  |         |
|                                  |   | Territoire rural (exode ou repeuplement ?)   |         |
|                                  | <b>Est-ce que vous pensez que votre association à un rôle à jouer l'accompagnement de cette recolonisation du loup ? Le(s)quel(s) ?</b>           |  |         |
|                                  | <b>Est-ce que vous connaissez d'autres acteurs locaux qui travaillent sur ce dossier ?</b>  |  |         |
|                                  |   | Qui ? Élus, agri, chasse, institution gouv, asso env... ?  |         |
|                                  |   | Comment ?  |         |
|                                  |   |  |         |

| Elu·e                                    |  |   |         |
|--|--|---|---------|
| Partie                                   | Thème  | Information   | Réponse |
| Partie I : Situation de l'acteur         | <b>Tout d'abord pourriez-vous vous présenter ?</b>   |   |         |
|  | Personnel  | Origine géographique  |         |
|  |  | Tranche d'âge   |         |
|  | Profession   | Formation   |         |
|  |  | Parcours professionnel  |         |
|  |  | <i>issus famille agri ?</i>                                     |         |
|  |  | Rapport à la fonction   |         |
|  | Profession hors Elu / Activité hors profession   |   |         |
|  | <b>Pourriez me présenter rôle d'élu / profession ?</b>   |   |         |
|  |  | Activités   |         |
|  |  | Fonctionnement  |         |
|  |  | Territoire d'action   |         |
|  | <b>Pourriez-vous également me présenter votre exploitation ?</b>   |   |         |
|  | Pratique   | <i>ovin ? Bovin ? Caprin ? Chevaux ?</i>                        |         |
|  |  | <i>méthode de conduite ?</i>                                    |         |
|  |  | <i>taille du cheptel</i>  |         |
|  | finance  | <i>nombre d'employer</i>  |         |
|  |  | <i>type de vente</i>  |         |
|  |  | <i>terre exploité (taille, foncier)</i>                         |         |
|  | Evolution  | <i>ancienneté de l'exploitation</i>                             |         |
|  |  | <i>évolution récente et à venir</i>                             |         |
|  |  | <i>futur de l'exploitation</i>                                  |         |
|  |  | <i>Pérennité / Reprise</i>                                      |         |
| Partie II : Lien avec les autres acteurs | <b>Dans le cadre de cette activité professionnelle, quelles sont les structures avec lesquelles vous travaillez et quelles sont vos relations avec elles ?</b>                   |   |         |
|  | Agri   | Agri  |         |
|  |  | Structure : Syndicat, Coopérative, Chambre d'agriculture        |         |
|  | Hors Agri  | Chasse  |         |
|  |  | Conservatoire d'Espace Naturel                                  |         |
|  |  | Association de protection de l'environnement                    |         |
|  |  | Autres élus   |         |
|  |  | Institution gouvernementale : OFB, DDT, DREAL                   |         |
| Partie III : Loup                        | <b>Comment envisagez-vous le retour de loups dans le Montmorillonnais ? Et son potentiel établissement dans le territoire ?</b>  |   |         |
|  | <b>Quels sont les retours / les ressentis des acteurs du Montmorillonnais ?</b>  |   |         |
|  | <b>Quel est ou quel sera selon vous les impacts de ce retour sur le territoire du montmorillonnais ?</b>   |   |         |
|  |  | Elevage   |         |
|  |  | Paysage   |         |
|  |  | Territoire rural (exode ou repeuplement ?)                      |         |
|  | <b>Quel est votre rôle, selon vous, dans l'accompagnement de cette recolonisation du loup ?</b>  |   |         |
|  |  | formation loup ?  |         |
|  |  | Dipositif de suivis ? de protection ?                           |         |
|  |  | Demande de la pop ?   |         |
|  | <b>Est-ce que vous participez à l'établissement de ces mesures/dispositifs ?</b>   |   |         |
|  | <b>Est-ce que vous connaissez d'autres acteurs locaux qui travaillent sur ce dossier ?</b>   |   |         |
|  |  | Qui ? Agri, chasse, asso environnement, institution gouv, ... ? |         |
|  |  | Comment ?   |         |
|  | <b>A titre personnel, quels sont ou seront les impacts sur votre exploitation ?</b>  |   |         |
|  | <b>Avez-vous personnellement, ou avec des collègues peut-être, mis en place ou prévu de mettre en place des choses pour anticiper ces potentiels impacts du retour du loup ?</b> |   |         |

Annexe 2 : mascotte de l'office de tourisme Sud Vienne Poitou



## Résumé

Depuis le retour de loups en France métropolitaine, il y a bientôt 30 ans, leur processus de dispersion « par bond » leur a permis de recoloniser une large partie du territoire sans que l'on puisse prédire le prochain secteur visité. Or, les dispositifs techniques d'accompagnement des éleveur·ses du Plan National d'Action sur le loup et les activités d'élevage 2018-2023 ne peuvent être déclenchés par la préfecture qu'après une première prédation sur le cheptel domestique imputable au canidé. Face à ce constat, des expertises collectives recommandent d'anticiper ce retour afin d'accompagner les acteurs dans un contexte plus serein et sur le temps long nécessaire.

Le travail présenté ici, répond à ses préconisations et constitue le diagnostic du territoire du Montmorillonnais (Vienne) dans lequel un projet de recherche-action ambitionne d'expérimenter un processus de concertation collective. Des entretiens et une revue documentaire ont permis d'analyser les jeux d'acteurs, et le contexte socio-économique, écologique, agricole et historique du territoire. Il en ressort une mise en action progressive des acteurs agricoles et institutionnels notamment, l'expression de vulnérabilités socio-territoriales sous-jacentes et une forte demande de formations et de dialogue. Ces différents éléments révèlent une fenêtre d'action propice pour enclencher un processus de médiation, de formation et de réflexion collective sur l'évolution générale du territoire incluant l'anticipation du retour du loup.

## Abstract

Since their return in France 30 years ago, wolf's long-distance dispersal process allows the species to recolonize a large part of the country, without us being able to predict the next territory explored. However, the technical disposal of shepherds' measures supported by the National Action Plan on wolves and breeding activities 2018-2023 cannot be activated without a first wolf attack on domestic livestock. In light of that fact, latest collective expertise advice to anticipate wolf return in local regions to accompany them in a calmer context and on the long-time needed.

This work follows those recommendations and presents a diagnosis of the Montmorillon (Vienne) territory in which we project to experiment a process of mediation, formation and collective debate. Interviews and documentary review allow for analysis of stakeholders and socioeconomic, ecological, agricultural and historical territorial context. It appears that institutional and agricultural stakeholders take progressively action to anticipate. It also reveals socio-territorial vulnerabilities and a strong demand for formation and communication. Finally this territorial diagnosis brings to light an ideal action window to start a consultation process on the territory evolution, including anticipation of wolf return.